

3842

DIRECTION DE LA PLANIFICATION
TRAVAUX PREPARATOIRES DU X^{ème} PLAN
(2002-2007)

**COMMISSION MACRO-ECONOMIQUE
ET DE SYNTHESE**

Projet de Rapport final

Novembre 2001

PARTIE I
EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE

CHAPITRE 1 : CONTEXTE INTERNATIONAL

La société sénégalaise est ouverte à un monde en mutation profonde sur les plans économique et culturel. Les forces mondiales qui agissent sur les économies nationales ont déjà des effets visibles : la notion de frontière est de plus en plus désuète, les technologies nouvelles de communication transmettent des informations et des modes de vie qui élargissent les capacités des hommes en ce début de millénaire et consacrent les contours du village planétaire.

1.1. La mondialisation

La décennie 90 est marquée par la globalisation de l'économie qui s'est accélérée avec la chute du mur de Berlin. La mondialisation des échanges commerciaux fait suite à celle déjà ancienne des marchés financiers. La conclusion en 1994 des accords commerciaux issus des Cycles d'Uruguay a conduit à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) notamment chargée de superviser le commerce mondial, d'arbitrer tout différend opposant des pays et de renforcer le processus de libéralisation des échanges de biens et de services.

L'application des accords des Cycles d'Uruguay a entraîné une érosion des marges préférentielles. Les barrières non tarifaires qui étaient appliquées à l'endroit des exportations des pays en développement sont progressivement éliminées. Des mesures significatives ont été prises dans ce sens dans trois domaines. La première consiste à placer le commerce des produits agricoles sous le régime commercial multilatéral du GATT. La deuxième est l'établissement d'un calendrier pour l'élimination progressive sur une période de 10 ans de l'Accord multi-fibres pour les produits textiles et de l'habillement. Enfin, la réglementation régissant le recours à la limitation "volontaire" des exportations et aux mesures de sauvegarde a été durcie.

Pour les produits agricoles, la plupart des barrières non tarifaires ont été transformées en tarifs ad-valorem à caractère obligatoire et seront réduites sur six ans. Une taxe supplémentaire n'est applicable qu'en cas de chute brutale des prix ou de hausse brutale des volumes d'importations. Les mesures d'appui intérieur à l'agriculture, ainsi que les subventions à l'exportation, vont être réduites. Pour l'Accord multi-fibres, le processus comprendra l'élimination progressive de restrictions quantitatives pour chaque catégorie de produits.

1.2. Les tendances des échanges internationaux

L'observation de l'évolution à long terme des échanges mondiaux de 1970 à 1996 permet de constater une croissance vigoureuse et régulière du commerce mondial plus rapide que celle de la production mondiale. Durant cette période, la production mondiale en volume a été multipliée par 2,1 tandis que dans le même temps, les échanges mondiaux étaient multipliés par 3,5 ce qui correspond à une croissance moyenne annuelle de 4,9 % contre 2,9 % pour la production selon l'OMC.

Les résultats du continent africain dans le commerce global des marchandises sont en deçà de la moyenne mondiale. Ainsi, la part des exportations africaines n'a cessé de baisser passant de 5,3% en 1950 à 1,5% en 1995. Sur la même période, en partant de 3,3%, les exportations de l'Afrique

CHAPITRE 0 : SUBSTRATS CULTURELS ET LOGIQUE ECONOMIQUE

L'industrialisation constituant le point de départ de la modernité, la société doit faire émerger une masse critique d'entrepreneur à même de jouer un rôle moteur dans les secteurs de l'économie. La logique de l'Etat a toujours consisté à mettre en avant dans ses conceptions et dans sa pratique du développement les aspects matériels (quantité de ressources naturelles, volume de financement) et techniques (choix des procédés techniques, organisation de la production). Jusqu'à une période récente, le développement n'était qu'une affaire économique. Aujourd'hui, on consent à tenir en compte l'aspect social. La dimension non matérielle a toujours brillé par son absence dans la formulation de politique à long terme (exemple : éducation de base et formation pour l'acquisition d'une mentalité entrepreneuriale). Les ressources matérielles quelque soit l'importance qu'on est en droit de leur accorder à elles seules ne suffisent pas. Les résultats des différentes décennies consacrées au développement des pays pauvres sont à cet égard édifiants. Le développement est aussi affaire de culture donc de comportements, d'attitudes qui se fondent sur les valeurs, mentalités et facultés psychiques de l'être humain.

L'examen des valeurs et mentalités est déjà présent dans l'étude prospective « Sénégal 2015 ». Celle-ci avait conclu qu'il s'agit d'une variable à long terme marquée par un processus de destruction/restructuration. La capacité du substrat culturel de la société sénégalaise à stimuler la compétitivité de son économie constitue le thème central de la préface du IXème Plan. Il ne s'agit pas ici de réaliser un bilan des valeurs et mentalités, mais d'interroger et de mesurer l'impact des attitudes et comportements culturels sur la logique d'accumulation des richesses au sens économique du terme. Les différentes socio-cultures, ensemble cohérent d'attitudes et de comportements tirés d'une même source ethnique, religieuse ou urbaine et exprimant des éthiques diverses, seront passées en revue.

La culture de la débrouillardise avec le développement de l'économie informelle fondée sur la débrouillardise et la solidarité sont véhiculées par les valeurs socio-culturelles des différentes composantes de la société sénégalaise. Les notions de réseaux et de communautés constituent le ciment des groupes identitaires et idéologiques. Les " Baol-Baol " constituent un exemple achevé de cette culture.

L'éthique " Ceddo " dont les normes, valeurs et mentalités restent en vigueur dans la société cultive la réussite, le refus du déshonneur et de la défaite qui s'accommode bien avec l'esprit d'entreprise.

La cohabitation traditions culturelles et culture d'entreprise se traduisant par l'existence d'entrepreneurs privés au sein de " l'homo economicus " qui se détachent de " l'homo cultus ".

Les actions de développement doivent s'appuyer sur les valeurs intrinsèques de la culture sénégalaise et les mentalités qui leur sont subsidiaires : « le Goorgolu, le Jom, la Kersa, le Mun, la Teranga, le Masla, le culte de la tolérance et de la solidarité ».

Les valeurs, normes, modèles, systèmes de représentations, expressifs, symboliques, comportements et croyances de la culture sénégalaise et de chaque micro-culture au sein de la

société accompagnent le travailleur en milieu entrepreneurial, agissent sur le sens qu'il attribue à son travail et sur sa participation à celui-ci.

L'investissement dans le travail pour l'individu est prédominé par la préservation de relations sociales stables et un certain prestige dans ces relations.

Néanmoins, il faut souligner que l'initiation d'actions développantes mérite quelquefois d'opérer une transformation endogène de certaines valeurs qui peuvent être en contradiction avec les valeurs qu'exige le développement de l'entreprise : les relations affectives, la culture de la "cola" et les dépenses ostentatoires notamment.

La culture de la ville qui entraîne des mutations sociales assez diverses avec une remise en cause de l'échelle des valeurs dont une perte de fonction de la famille et les phénomènes de pauvreté et de délinquance juvénile, une installation anarchique et un non respect des normes d'hygiène concernant le rejet des ordures. Ainsi est transposé en ville des comportements et des attitudes et même au-delà, tout un mode de vie qui ne riment pas avec la modernisation de la ville.

La notion de civisme, malgré d'importants efforts fournis, reste incomprise. La majeure partie de la population reste de marbre devant le serment d'allégeance au drapeau, l'exposé des mérites des réalisations de l'armée et n'intègre pas la culture environnementaliste..

La culture de la paix, de la tolérance et de la solidarité, malgré la rébellion du Sud reste une valeur dominante, ce qui soustrait le pays des guerres tribales, claniques, l'ethnocentrisme, la xénophobie, l'intolérance, le phénomène de l'exclusion et la marginalisation des minorités grâce au large concept de parenté interethnique.

sub-saharienne sont divisées par quatre et se situeraient à 0,8% du total mondial. Cette tendance à la baisse est confirmée également en ce qui concerne les importations de l'Afrique subsaharienne qui sont passées de 3,1% du total mondial à 0,9%.

Tableau 1: Part des pays en développement dans les exportations et les importations mondiales, par région, 1950-1995

	1950	1960	1970	1980	1985	1990	1995
Exportations							
Ensemble des PVD	33,0	23,9	18,9	29,0	25,2	23,7	27,7
Amérique	12,1	7,7	5,5	5,4	5,6	4,2	4,4
Afrique	5,3	4,2	4,1	4,6	3,2	2,3	1,5
Afrique subsaharienne	3,3	2,9	2,4	2,5	1,7	1,2	0,8
Asie	15,2	11,5	8,5	18,4	15,8	16,7	21,4
NPI du premier rang	2,8	1,6	2,0	3,8	5,8	7,7	10,4
Importations							
Ensemble des PVD	28,9	25,2	18,8	24,0	23,2	22,2	29,1
Amérique	10,0	7,5	5,7	5,9	4,2	3,6	4,8
Afrique	5,7	5,1	3,4	3,7	2,8	2,1	1,7
Afrique Subsaharienne	3,1	3,0	2,3	2,2	1,5	1,1	0,9
Asie	12,6	11,8	8,5	13,4	15,4	15,8	22,0
NPI du premier rang ¹	3,0	2,2	2,7	4,3	5,3	7,5	10,8

Source : CNUCED, Manuel de statistiques du commerce international et du développement, 1997.

De même sur la période 1995 /1998 cette détérioration s'est poursuivie. Pendant que l'Asie a connu un taux de croissance de ses exportations de 7% par an, l'Amérique latine 5%, l'Afrique a enregistré une baisse de 1% par an au point que ses exportations sont tombées de 4.2% à 1.8% des exportations mondiales. En 1999, les exportations de marchandises de l'Afrique ont été évaluées par la CNUCED à 170 milliards de dollars US, soit 2.5% des exportations mondiales de marchandises.

1.3. Les investissements en Afrique

En ce qui concerne les Investissements Directs Etrangers (IDE), il ressort des statistiques de la Banque Mondiale que sur 167 milliards de dollars de flux nets de capitaux privés à destination des pays en développement en 1995, moins d'un dixième a été mobilisé par l'Afrique soit 11,8 milliards de dollars ainsi répartis : 5 milliards pour les pays de l'Afrique au Sud du Sahara et 6,8 milliards pour l'Afrique du Nord. Parallèlement, l'Afrique reste encore le premier bénéficiaire de l'Aide Publique au Développement (APD) qui poursuit sa tendance décroissante en raison de la baisse des fonds budgétaires alloués par les pays donateurs.

Plusieurs pays mettent en œuvre une législation qui offre un grand éventail de garanties et d'opportunités aux investissements étrangers ou renforcent la libéralisation de leur économie dans le but d'attirer davantage d'investisseurs.

¹ Hong Kong (Chine), République de Corée, Singapour et Taïwan

le Comité Interparlementaire. Des actes importants de cette intégration ont été décidés en Mai 1996 par la Conférence des Chefs d'Etat. Depuis, les réalisations suivantes ont vu le jour :

- l'harmonisation des législations avec l'entrée en vigueur de l'OHADA en 1998 rendant effectif le droit d'établissement, la liberté de circulation des capitaux et l'harmonisation des fiscalités relatives à l'épargne, aux valeurs mobilières et aux instruments financiers en appui à la création de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières depuis 1998, l'adoption en cours d'un code communautaire des investissements et l'application d'un droit des affaires harmonisé et la mise en place progressive du programme d'harmonisation des fiscalités intérieures indirectes, notamment la TVA unique dans la plupart des Etats membres ;
- l'organisation de la surveillance multilatérale à partir de 1997 avec la convergence des performances et des politiques macro-économiques nationales avec l'adoption des directives de politique économique et des critères normatifs grâce à la mise en place de comités nationaux de politique économique chargé du suivi. Ces critères devant servir de référence à la convergence de politiques budgétaires dans l'optique de leur mise en cohérence avec la politique monétaire commune et des cadres juridiques, comptables (avec le SYSCOA) et des statistiques harmonisées des finances publiques ;
- la réalisation du marché commun depuis le 1^{er} janvier 2000 avec l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun pour une implication effective des espaces économiques nationaux nécessaires au renforcement de la compétitivité des activités économiques ;
- la conclusion du programme minimum de production et d'échanges au sein de l'Union et la promotion d'un développement harmonisé et équilibré des Etats membres à travers la mise en œuvre de politiques sectorielles cohérentes pour l'agriculture et les ressources animales, les mines, l'industrie et l'énergie, les infrastructures, les transports et les télécommunications, et les ressources humaines. A l'heure actuelle, les politiques communes élaborées concernent l'industrie et les télécommunications.

Les bases d'un marché commun, ont été jetées depuis 1996 avec la levée de toutes les barrières non tarifaires, la libre circulation en franchise de tous droits et taxes des produits du crû et de l'artisanat et la réduction progressive des droits d'entrée pour les produits industriels originaires agréés sur trois ans (avec respectivement, 60% en juillet 1997, 80% en juillet 1998, 90% en janvier 1999 et enfin 100% depuis janvier 2000) accompagnant la mise en place d'un schéma tarifaire préférentiel, la réduction de 5% des droits d'entrée pour les produits originaires non agréés et la détermination à partir de juillet 1997 du rythme et des modalités d'élimination des droits de douanes, des restrictions quantitatives et toutes autres mesures d'effet équivalent sur les produits industriels originaires entre les pays membres. Ainsi la Taxe de Préférence Communautaire (TPC), appliquée aux produits agréés, consacre la circulation en toute franchise des biens d'origine communautaire. L'agrément des produits et entreprises de l'Union est ainsi devenu un facteur déterminant de compétitivité-prix et d'élargissement du marché communautaire. Le Tarif extérieur Commun vis à vis de pays tiers, en vigueur depuis janvier 2000, consacre l'union douanière entre les pays membres de l'UEMOA.

Aussi, d'après le guide des investissements mondiaux en Afrique, publié au mois de Mai 1997 par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), des pays comme l'Egypte, le Swaziland, l'Angola, la Namibie et la Zambie ont mobilisé un volume d'IDE comparable à celui de la France et du Royaume Uni.

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) en Afrique, quoique faibles, augmentent depuis la fin des années quatre vingt. Ils bénéficient principalement à trois groupes de pays : ⁽²⁾ (i) les pays bénéficiaires depuis plusieurs années, parmi lesquels on peut citer le Botswana, l'Ile Maurice, les Seychelles, le Swaziland et la Zambie ; (ii) ceux ayant enregistré d'importantes augmentations au cours des années quatre vingt dix, tels que l'Angola, le Cameroun, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Lesotho, le Madagascar, la Namibie, le Nigeria et le Zimbabwe ; (iii) enfin, un groupe où les apports ont été faibles et en baisse au cours des années quatre vingt et qui ont amorcé une reprise ces deux dernières années, notamment l'Ouganda.

Des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Botswana, le Kenya, l'Ile Maurice, la Zambie et le Zimbabwe ont récemment connu un afflux d'Investissements de Portefeuille. Ce phénomène était limité seulement à l'Afrique du Sud jusqu'à ces dernières années.

1.4. La sous-région, premier marché d'exportation

Le Sénégal développe des initiatives avec ses partenaires de la sous région, pour faire face ensemble à la mondialisation grâce à une exploitation rationnelle de leurs immenses potentialités et une meilleure coordination de leur politique économique et social.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), maillon important de la Communauté Economique de l'Afrique (CEA), avait pour objectif d'accélérer la mise en place d'un marché commun en vue de l'intégration de la sous-région. Le constat est que la CEDEAO n'a pas joué un rôle significatif dans l'accroissement des échanges en raison, entre autres, des monnaies différentes et des tracasseries douanières et policières. Toutefois, la transformation de la Chambre de Compensation en Agence monétaire de la CEDEAO, plus autonome, pourrait participer à la stabilisation des taux de change, condition nécessaire d'une relance des échanges. Cependant, des acquis importants méritent d'être notés, à savoir la libre circulation des personnes et l'existence d'un Fonds de soutien à l'intégration. Les pays de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) non membres de la zone franc ont décidé depuis la rencontre de Bamako en 2000 de créer une seconde zone monétaire d'ici 2004.

A l'échelle plus réduite, se situe l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) véritable marché communautaire au sein de la CEDEAO.

En effet, dans la dynamique de la dévaluation du FCFA et dans le souci de mieux maîtriser la parité de leur monnaie commune, les pays membres de l'UMOA ont décidé en janvier 1994 de créer une zone économique. Cette volonté s'est traduite par un souci d'intensifier l'intégration des économies au-delà des échanges. C'est ainsi, qu'à côté de la Commission, ont été mis en place, des organes à caractère juridique ou législatif à savoir, la Cour de Justice, la Cour des Comptes et

² Se rapporter au journal finances et Développement publié par le FMI et La BM du mois de juin 1997

Par ailleurs, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a mis en place des mécanismes d'assurance et de garantie des investissements dans la Communauté venant en complément du dispositif visant à améliorer l'efficacité de la Bourse Régionale.

CHAPITRE 2 : TENDANCES DEMOGRAPHIQUES ET CONDITIONS DE VIE

2.1. Tendances démographiques

2.1.1. Population, structure et répartition spatiale

La population sénégalaise estimée à 9,5 millions en 2000 se caractérise par sa jeunesse : 47% ont moins de 15 ans, 58% ont moins de 20 ans contre 5% seulement de 60 ans et plus. Les femmes représentent 52% de la population totale. Le rapport de masculinité est de 0,95. L'espérance de vie à la naissance est 51 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes. Avec un taux de croissance annuel de 2,7%, le Sénégal connaît un taux d'accroissement démographique, parmi les plus élevés d'Afrique, d'où un doublement de la population tous les 23 ans.

La population est inégalement répartie entre les dix régions du pays. Elle est surtout concentrée à l'Ouest et au centre au détriment de l'Est et du Nord faiblement peuplé : 65% de la population vivent sur seulement 14% de l'espace national. La région de Dakar regroupe ¼ de la population sur une superficie de 0,3 du territoire. Avec un taux de croissance urbaine de 4%, le Sénégal est l'un des pays les plus urbanisés de l'Afrique de l'Ouest. La répartition actuelle de la population s'explique en partie par des mouvements migratoires importants mais mal connus (Exode rural, navétanat)

2.1.2 Mortalité et fécondité

Le potentiel d'accroissement de la population reste important du fait d'une fécondité forte et d'une mortalité élevée mais en baisse constante. Une baisse d'environ d'un enfant par femme a été constatée de l'EDS I de 1986 (ISF de 6,6 enfants par femme) à l'EDS III de 1997 (ISF de 5,7% enfants par femme). L'intervalle intergénéral (intervalle entre deux naissances) a connu une petite baisse et se chiffre actuellement à 33 mois.

La mortalité générale n'est pas connue avec précision contrairement à celle relative aux enfants. La mortalité infanto-juvénile a sensiblement baissé depuis 25 ans mais reste encore élevée : 143 pour 1000 naissances vivantes en 1999. La mortalité juvénile quant à elle a augmenté de 77 à 84 pour 1000 entre 1993 et 1998 accusant ainsi une détérioration de la santé des enfants ces dernières années.

La mortalité maternelle dont le niveau est estimé à 510 décès pour 100.000 naissances vivantes (EDS 92/93 est encore importante. Ce taux est plus élevé dans les régions à faible couverture sanitaire (850 décès pour 100.000 naissances vivantes à Tambacounda).

2.1.3. Population/développement

Au regard des évolutions comparées de la population et du développement résultent les principales indications suivantes :

- un rythme de croissance démographique encore plus élevé que les possibilités d'investissement du pays ne peut être soutenu de manière satisfaisante ;
- une occupation de l'espace national encore marquée par des déséquilibres régionaux importants, traduction de l'inégale répartition du développement ;
- des migrations internes intenses entraînant une dévitalisation des campagnes et alimentant une urbanisation accélérée non liée à une industrialisation et un développement conséquents, résultats de la régionalisation et de la ruralisation accrues de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi dans un espace urbain désarticulé ;
- une faible intégration de la variable population dans la planification écologique ;
- un environnement et une constante dégradation, du fait des multiples sollicitations humaines et de la péjoration climatique.

2.2. Les conditions de vie

L'Enquête Sur les Priorités (ESP) dont les résultats ont été publiés en 1992 révélait que 32% des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté correspondant à un niveau de consommation minimal de 2.400 calories par jour et par adulte. La mise à jour de ce profil à partir de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) de 1994, faisait ressortir une nette dégradation de cette situation avec un taux de pauvreté de 57,9% pour les ménages.

On note que les ménages dirigés par des femmes ne représentent que 15,4% des ménages pauvres alors qu'ils font 19,7% de l'ensemble des chefs de ménage.

L'incidence de la pauvreté augmente avec l'âge du Chef de ménage : 63% des ménages dirigés par une personne âgée de 55 ans et plus vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 57% pour ceux âgés de 35 à 55 ans et 49% seulement pour les jeunes.

En milieu rural, la pauvreté est souvent synonyme de faible revenu monétaire, faible niveau de l'autoconsommation, difficultés d'accès au crédit et faible couverture des services sociaux . Le revenu annuel moyen par ménage est 3,5 fois inférieur à celui enregistré en milieu urbain.

En milieu urbain, les indicateurs de pauvreté les plus pertinents se rapportent au faible accès aux services sociaux, faible accès à la propriété foncière et dépérissement des systèmes traditionnels de solidarité.

La répartition des ménages pauvres à travers le pays laisse de très fortes disparités entre régions. En dehors de la région de Dakar qui se situe à 20,2% en dessous de la moyenne nationale (57,9%), toutes les régions affichent des taux au-dessus de la moyenne nationale. Ce sont : Ziguinchor (65,5%), Tambacounda (69,2%), Kaolack (75,7%), Louga (59,2%) Fatick (81,4%), Saint-Louis (65,7%), Diourbel (65,3%), Thiès (68,4%) et Kolda (79,2%).

Depuis 1995, une croissance économique forte, avec un taux moyen de 5%, a été enregistrée. Cependant au regard du croît démographique, cette croissance surtout portée par les secteurs d'exportations n'a bénéficié qu'à une couche restreinte de la population. La majorité évoluant surtout dans le monde agricole, a connu une situation difficile avec des contre performances de l'agriculture.

L'analyse de l'accès aux services sociaux révèle de sérieux déficits :

- le rayon d'action moyen, qui renseigne sur l'accessibilité théorique d'un poste de santé, est de 9,3 km pour l'ensemble du pays avec de grandes disparités régionales, passant de 1,5 km à Dakar, à 15,5 km dans la région de Tambacounda. La qualité des services s'est fortement dégradée.
- La scolarisation n'atteint pas près de 600.000 enfants de 7 à 12 ans et 400.000 autres sont en situation difficile (handicapé, sidéen, victime d'abus, etc...) et près de trois quarts des enfants n'accèdent pas à l'école secondaire et leurs possibilités d'accéder à d'autres formations spécialisées sont très limitées.
- Le taux d'analphabétisme reste important 1999/2000, avec 48,9% dont (49,9% pour les femmes, et 47,9% pour les hommes).
- En zone rurale, 2/3 des ménages ne disposent pas d'un système d'assainissement contre 15% des ménages urbains. En milieu urbain, 52% des ménages occupent des logements qui ne leur appartiennent pas.
- L'eau potable n'est pas accessible à près de 27,3% (2000) de la population et 73,6% (1997) n'ont pas d'électricité.
- Le système d'assainissement est déficient et atteint environ 27% en (2000).
- Les services urbains de manière générale sont inefficaces.

CHAPITRE 3 : DEMOCRATIE, POUVOIRS ET MUTATIONS SOCIALES

La constitution sénégalaise a de tout temps consacré la démocratie pluraliste pour l'accès au pouvoir et organisé les relations entre les différents pouvoirs les relations au sein de l'Etat et entre les différents pouvoirs. Ce système a connu une évolution déterminante dans cette dernière période avec des modifications des stratégies et rapports de force entre les acteurs du jeu politique et social. Ce chapitre présente d'abord l'architecture du système démocratique, l'organisation formelle des pouvoirs et le rôle grandissant des contre-pouvoirs (groupes religieux, société civile, presse ...).

3.1. Etat de droit et système démocratique

Le Sénégal a largement ratifié les instruments internationaux de protection des droits de l'homme notamment la convention sur la torture et d'autres peines ou traitements. Cette ratification l'oblige à prendre des mesures d'ordre interne nécessaires à l'effectivité des droits humains. Ceux-ci ont d'abord été consacrés par la constitution dont le préambule affirme que le peuple sénégalais proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et du citoyen de 1789 et à la déclaration universelle du 10 décembre 1948.

Par ailleurs, un statut particulier a été reconnu aux ONG contribuant à la défense des droits de l'homme et un comité national des Droits de l'homme a été créé.

Les libertés d'association et de presse, également reconnues, jouent un rôle essentiel dans la consolidation de la démocratie..

Sur le plan politique, un renforcement progressif du multipartisme a été constaté plus d'une soixantaine de partis dont certains sont représentés à l'Assemblée Nationale. La vie démocratique a connu plusieurs compétitions électorales. Pour mettre fin aux troubles sociaux, un code électoral a été adopté en 1991 de même que la création du Haut Conseil de la Radio et de la Télévision pour l'accès non discriminatoire des partis politiques aux médias. Les innovations du code sont l'usage obligatoire de l'encre indélébile et de l'isoloir, la refonte du fichier électoral, la présence de représentants de partis dans les bureaux de vote, la baisse de la majorité électorale à 18 ans. Un Observatoire National des Elections (ONEL) a été créé pour assurer le contrôle et la supervision. Son incidence a été positive sur le déroulement des opérations électorales depuis l'établissement du fichier électoral jusqu'à la centralisation des résultats, en passant par toutes les étapes du processus d'organisation et de déroulement du vote.

Une des faiblesses du jeu démocratique réside, dans le faible niveau d'instruction de la population d'une part, et dans la sous représentativité des femmes dans les sphères de décision d'autre part. L'implication massive des femmes dans le champ politique et leur faible présence dans les instances de décision constitue un paradoxe.

3.2. L'organisation des pouvoirs par la constitution et la pratique des institutions

3. 2. 1 *Le pouvoir exécutif*

Le pouvoir exécutif est constitué, autour du Président de la République, par le Premier ministre et les différents ministères qui forment le Gouvernement.

A . Présidence de la République

Le Président de la République, élu au suffrage universel, définit à ce titre la politique de la nation. Il nomme le Premier Ministre et peut le révoquer au terme de la constitution adoptée en janvier 2001, dissoudre le parlement deux ans après son installation. Avant cette date, seule une motion de censure peut déclencher la dissolution du parlement.

Si la prééminence du Président de la République peut, au plan politique, s'expliquer par le choix de la forme constitutionnelle du régime. Le rattachement de certains services ou projets à la Présidence de la République ne relève pas obligatoirement d'un souci d'efficacité.

La délégation des pouvoirs du Président de la République au Ministre d'Etat transforme ce dernier en un pôle de pouvoir incontournable, s'intercalant entre la Présidence et le Gouvernement. De par ses pouvoirs, le Ministre d'Etat était le passage obligé pour les ministres désireux de soumettre, à la ratification du Président de la République, les décisions entrant dans leur propre domaine d'attribution.

B. Gouvernement

Il convient de distinguer la Primature des différents ministères qui forment le gouvernement.

Primature - Les services du Premier ministre comprennent, le cabinet et le secrétariat général du gouvernement. Le Secrétariat général du Gouvernement assiste le Premier Ministre dans sa mission d'application de la politique de la Nation déterminée par le Président de la République et dans sa fonction de direction et de contrôle de l'action gouvernementale.

Le Premier ministre qui, aux termes de la Constitution, dispose de l'Administration, même s'il n'a pas le pouvoir de nommer aux emplois civils, se voit attribuer un nombre réduit de services rattachés comparés à ceux dévolus à la Présidence de la République.

Aucune logique fonctionnelle ne peut expliquer que des services tels que l'Agence de promotion des investissements, la Commission de contrôle des contrats de l'Administration, le service de gestion du patrimoine bâti de l'Etat, le Contrôle financier, la Délégation à l'informatique ne soient pas rattachés à la Primature dont la mission devrait être de veiller à rendre plus opérationnelle la coordination de l'activité gouvernementale.

Ministère : Au niveau de l'organisation interne des ministères, demeurent des incohérences dans l'organisation avec des directions aux attributions imprécises coexistant avec des divisions sans bureaux et des bureaux sans objet. Les dysfonctionnements au niveau des Ministères s'expliquent notamment par le déséquilibre entre Cabinet ministériel et Directions d'une part,

La Cour de Cassation veille à la bonne application de la règle de droit par les juridictions inférieures. La Cour des Comptes qui juge les comptes des comptables publics et assiste le parlement et le gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances.

L'organisation judiciaire comprend également les cours d'appel. Il n'existe à ce jour que deux cours d'appel à Dakar et à Kaolack alors que la loi en a prévu une pour chaque région. Le bas de la pyramide est constitué par les tribunaux régionaux, les tribunaux départementaux et les tribunaux de travail. La couverture géographique des juridictions est actuellement mieux assurée avec la création des tribunaux départementaux dans tous les chefs lieu de département. Il reste, cependant, des efforts à faire au niveau des tribunaux du travail. Il faut noter l'existence des juridictions spécialisées notamment la cour de répression de l'enrichissement illicite qui est non fonctionnelle. Il faut, aussi souligner l'institution des maisons de justice par une réforme de 1999 et dont l'objectif est de rapprocher la justice des usagers.

Un centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation a été créé au niveau de la Chambre de Commerce et d'Industrie et d'Artisanat de Dakar (CCIAD) pour faciliter le règlement des litiges et contentieux entre les entreprises d'une part et entre celles-ci et l'Etat, d'autre part. Au niveau sous régional, l'institution d'une cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA, sise à Abidjan, va dans ce sens.

Pour parfaire le fonctionnement du système judiciaire, d'importantes réformes ont été déjà initiées. En 1993, il a été mis fin au pouvoir de maniement des fonds du greffier en chef et mis en place la Caisse Autonome des Règlements pécuniaires des Avocats (CARPA). Pour l'assistance judiciaire, un crédit deux cent millions de F CFA géré par l'ordre des Avocats est mis en place.

Les problèmes les plus importants, comme la complexité de l'organisation judiciaire, la lourdeur des procédures judiciaires, l'indépendance de la justice, l'insuffisance des ressources humaines et l'accès à la justice et les dysfonctionnements internes, demeurent encore.

La complexité de l'organisation judiciaire et les juridictions nombreuses ne facilitent pas l'identification du tribunal devant lequel le litige doit être porté. Il s'y ajoute également la complexité des procédures de mise en état qui font que de nombreux dossiers sont en souffrance devant les tribunaux. Beaucoup de citoyens attendent encore les jugements de leurs affaires rendus depuis plusieurs années. En juillet 2000, les décisions rendues mais non rédigées étaient évaluées au nombre de 1500 compte non tenu des décisions rendues par le tribunal départemental de Pikine.

Il existe dans les textes des garanties d'indépendance de la justice. Mais certaines dispositions semblent réduire leur portée avec l'immixtion dans l'exercice de la fonction juridictionnelle du pouvoir exécutif de certains groupes sociaux ou religieux tentés de faire pression sur les magistrats. L'immovibilité des magistrats du siège est assortie d'une exception qui la vide de son contenu. Les pouvoirs importants concentrés entre les mains du Procureur de la République limitent considérablement le pouvoir d'appréciation du juge d'instruction tenu de suivre les réquisitions du parquet.

d'autre part, du rattachement de certaines structures, services et projets au Cabinet du Ministre ou à des directions qui n'ont pas vocation à les prendre en charge. »

3.2.2 Le pouvoir législatif

Le pouvoir législatif a pour mission d'exercer un contrôle effectif sur le Gouvernement en adoptant ou en rejetant des projets de loi, en posant des questions orales ou écrites aux membres du Gouvernement et en constituant des commissions d'enquête. Le parlement peut également voter une motion de censure contre le Gouvernement.

On peut noter ces dernières années une consolidation de l'expression plurielle et contradictoire institutionnalisant ainsi le dialogue avec l'entrée de neuf formations politiques à l'Assemblée Nationale.

Le manque d'initiative en matière de lois à proposer, réduit son rôle de contre pouvoir en remettant en cause l'efficacité même de l'action parlementaire. Ces limites peuvent être perçues d'une part, au niveau des pouvoirs exorbitants dévolus à l'exécutif dans la maîtrise de l'ordre du jour du parlement et la possibilité d'invoquer certaines irrecevabilités ; et d'autre part, dans les dysfonctionnements internes à l'institution notamment la mobilité des députés qui ne favorise pas la performance dans le suivi des dossiers sur des questions d'intérêt national. La nouvelle constitution issue du référendum de janvier 2001 a comblé, enfin, le vide juridique dans le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale sur la question de la transhumance politique.

Le taux élevé d'absentéisme, la faible maîtrise des dossiers techniques par les députés dont certains sont analphabètes.

L'absentéisme dénoncé des députés lors des sessions parlementaires, l'incompréhension des dossiers techniques discutés en commission de la part de certains députés analphabètes non dotés d'assistants parlementaires ont conforté l'opinion dans l'idée de la quasi-inefficacité de la représentation nationale.

3.2.3. Le pouvoir judiciaire

A l'indépendance, notre pays était doté d'une organisation judiciaire relativement concentrée avec l'institution d'un système d'unicité de juridiction bâti autour d'une Cour Suprême et des Cours et Tribunaux. Actuellement, le système judiciaire est organisé autour du Conseil Constitutionnel, de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes et des Cours et Tribunaux. La Constitution, fondement de cette organisation lui consacre trois principes : l'indépendance des magistrats des cours et tribunaux, l'inviolabilité des droits de l'Homme et le caractère absolu des droits de la défense.

Le Conseil Constitutionnel proclame les résultats des élections législatives et présidentielles et connaît des contrôles de la constitutionnalité des lois. Le Conseil d'Etat est juge de l'excès de pouvoir des autorités exécutives ainsi que de la légalité des actes des collectivités locales. Il connaît également en dernier ressort le contentieux des inscriptions sur les listes électorales, les élections aux conseils des collectivités locales, ainsi que les recours contre la décision des cours et tribunaux en matière administrative et des organismes administratifs à caractère juridictionnel.

Il s'y ajoute l'accès difficile à l'information et à la justice du fait notamment du coût élevé de la justice (timbres, droit d'enregistrement, frais et honoraires des avocats), l'éparpillement des juridictions à travers la ville de Dakar dans des locaux très peu fonctionnels.

Les effectifs en personnel sont insuffisants. On dénombre un (1) magistrat pour 25000 habitants à Dakar, pour 75000 habitants au moins dans les autres régions alors que la moyenne dans les pays occidentaux est d'un (01) juge pour 1000 habitants.

Il convient enfin de souligner les obstacles liés au financement de la justice. La contribution de l'Etat au service public de la justice restée très faible, plonge les Greffes dans des difficultés matérielles alors qu'ils doivent faire face à des tâches énormes.

3.2.4 Les autres lieux de pouvoir

Les règles juridiques de fonctionnement de la société ne sont pas toutes respectées et appliquées par tous les segments de la société. Il existe des « zones de protections » constituées par les réseaux (associations de quartiers, de villages, regroupements politiques ou religieux), formels ou informels. Ceux-ci sont des lieux de pouvoir et parfois de résistance à la logique étatique. Ces réseaux se présentent comme des structures-refuges qui renforcent le pouvoir de négociation des individus car aussi longtemps que le coût de la sanction exprimant la désapprobation est moindre que celui de la violation délibérée ou inconsciente de la norme, un individu peut trouver plus rationnel de marquer sa préférence pour une conduite tout à fait personnelle. Les groupes religieux, les organisations laïques et la presse comptent parmi les contre-pouvoirs les plus importants même si leur logique d'intervention est différente.

En tant que groupe de pression, les lobbies religieux comprenant le clergé catholique et les multiples confréries de la communauté musulmane avec une logique de compétition dans les relations entre ces structures.

L'Etat a concédé une reconnaissance formelle du pouvoir des leaders religieux tout en entretenant des rapports de dépendance des milieux religieux à son égard.

Il n'est pas rare de constater l'intervention du clergé dans la politique et dans les décisions de la cité ; les groupes confréries musulmans ont alterné les consignes de vote lors des consultations électorales et les abstentions ; critiques sociales et lobbying. Alors que le leader de la communauté chrétienne avait publiquement manifesté son choix en faveur de celui qui en 2000, devait à ses yeux remplacer le Président Abdou Diouf.

Les organisations se sont imposées (ONG, syndicats, organisations patronales, organisations de jeunes, de femmes) de plus en plus nombreuses comme des partenaires privilégiés de l'Etat ou des donateurs ces dernières années en milieu rural qu'urbain.

Le paysage organisationnel des centres urbains est dominé, entre autres, par des associations sportives et culturelles (ASC) qui consacrent une partie de leurs activités à la production, à la formation professionnelle et à la gestion de l'environnement, comme ce fut le cas avec le mouvement "set-settal". Aucune autre forme de groupement de quartier ne parvient à réaliser une mobilisation comparable à celle qui réunit les ASC dans des domaines assez diversifiés.

Dans le milieu rural, il est apparu assez vite la nécessité de développer une approche multi-sectorielle fédérant les intérêts des paysans avec ceux des autres producteurs ruraux, notamment les éleveurs, les exploitants forestiers, les pêcheurs etc. Jusqu'ici isolés par l'Etat, les leaders paysans réalisent leur légitimité avec la naissance en 1993 d'un conseil national de concertation des ruraux du Sénégal (CNCR) plus apte à s'impliquer dans des fonctions politiques.

Mais l'une des structures dominantes dans le paysage urbain comme rural est l'Organisation Non Gouvernementale. Avec la crise des années 1970, on a noté leur multiplication, de même qu'un élargissement de leurs modalités d'intervention. Leur développement a souvent été sur l'initiative des ONG du Nord. L'action des ONG a été acceptée par les pouvoirs publics sénégalais comme une opportunité additionnelle, n'impliquant pas des coûts supplémentaires. Elles prennent en charge des besoins des populations, particulièrement dans certains secteurs où la présence de l'Etat est de plus en plus faible. Les ONG de droit humain mènent des actions de défense/protection et promotion/éducation.

Les syndicats se sont très tôt posés comme les défenseurs des intérêts des travailleurs au Sénégal. Mais si cette optique est la même pour tous, il reste que dans les procédures utilisées, il existe des démarcations. Ainsi, la capacité à défendre les intérêts des travailleurs a été en permanence dépendante des alliances que les syndicats ont développées ou subies avec d'autres acteurs notamment l'Etat, les partenaires intéressés aux droits humains (ONG, Bit, Oit, Amesty International, etc.) et les partis politiques. Ces alliances ont constitué une composante déterminante de l'identité des organisations syndicales ou de leurs confédérations.

L'essor des médias privés est l'un des phénomènes majeurs des dernières années. Entamé au milieu des années 1980 avec la presse écrite, il s'est accéléré en 1991 avec l'ouverture de la bande FM à des radios privées mettant au monopole public sur les ondes et la presse quotidienne. Les populations sénégalaises disposent désormais de sources d'informations variées, ce qui a un impact direct sur leurs relations avec les classes dirigeantes mais aussi avec le personnel politique dans son ensemble.

La presse privée joue un rôle de plus en plus important dans la consolidation du système démocratique mais aussi dans le mode de gouvernance qui se met en place. Elle offre aux partis un espace d'expression important. Elle joue aussi un rôle d'alerte et de veille en ce qui concerne la gestion des ressources nationales. De ce point de vue, on peut considérer qu'elle contribue à mettre en place un dispositif en vue d'une plus grande transparence dans la gestion des ressources publiques.

Les médias du service public tentent de s'adapter au nouveau contexte pour conforter et élargir leur audience nettement entamée par les médias privés. Même si elle est encore timide, l'ouverture à l'expression plurielle, tant en direction de la classe qu'en direction de la « société civile » est significative.

CHAPITRE 4 : EVOLUTION DES SECTEURS ECONOMIQUES

4.1. La situation macro-économique

Durant la décennie 1990-2000, la croissance économique est marquée par une crise aiguë jusqu'en 1994, suivie d'une forte reprise à la faveur de la dévaluation. La crise d'avant 1994 a permis à tous les partenaires nationaux à engager un dialogue fécond sur la profondeur du mal. Depuis la concertation s'est étendue et approfondie entre tous les acteurs du développement. Ce nouveau partenariat a permis de conduire avec efficacité les réformes d'après dévaluation. Le profil de croissance observé depuis n'a cessé de dépasser le taux de 5% par an, un record depuis l'indépendance, améliore le revenu par tête mais demeure insuffisant pour réduire la pauvreté.

4.1.1 Origines et emplois du PIB

Les Ressources du Produit Intérieur Brut (PIB)

De 1990 à 1994, le taux de croissance moyen a été de 1,3%. Les dernières années du Programme d'Ajustement Structurel à Moyen et Long Termes (PAMLT) ont été marquées par la suspension de l'aide extérieure, à la suite d'une divergence entre le Sénégal et la Communauté des bailleurs de fonds sur l'interprétation des résultats. Cette situation a conduit à une dégradation continue des principaux agrégats macro-économiques surtout les finances publiques. Pour contenir cette évolution défavorable, le Gouvernement a adopté un Plan d'Urgence qui a conduit à un approfondissement de l'assainissement des finances publiques. La mise en œuvre de ces réformes a permis pour la première fois, un large débat entre les principaux acteurs sur la situation et l'avenir de l'économie sénégalaise. Malgré les efforts entrepris, le taux de croissance du PIB a fléchi de 2,2% en 1993. La dévaluation de 1994 allait permettre de renouer avec la croissance grâce aux réformes structurelles et sectorielles qui l'accompagnent.

Ainsi, depuis le début du IX^{ème} Plan, le taux de croissance du PIB dépasse le seuil des 5 %. Cette évolution positive est consécutive au gain de compétitivité après la dévaluation qui a bénéficié à plusieurs secteurs notamment le secondaire et le tertiaire. Le déflateur du PIB comme le taux d'inflation se sont inscrits régulièrement à la baisse depuis 1994. Ce qui traduit une bonne maîtrise de l'évolution de la masse monétaire et des coûts salariaux. L'examen des composantes du PIB dénote des contributions assez significatives surtout dans la deuxième moitié de la décennie.

La part du **secteur primaire** dans le PIB au cours de la période a reculé. Sa croissance depuis 1990 n'a cessé de connaître des évolutions contrastées avec des amplitudes prononcées à la baisse. Ces fluctuations sont consécutives à sa forte dépendance de l'agriculture.

En effet la faible productivité induite par la non maîtrise de l'eau, l'insuffisance dans la diversification des produits et la nature de l'outil de production encore très archaïque ont conduit à des contre performances du sous secteur agricole. En moyenne annuelle la valeur ajoutée agricole ne s'est accrue que de 3,9% entre 1990 et 1998 après avoir enregistré des baisses de près de 10% en 1991, 1993, 1997 et 1998. Ainsi de 6.1% de croissance en 1996, le secteur primaire a reculé pendant deux ans (-2,5% en 97 et -3,2 % en 98) avant de retrouver le niveau de 1996 en

1999 (6.1%). Ces contre-performances s'expliquent en grande partie par la récession de l'agriculture et l'évolution erratique des autres sous secteurs. Comme le secteur primaire occupe plus de 60% de la population, son recul a conduit à une baisse notable des revenus de la majorité des ménages ruraux.

Tableau 1 : Part des différents emplois du PIB (en %)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	1990/1995	1996/2000
Consommation finale	92,1	91,7	92,6	92,9	87,2	87,7	87,4	85,3	83,9	83,2	83,0	90,7	84,6
Ménages	77,0	77,3	78,0	78,4	73,9	74,8	75,0	72,8	71,5	70,3	69,0	76,6	71,7
Administrations	15,1	14,4	14,6	14,5	13,3	13,0	12,4	12,4	12,4	12,9	14,0	14,1	12,8
Biens et services	4,6	4,0	4,5	3,9	3,0	3,0	2,9	3,3	3,5	4,2	5,2	3,8	3,8
Salaires	10,4	10,3	10,1	10,6	10,3	10,0	9,5	9,1	8,9	8,7	8,8	10,3	9,0
FBCF	12,1	12,6	13,1	12,6	13,1	12,9	14,0	13,9	15,6	17,9	18,0	12,7	15,9
Ménages	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9
Administrations	3,8	3,9	4,4	3,5	2,9	3,6	5,1	5,3	6,0	7,3	6,3	3,7	6,0
Entreprises	6,4	6,8	6,8	7,1	8,2	7,4	7,00	6,7	7,7	8,8	9,9	7,11	8,0
Demande intérieure	105,4	103,6	106,6	105,9	98,3	102,1	104,6	99,1	101,8	100	99,6	103,7	101,1
Balance des biens et services	-5,5	-3,7	-6,6	-6,0	-1,7	-2,1	-4,6	0,9	-1,8	0,0	0,4	-3,7	-1,1
Exportations	25,5	25,7	23,4	23,3	27,3	26,8	24,1	29,3	30,7	31,5	32,3	25,3	29,6
Biens	15,8	16,2	14,7	15,1	15,8	15,5	16,0	20,9	21,6	22,6	23,6	15,5	20,9
Services	9,7	9,5	8,7	8,2	11,5	11,3	8,1	8,4	9,0	8,9	8,7	9,8	8,6
Importations	31,0	29,4	30,0	29,3	25,6	28,9	28,6	28,5	32,5	31,5	32,0	29,02	30,6
Biens	21,6	20,6	21,2	21,0	18,6	21,0	21,7	21,6	25,0	24,2	24,3	20,7	23,4
Services	9,3	8,8	8,7	8,3	7,0	7,9	6,9	6,8	7,5	7,2	7,6	8,32	7,2

Source : DPS/MEFP, à prix constant de 1987

Le secteur secondaire par contre a connu une hausse régulière sur la période 1990 -1999 en occupant une part de plus en plus importante dans le PIB (de 18,6% en 1990 à 21,0% en 2000). Cette tendance s'est nettement confortée au détriment du secteur primaire depuis la dévaluation. Ces performances sont surtout imputables aux BTP et aux autres industries qui ont été dopés respectivement par les investissements publics et l'amélioration de la compétitivité après la dévaluation. Une bonne tenue des huileries est enregistrée depuis 1998. Par contre, les industries extractives ont été marquées par de fortes fluctuations à la hausse suivies de récessions, à l'image des cours mondiaux. Le secteur énergétique, tributaire d'un stock de capital vétuste et d'une gestion peu efficace, après une bonne reprise en 1994, a connu une décélération avant de tomber dans un marasme en 1999 affectant du coup les performances de l'économie.

Le secteur **tertiaire** qui contribue le plus à la formation du PIB a bénéficié de la bonne tenue du secteur secondaire et des performances des sous secteurs transports et télécommunications, d'une part, et d'autre part, d'autres services, ce qui lui a permis de jouer un rôle appréciable dans l'activité économique. Sa part se situe en moyenne à 48,7% sur la période 90 /95 et à 50,6% sur la période 96 /2000.

Tableau 2 : Parts des différents secteurs dans le PIB (en %)

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997*	1998*	1999*	2000*	1990-1995	1996-2000
Primaire	21,4	20,4	20,3	19,7	20,9	20,3	20,5	19,0	17,4	17,6	18,6	20,5	18,6
Agriculture	11,8	10,5	10,5	9,6	10,8	10,3	10,8	9,2	8,0	8,3	9,6	10,56	9,3
Elevage	6,7	7,0	6,9	7,3	7,2	7,2	6,8	6,9	6,7	6,7	6,6	7,06	6,7
Pêche	2,0	2,1	2,2	2,1	2,2	2,1	2,1	2,3	2,1	2,1	2,0	2,12	2,1
Forêt	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,76	0,6
Secondaire	18,6	18,5	19,0	18,9	18,3	19,5	19,5	19,6	20,2	20,6	21,0	18,88	20,2
Industries extractives	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Huileries	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,4	0,5	0,5	0,6	0,63	0,5
Energie	1,9	2,0	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,9	1,87	1,9
BTP	3,1	3,1	3,5	3,6	3,8	3,5	3,7	4,0	4,3	4,7	5,2	3,43	4,4
Autres industries	12,6	12,6	12,9	12,9	11,9	13,2	13,1	13,0	13,2	13,2	13,1	12,68	13,1
Tertiaire	47,9	49,1	48,9	49,0	48,6	48,6	48,9	50,6	51,9	51,5	50,0	48,68	50,6
Transports et telecom	10,2	10,3	10,6	11,0	11,0	10,9	11,0	11,7	11,9	12,1	11,8	10,67	11,7
Commerce	22,1	22,8	22,1	21,3	20,3	20,5	21,2	21,70	22,1	21,9	21,3	21,53	21,6
Autres services	15,5	16,0	16,2	16,6	17,3	17,2	16,7	17,2	17,9	17,6	17,1	17,47	17,3
PIBE	87,9	87,9	88,2	87,6	87,9	88,4	88,8	89,2	89,5	89,7	89,6	87,98	89,4
Services non marchands	12,1	12,1	11,8	12,4	12,1	11,6	11,2	10,8	10,5	10,3	10,4	12,02	10,6
PIB	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100

Source : DPS/MEFP, (* estimations) à prix constants de 1987

Quant aux services non marchands, les exigences de l'assainissement financier ont conduit à leur maîtrise, puis à la baisse de leur part dans le PIB. En effet, la gestion rigoureuse des finances publiques a maintenu leur évolution à un niveau en deçà de la croissance du PIB.

Tableau 3 : Evolution sectorielle (%) à prix constant de 1987

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997*	1998*	1999 *	2000*	Tx de crois moy. 90/95	Tx de crois moy. 96/00
Primaire	9,4	-5,1	1,7	-5,2	9,3	2,2	6,1	-2,5	-3,2	6,3	11,5	2,1	3,6
Agriculture	21,8	-11,4	1,7	-10,6	15,9	0,5	10,6	-10,6	-8	8,5	21,2	3,0	4,3
Elevage	1,4	3,2	1,0	3,9	1,5	4,7	0,6	5,4	3,3	4,8	3,1	2,6	3,4
Pêche	-7,6	4,3	7,1	-6,4	6,7	3,1	4,8	11,8	-3,4	4,1	2,5	1,2	4,0
Forêt	-11,6	-5,2	-5,6	-9,7	8,6	1,0	0,5	2,0	-3,8	1,2	1,4	-5,1	0,3
Secondaire	5,7	-1,2	5,1	-2,5	-0,5	11,7	5,3	5,9	8,4	7,2	7,8	3,1	6,9
Industries extractives	0,1	-13,3	15,3	-21,6	-5,3	38,7	-1,4	9,8	-2,8	39,5	-1,0	2,3	1,6
Huileries	14,4	-33,7	0,4	-6,0	15,4	18,1	-5,1	-20,9	28,4	7,1	24,9	1,4	6,9
Energie	5,0	2,7	-7,3	-4,8	10,0	2,4	8,8	6,5	5,5	0,5	7,9	1,3	5,8
BTP	15,6	1,9	14,7	-1,0	10,8	-3,1	9,6	14,9	12,7	15,7	15,0	6,5	13,6
Autres industries	3,3	-0,4	4,6	-2,0	-5,5	17,2	4,2	4,3	7,2	4,8	4,8	2,9	5,1
Tertiaire	1,2	2,1	1,9	-2,1	2,2	5,1	5,7	8,7	8,5	4,3	2,5	1,7	5,9
Transports et telecom	4,2	0,4	4,7	1,8	3,2	3,7	6,0	12,0	7,5	6,6	3,2	3,0	7,1
Commerce	1,4	2,7	-0,7	-5,8	-1,8	6,0	8,7	7,4	7,8	4,1	2,0	0,3	6,0
autres services	-0,9	2,5	3,6	0,4	6,7	4,8	2,1	8,3	10,0	3,3	2,6	2,9	5,2
PIBE	4,0	-0,3	2,5	-2,9	3,2	5,8	5,7	5,5	6,0	5,5	6,0	2,1	5,7
Services non marchands	3,0	-0,9	0,1	2,9	0,4	0,8	0,8	1,2	3,0	3,2	6,1	1,1	2,9
PIB	3,9	-0,4	2,2	-2,2	2,9	5,2	5,1	5,0	5,7	5,1	5,5	1,9	5,3

Source : DPS/MEFP, (* estimations) à prix constants de 1987

Les Emplois du PIB

▪ La Consommation Finale

La propension moyenne à consommer est restée autour de 0,93 jusqu'en 1993 avant d'imprimer une tendance à la baisse depuis la dévaluation. Les ménages et les Administrations ont synchronisé leur demande en la contenant de manière significative depuis le changement de parité en 1994. Une part importante de cette demande de consommation s'adresse à l'extérieur, ce qui explique en partie le déficit de la balance commerciale. La consommation finale a été un facteur significatif de croissance jusqu'en 1993 pendant une période où le PIB connaît des taux de croissance faibles voire négatifs, malgré la maîtrise de l'inflation. En conséquence durant la phase d'expansion, les ménages comme l'Administration se sont orientés vers la reconstitution de leur épargne.

Les produits alimentaires pèsent donc sur la balance commerciale malgré les efforts fournis pour contenir leur expansion dans les importations et la priorité accordée au secteur primaire notamment l'agriculture. Leur progression sur la période 1996/2000 représente le triple du croît démographique.

• La formation brute de capital fixe (FBCF)

Le taux de FBCF jusqu'en 1995 a, à peine dépassé 13% du PIB, niveau en deçà du taux de renouvellement des équipements. La FBCF, bien qu'évoluant en hausse ces dernières années, avec un taux de croissance moyen annuel de 6,9%, n'a pas atteint la part requise pour créer les conditions d'une transformation profonde des structures économiques. Sa reprise justifie largement la relance économique en raison du fléchissement de la consommation finale. L'importation des biens d'équipement et des biens intermédiaires connaît une relative progression.

L'impact de l'investissement sur la croissance est encore faible quoique la productivité du capital, qui a tourné sur la période autour de 32% avec une tendance à la baisse, soit élevée par rapport aux pays en développement où elle est de 25% environ. Le taux d'investissement moyen sur la période 1996-99 a été maintenu au niveau de 16% avec un rythme de 5% en moyenne.

La répartition de la FBCF par agent montre une relative stabilité de la part des Ménages qui tourne autour de 1,9% sur la période, une hausse régulière de la part des Administrations surtout après la dévaluation et une nette augmentation de la part des entreprises qui passe de 6,4% à 10% entre 1990 et 2000.

L'investissement public, au regard du nouveau rôle de l'Etat, vise à instaurer un environnement propice à la production. Le contenu en FBCF des investissements publics est passé de 85% en 1998 à 82% en 1999, sur la base de la comparaison des réalisations observées et de la FBCF courante de l'administration. La mobilisation des financements représente 70,3% en moyenne sur la période 1990/1999. Ce taux varie de 61,2% pour le secteur tertiaire à 75,9% pour le quaternaire en passant par 69,8% pour le secondaire et 71,9% pour le primaire. Une des conséquences de cette faiblesse est l'ajustement à la baisse des performances économiques.

Investissement Privé

Le faible niveau d'IDE pour l'Afrique au Sud du Sahara vaut encore plus pour le Sénégal qui pourtant en 1990 voyait le niveau de ses flux nets (57 millions \$) atteindre 6,17 % du total de l'Afrique subsaharienne. Ce pourcentage a été de 0,7 % en 1995 et de 0,76 % en 1999. Entre 1998 et 1999, les flux nets pour le Sénégal ont baissé passant de 71 millions \$ à 60 millions \$ en raison certainement des privatisations.

Le Sénégal s'est actuellement engagé dans une démarche d'assainissement, de consolidation et de discipline budgétaires et par la quête d'une meilleure image auprès des investisseurs non résidents à travers notamment la création d'une Agence chargée de la promotion des investissements (APIX) et le recours aux services d'une agence de rating. Outre la promotion des investissements, l'Agence, placée sous la tutelle de la présidence de la République, est aussi chargée des grands travaux faisant appel à l'investissement privé notamment étranger.

De façon globale, l'investissement privé représente en moyenne sur la période 90/2000 les 2/3 des investissements totaux. Cependant, son rythme de progression a évolué plus que celui des investissements publics dans la période post - dévaluation. Ceci est à mettre en rapport avec l'assainissement des finances publiques après le changement de parité et les ressources de la

privatisation de la SONATEL qui ont permis d'augmenter de façon substantielle les dépenses d'investissements publics.

Tableau 4 : Taux de réalisation des investissements publics

Libellés	1989/90	1990/91	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	TAUX MOYEN
Secteur Primaire	81%	59%	74%	86%	93%	64%	68%	68%	54%	72%	71,9%
Agriculture	90%	67%	61%	76%	73%	47%	61%	73%	48%	63%	65,9%
Elevage	83%	76%	103%	54%	57%	77%	77%	67%	81%	73%	74,8%
Forêt	104%	102%	136%	98%	167%	66%	91%	73%	31%	78%	94,6%
Pêche	123%	86%	71%	79%	50%	36%	58%	52%	71%	140%	76,6%
Hydraulique rurale	51%	20%	86%	99%	90%	89%	60%	52%	47%	54%	64,8%
Divers	73%	52%	75%	106%	131%	104%	78%	71%	79%	84%	85,3%
Secteur secondaire	55%	103%	65%	76%	73%	95%	57%	70%	49%	55%	69,8%
Industrie	20%	80%	70%	81%	180%	40%	40%	73%	277%	235%	109,6%
Industries extractives	0%	38%	90%	50%	80%	100%	100%	82%	47%	223%	81%
Energie	83%	182%	61%	79%	38%	137%	56%	108%	55%	50%	84,9%
Divers	92%	90%	82%	68%	25%	70%	64%	34%	3%	57%	58,5%
Secteur tertiaire	58%	49%	77%	63%	32%	48%	45%	82%	70%	88%	61,2%
Tourisme	112%	58%	68%	25%	0%	0%	0%	0%	0%	20%	28,3%
Commerce	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	182%	121%	129%	53,2%
Transports	57%	44%	81%	57%	27%	44%	44%	81%	71%	89%	59,5%
Télécommunications	56%	95%	72%	85%	350%	89%	0%	100%	0%	0%	84,7%
Divers	100%	14%	49%	100%	35%	68%	56%	59%	67%	65%	61,3%
Secteur Quaternaire	80%	62%	71%	68%	104%	70%	75%	63%	81%	85%	75,9%
Hydraulique urbaine	131%	29%	53%	33%	38%	68%	11%	27%	87%	48%	52,5%
Logement	38%	39%	37%	64%	52%	100%	171%	41%	34%	40%	61,6%
Santé	122%	75%	140%	80%	129%	75%	70%	60%	67%	68%	88,6%
Enseignement	98%	99%	73%	70%	161%	46%	112%	89%	70%	107%	92,5%
Divers	80%	75%	77%	77%	112%	76%	155%	105%	104%	138%	99,9%
Total	74%	61%	73%	73%	77%	66%	65%	69%	68%	77%	70,3%

Source : DCEF

Tableau 5 : Investissements privés sur la période 90/2000

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Investissements (milliards F CFA)	214,1	194,2	229,8	210,1	344,1	373,4	439,5	403,5	484,6	572,6	546	364,7
Investissement Privé	137,0	143,6	147,3	148,7	224,9	228,5	235,8	317,3	348,7	344,5	431,1	246,1
Investissement Public	63,4	65,7	75,6	58,3	70,2	99,2	151,2	163,8	196,9	242,3	193,2	125,4
Part de l'Investis. Privé	64,0%	73,9%	64,1%	70,8%	65,4%	61,2%	53,7%	78,6%	72,0%	60,2%	79,0%	67,5%
Part de l'Investis. Public	29,6%	33,8%	32,9%	27,8%	20,4%	26,6%	34,4%	40,6%	40,6%	42,3%	35,4%	33,1%

4.1.2 Les échanges extérieurs

L'analyse du commerce extérieur du Sénégal sur la période 1990- 2000 est marquée par deux tendances : la première³ (1990-1993) est caractérisée par une baisse de 6% des exportations et des importations alors qu'au cours de la deuxième (1995-2000) les échanges ont connu une hausse en moyenne annuelle de 15%.

Pour les exportations deux caractéristiques majeures apparaissent : la faible valeur ajoutée des principaux produits exportés et leur forte concentration. En effet les principaux produits exportés sont les produits arachidières, les produits halieutiques, le phosphate et le tourisme.

Les exportations de produits arachidières sont limitées par des contraintes d'offre et de demande. Du côté de l'offre on retrouve la pluviométrie, la baisse de rendements, la faible utilisation de l'engrais et les difficultés d'accès au crédit. Du côté de la demande on note une diminution de la demande mondiale d'oléagineux et surtout une baisse tendancielle de la part relative de l'arachide dans la demande des produits. L'huile d'arachide est sérieusement concurrencée par le soja et le tournesol.

En ce qui concerne les tourteaux exportés par le Sénégal, leur part dans le marché européen, principale destination, est passée de 10% dans les années 70 à moins de 1% dans les années 90.

Quant aux exportations de produits halieutiques elles sont limitées par plusieurs contraintes telles que le caractère saisonnier de la pêche démersale et la vétusté de l'outil de production (les chalutiers ont une moyenne d'âge de 23 ans alors que le délai normal d'amortissement est de 10 ans) ainsi que les problèmes d'ordre logistique (capacités de frêt aérien limité pour les exportations de produits frais).

La stratégie de promotion des exportations n'a pas contribué à accroître les volumes des produits traditionnels en nette régression dans la demande mondiale. La diversification des exportations par des produits à haute valeur ajoutée tarde à se réaliser.

En ce qui concerne les importations, la structure entre les deux grands groupes de produits reste presque constante même si ces dernières années des biens d'équipements et l'ensemble des produits affiliés ont fortement progressé. Les contre-performances de l'agriculture et la dépendance fiscale des produits alimentaires importés expliquent la persistance des importations de produits de consommation. Leur facture en devises continue de peser lourdement dans l'allocation des ressources naturelles.

Sur la période 1990-1994, les exportations de biens ont enregistré un taux de croissance réel de 10% en moyenne annuelle malgré la faiblesse de leurs parts dans la formation du PIB (25,04%). L'orientation géographique révèle que l'Union Européenne (UE) est la principale destination des exportations avec en moyenne 46% sur la période puis la CEDEAO avec 16% dont 10% avec les pays membres de l'UEMOA. Elles restent dominées par les produits traditionnels à faible valeur ajoutée. Les parts moyennes des cinq principaux produits d'exportation sont : 33% pour

³ Les données disponibles ne concernent que les échanges de biens.

les produits de la pêche, 16% pour les produits arachidières, 15% pour les produits pétroliers, 11% pour l'Acide phosphorique et 7% pour les Phosphates.

Tableau 6 : Répartition des exportations (en milliards de F CFA)

Années	1990	1991	1992	1993	1994	Croissance
Exportations	243,3	241,7	207,3	203,9	399,1	10%
<i>Dont</i>						
UE	111,8	100,5	77,7	80,4	89,9	-5%
CEDEAO	30,6	21,9	30,3	27	51,5	14%
UEMOA	24,1	16	18,5	15,1	29,9	6%
CEMAC	5,5	4,6	4,9	4,9	6,2	3%

Source : DP, DPS

Les importations de biens et services ont connu pour la même période une baisse moyenne de 2,5% nonobstant la part importante qu'elles représentent dans le PIB (29%). La récession est largement à la base de ce repli des produits importés. Les cinq principaux produits représentent en moyenne sur la période 52,3% du total des importations. Il s'agit des produits pétroliers 14,1%, des machines et appareils 13,9%, des produits céréaliers 10,7%, des matériels de transport 7,2% et des métaux et ouvrages en métaux 6,4%.

Les fournisseurs du Sénégal sont essentiellement l'Union Européenne avec 55% des importations totales sur la période, la CEDEAO avec 12%, y compris l'UEMOA 5,5% et enfin la CEMAC avec 1,9%.

Tableau 7 : Répartition des importations (1990-1994) (en milliards de F CFA)

Années	1990	1991	1992	1993	1994	Croissance
Importation CAF	460,5	436,1	454,1	433,7	390,0	-3,2%
Union Européenne	186,6	175,2	172	162,7	303,3	12,91%
CEDEAO	45,9	40,4	43,9	33,5	41,2	-2,66%
UEMOA	19,3	21,6	22,4	14,5	19	-0,39%
CEMAC	12,5	5,3	5,7	5,8	2,4	-33,80%

Source : DPS

Tableau 8: Répartition des exportations (1995-2000) (en millions de F CFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Croissance
Exportations de biens et services non facteurs	718 200	699 300	744 900	821 900	872 100	961 100	5%
Croissance annuelle (%)	10,15	-2,63	6,52	10,34	6,11	10,21	0,1%

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique / Commerce Extérieur. Projections pour 2000. Millions

Sur la période 1995-2000, les principaux produits à l'exportation demeurent les mêmes à savoir les produits arachidières, les phosphates, les produits halieutiques, les produits chimiques, le coton et les produits pétroliers. Ils représentent, en moyenne sur la période 56% des exportations totales de biens avec un taux de croissance de 6%. Le gain de compétitivité n'a pas contribué à la diversification des produits d'exportation.

Les importations de biens et services non-facteurs du Sénégal ont enregistré une hausse, en moyenne annuelle, de 5% sur la période 1995-2000. La destination géographique des produits demeure inchangée malgré la balance commerciale du Sénégal avec cette zone excédentaire de l'ordre de 30,4 Milliards sur la période 96/99.

Tableau 9 : Répartition des importations (1995-2000)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Croissance
Importations de biens et services non-facteurs	897 600	842 200	915 000	1 016 700	1 071 000	1 211 700	5,13%
Croissance annuelle (%)	31,4	-6,17	8,6	11,11	5,34	13,14	-13,51

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique. En Millions de FCFA

Tableau 10 : Principaux produits à l'importation

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Tx de croissance Moyen
Produits alimentaires	132232	158472	138852	167089	185440	208407	10%
dont céréales	95349	111819	87793	120585	143105	169831	12%
Autres	36883	46653	51059	46504	42335	38576	1%
Boissons et Tabacs	6642	6972	7466	11221	16864	19691	24%
Matières premières	43797	61384	44643	88052	173670	258105	43%
Pétrole et lubrifiants	60576	82759	77328	77557	77787	78017	5%
Huiles et graisses	34137	31639	38418	52074	70584	95674	23%
Machines et équipements de transport	112216	152551	167902	221287	291646	384376	28%
Autres produits manufacturés	178065	186657	193852	263350	357764	486026	22%
Total	567665	680434	668461	880630	1173755	1530296	

Source : DPS en Millions FCFA

L'analyse fine de la nature des produits importés montre que les biens d'équipement et les intrants représentent en moyenne 46,5% (dont 24,3% pour les seuls biens d'équipement) et les produits à la consommation 48,2% du total des importations sur la période 1995-2000. Cependant la progression des importations de biens d'équipements a représenté plus du double de celle des produits de consommation. Cette évolution positive cache cependant une forte progression des produits finis révélant la faiblesse de la compétitivité de l'appareil de production.

Les biens d'équipement et les produits alimentaires (riz) proviennent respectivement de l'Union Européenne et de l'Asie.

La persistance de ces contraintes structurelles et la faible part des exportations non traditionnelles expliquent pourquoi l'économie sénégalaise n'a pas tiré le meilleur parti de la politique de libéralisation mise en oeuvre dans les années 80 et 90 et surtout des gains de compétitivité résultant de la dévaluation du franc CFA.

4.1.3 Situation des Finances Publiques

A / Les recettes publiques : le partage inégal de la charge fiscale

a) La pression fiscale

La pression fiscale est largement en deçà de 20% du PIB. Les ressources collectées par l'Etat, n'atteignent guère le cinquième du PIB sur la période considérée. La faiblesse du rendement du système fiscal tient à plusieurs facteurs: le poids écrasant du secteur informel dans l'économie nationale, fraude et évasion fiscales, les moyens limités de l'Administration fiscale et le manque de volonté politique.

Tableau 11 : Evolution de la pression fiscale (%)

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
18,4	16,6	14,9	16,4	16,6	16,9	16,7

Cabinet CABEX

Le secteur informel avec plus de 50% du PIB, ne s'acquitte que des impôts indirects (notamment les droits de douane) et d'impôt forfaitaire qui sous-évalue considérablement sa faculté contributive. Par contre, les salariés soumis au régime de la retenue à la source sont les seuls à s'acquitter de leurs impôts sur le revenu. La proportion des contribuables payant l'impôt sur le revenu des personnes physiques représentent moins de 2% de la population. Par ailleurs l'Administration fiscale ne dispose pas assez de moyens matériels et humains pour remplir sa mission. Elle n'est toujours pas informatisée, ce qui réduit la transparence et l'efficacité de la gestion des services fiscaux.

Tableau 12 : Evolution du nombre de salariés ou des contribuables personnes physiques

	1993	1994	1995	1996	1997
Salariés du secteur moderne	60104	58293	70282	68803	64382
Salariés de la fonction publique	67093	66696	67049	67029	66311
Total salariés	127197	124989	137331	135832	130693
Total	1.6	1.5	1.6	1.6	1.5
Salariés/Population (en%)					

Source: MEF

b) la structure fiscale

Les impôts sur le revenu représentent moins du quart des recettes de l'Etat (22,9%) en moyenne sur la période 92/98. Le rendement de l'impôt assis sur l'activité domestique est ainsi relativement faible. La dévaluation du franc CFA n'a pas permis d'inverser cette tendance. La structure du système fiscal est marquée par la prépondérance des impôts indirects qui représentent plus de 75% du total alors que les impôts sur la propriété sont insignifiants.

Tableau 13: Structure des recettes fiscales du budget de l'Etat (en%)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Impôts sur Revenus et CFCE	27,9	23,2	21,0	21,8	21,4	21,6	23,1
Taxes sur b&s	19,6	21,8	21,8	22,8	23,8	25,6	27,9
Impôts sur comm. Ext.	38,0	37,2	41,1	42,5	45,2	41,9	40,9
Impôts sur la propriété	4,7	3,7	3,8	3,0	3,1	3,7	3,5
Rec.non fisc.	15,8	13,9	11,1	9,8	6,3	7,2	4,6

Source: MEF CFCE: Contribution forfaitaire à la charge des employeurs

c) Analyse par période des recettes publiques

Les recettes totales ont fortement progressé entre 1980 et 1999, puisqu'elles ont vu leurs chiffres plus que tripler passant respectivement de 139,2 milliards à 506,8 milliards de F CFA. La pression est restée assez faible sur la période et porte sur un nombre réduit de contribuables. Les recettes sont dominées par les recettes fiscales qui font plus de 90% du total et parmi elles les taxes sur le commerce extérieur (droits de douane). Cette situation révèle un conflit d'objectifs entre la recherche d'une épargne budgétaire et celle d'un excédent commercial.

Tableau 14 : Structure des recettes publiques par périodes

	1985-1993	%	1994-1999	%
Recettes Totales en Mds de FCFA	285,1	19.67	410,2	16.57
Recettes fiscales	237,6	16.39	383,1	15.48
Recettes non fiscales	47,5	3.27	27,1	1.09
PIB moyen à prix courant	1448.8	100%	2474.2	100%

source : DP, TOFE DPS/ DTCP

L'évolution des dons est en hausse régulière puisqu'ils sont passés de 7% des recettes totales entre 1985-1993 avant d'atteindre 16% en 1995, puis 13% en 1999 avec une prédominance des dons en capital.

Tableau 15 : Structure des recettes de l'Etat (%) après dévaluation

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Impôts Directs	21,0	21,8	21,5	21,6	23,3	23,5
Impôts et taxes Indirects	67,9	68,4	72,2	71,2	72,2	73,4
Dont TVA	20,0	20,1	21,4	23,4	21,9	24,3
Dont Commerce Extérieur	41,1	42,5	45,2	41,9	40,9	37,9
Autres	6,7	5,8	5,6	6,0	9,5	11,9
Total Recettes fiscales	88,9	90,2	93,7	93,7	95,8	96,9
Total Recettes non fiscales	11,1	9,8	6,3	6,3	4,2	3,1

Source : Réalisation de recettes de la DTCP et TOFE(DPS)

Tableau 16 : Evolution des dons

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
DONS						
Dons budgétaires	54,1	43,5	17,7	11,9	18,7	1,7
Dons en capital	30	30	30	53,7	63,1	73,2
Dons/ Recettes totales	21,8%	16,7%	10,8%	13,1%	15,1%	12,9%

Source : TOFE DPS,MEFP

Cette modification dans la structure des dons confirme l'option du Gouvernement en matière d'aide publique au développement. En effet, il vise à ne mobiliser les ressources extérieures qu'à des conditions concessionnelles ou sous forme de subvention.

d/ Les dépenses publiques

L'évolution de la structure des dépenses publiques révèle que les dépenses courantes ont fluctué à la baisse de 57% environ en 1990 à 47,5% en 1998. L'orientation libérale de la politique économique s'est traduite par le maintien des transferts et subventions à moins de 10% des dépenses totales.

Quant aux dépenses d'investissement leur part dans le total a augmenté considérablement en passant de 13,5% en 1990 à 35,4% en 1998. On note ainsi une amélioration de l'allocation des ressources publiques en faveur des dépenses d'investissement et au détriment des dépenses de consommation. En outre, sur la période 1990-1998, les dépenses en capital financées sur ressources propres et externes représentent en moyenne 25% environ.

Tableau 17 : Structure des dépenses publiques et prêts nets (% par rapport au total)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Consommation	57,1	53,0	58,2	56,5	46,8	46,8	50,0	45,0	47,5
Investissement	13,5	18,6	23,3	20,3	23,6	26,5	28,5	37,2	35,4
Transferts	8,5	9,3	11,1	10,6	7,9	6,8	6,5	9,1	7,5
Intérêts dette publique	12,7	11,9	9,0	10,8	16,8	14,5	12,5	12,4	7,0

Source : MEF

Tableau 18: Autofinancement dépenses en capital (%)

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
44,2	42,6	56,4	43,0	26,1	30,3	32,6	39,0	44,9

Source: MEF

Cependant force est de souligner que l'évolution positive des finances publiques est loin de répondre à la demande sociale. En effet, le niveau et la structure des dépenses publiques ne sont pas conformes aux normes requises pour améliorer le développement humain.

Tableau 19 : Dépenses publiques et développement humain

	1995	1996	1997	1998	Normes
Ratio de dépenses publiques	19,8%	18,1%	17,7%	18,1%	25%
Ratio de dépenses sociales	33,3%	39,8%	38,3%	40,1%	40,0%
Ratio de dépenses sociales prioritaires	31,7%	33,1%	30,2%	27,9%	50,0%
Ratio de dépenses de développement humain	2,1%	2,4%	2,0%	2,0%	5%
Niveau moyen	10,6%	13,2%	11,6%	11,2%	20,0%

Source : Cabinet EMAP, Etude sur Initiative 20/20 (Juillet 2001)

Le ratio de dépenses publiques (dépenses publiques/PNB) a diminué régulièrement en passant de 19,8% en 1995 à 18,1% en 1998. Il s'établit ainsi à un niveau nettement inférieur à la norme de 25%. En ce qui concerne les dépenses sociales elles ont connu une forte croissance qui a permis de dépasser légèrement la norme de 40% en 1998. Quant aux dépenses prioritaires elles s'établissent largement en deçà de la norme de 50%. Au total le ratio de dépenses de développement humain qui constitue une résultante de ces trois types de dépenses est d'environ 2% alors que la norme est fixée à 5%. En outre le gap par rapport à l'initiative 20 / 20 est relativement élevé dans la mesure où il est d'environ 9 points en 1998.

En ce qui concerne l'affectation de l'aide extérieure on constate également (tableau 20) que les résultats sont en deçà des normes fixées par l'initiative 20/20. Sur la période 1994 - 1997 le ratio services sociaux de base/aide extérieure atteint un niveau de 15,9% en 1995 et se fixe à 12% en 1998.

Tableau 20 : Aide extérieure et services sociaux de base (%)

	1994	1995	1996	1997
SS/Aide	18,1	22,7	25,8	28,0
SSB/Aide	9,3	15,9	12,0	15,6

Source : PNUD

SS : services sociaux SSB : services sociaux de base

Ainsi, même si le poids des dépenses sociales est relativement élevé dans le budget de l'Etat celles ci ne sont pas suffisamment orientées vers les services sociaux de base.

Analyse des dépenses publiques

De 1985 à 1993 avec le PAMLT et le Plan d'urgence, les dépenses publiques ont augmenté régulièrement au taux de 2,5 % par an en moyenne malgré les mesures drastiques prises pour maîtriser la masse salariale avec la restriction à l'embauche de la Fonction publique, le programme des départs volontaires et la réduction des salaires pendant le plan d'urgence de 1993. Pourtant entre 1985 et 1993 la part de la masse salariale dans les dépenses courantes est passée de 50,4% à 53%. Donc la réduction des dépenses globales a concerné aussi bien les dépenses de fonctionnement des services publics que les dépenses d'investissement qui ont vu leur part dans le PIB passer de 16,4% à 12,2% de 1984 à 1990. Le poids du service de la dette est important puisqu'il fait 16,2 % des dépenses courantes en moyenne pendant la période d'ajustement contre 12,5% pendant le Programme de Redressement Economique et Financier (PREF). On peut toutefois noter que la longue période d'ajustement structurel a permis de poser les premiers jalons de la viabilité financière de l'Etat même si l'épargne est négative (-2% du PIB) entre 1980 et 1989 avant de devenir positive à partir de 1990.

Tableau 21: Evolution des dépenses publiques par période

	1985-1993	1994-1999
Dépenses totales en Mds de FCFA	345,9	482,5
Dépenses ordinaires en Mds de F CFA	272,6	321,3
Dépenses en capital en Mds de FCFA	52,6	151,1
Masse salariale en %	50.5	50
Intérêts de la dette publique en (%)	16.2	15.9
Autres dépenses courantes en (%)	33.3	33.6

Source : DP et TOFE DPS

La gestion de la dette extérieure sur la période 1983-1999

Depuis 1981 la part dans la dette totale, de la dette rééchelonnée est en légère baisse puisqu'elle passe de 11% à 9,7% même si la part de la dette bilatérale s'estompe dès 1989 au profit de la dette multilatérale.

- aires cultivées couvrant près de 2.200.000 ha sur des superficies cultivables estimées à 3,8 millions d'hectares;
- potentialités appréciables de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale;
- gisements minier et énergétique, de réserves de fer et d'or au Sénégal Orientale, de la tourbe dans les Niayes, les delta du Sine Saloum et en Casamance, d'un potentiel global de 52 millions de m³ auxquelles s'ajoutent quelques poches d'hydrocarbures (gaz à Diamniadio et pétrole au large de la Casamance) ainsi que des phosphates à Matam ;
- disponibilité des eaux de surface et souterraines.

Dans ce domaine des écosystèmes et du patrimoine génétique existent à savoir :

- une diversité spécifique relativement élevée pour un pays sahélien ;
- un réseau consistant et fonctionnel d'aires protégées qui offrent des perspectives prometteuses en matière d'éco-tourisme, notamment au niveau du parc national des oiseaux de Djoudj et celui du Nioloko Koba qui constituent des fleurons ;
- un relais de migration de nombreux oiseaux des zones humides littorale et continentale ;
- des sièges de remontées d'eaux froides riches en éléments des zones marines et côtières ;
- une production et une productivité élevées, notamment dans le domaine halieutique (entre 300.000 et 350.000 Tonnes/an en poissons pélagiques côtiers, entre 15.000 et 20.000 Tonnes/an en espèces hautières, de l'ordre de 40.000 Tonnes en ressources démersales) ;
- la présence de substances utiles (sel, sable, coquilles, minéraux lourds, tourbes etc..) ;
- la valeur appréciable des ressources vivantes disponibles (à la fois du point de vue culturel, scientifique, touristique et créatif).

Agriculture

Ce secteur contribue pour environ 10% à la constitution du PIB et occupe 60% de la population totale du pays. Ce poids dans le PIB a reculé entre 1990 et 1999, passant de 10,66% à 8,4%, imputable à la chute des productions cotonnière, arachidière et céréalière. En conséquence, pour satisfaire ses besoins céréaliers, le pays est obligé d'importer du riz et d'autres céréales. La production actuelle ne couvre que 52% des besoins alimentaires. L'agriculture se subdivise en plusieurs grandes filières de cultures.

Les productions **céréalières** ont connu, de 1990 à 1999 un recul malgré une expansion des superficies. Cette situation résulte de la baisse de la fertilité des sols, de celle de la qualité du matériel génétique et de la faible intensification. Elle se traduit par une évolution erratique du bilan alimentaire et nutritionnel, avec une réduction moyenne du taux de couverture alimentaire durant les dix dernières années de l'ordre de 4%.

De manière spécifique, la **filière riz** a connu une production nationale sur la période 1999/2000 estimée en moyenne à 170 000 tonnes par an sur une superficie totale de l'ordre de 73 000 ha. Soit un rendement moyen de 2,33t/ha. Près de 70% de cette production provient de la vallée du fleuve avec des rendements doubles de la moyenne nationale. L'analyse de l'évolution des données montre une légère hausse des superficies emblavées et un accroissement moyen annuel de la production de 1,7%. Cette amélioration du rendement s'explique par les conditions actuelles d'encadrement et d'organisation des producteurs, le niveau élevé de l'investissement public dans

le cadre de la réalisation des ouvrages et l'amélioration de la qualité du matériel végétal. Toutefois, pour les objectifs initiaux d'aménagement fixé par la Lettre de Politique de Développement de l'Agriculture (LPDA) à savoir l'aménagement de 100 000 ha en l'an 2 000, à travers l'augmentation des superficies emblavées dans la vallée du fleuve de 5 000 ha/an, les résultats sont mitigés. La production dans la zone ne permet de couvrir que 15% des besoins nationaux contre un objectif initial de 50%. L'objectif de réduction des coûts est loin d'être atteint. La non satisfaction de ces objectifs résulte, entre autres, d'une mauvaise organisation de la commercialisation, des difficultés d'accès au crédit et d'un prix au producteur peu rémunérateur. L'absence de production de la région de Ziguinchor du fait de l'instabilité socio-politique de la zone, limite également le tonnage produit.

S'agissant des **autres céréales** (mil, sorgho, maïs), une augmentation annuelle de leurs superficies de l'ordre de 7% et une diminution annuelle de leurs productions de l'ordre de 6% sont observées, se traduisant par une production moyenne de 669.700 tonnes sur une superficie moyenne de 1.034.000 hectares. Ce tonnage est loin de l'objectif de 1.000.000 de tonnes par an pour la satisfaction des besoins alimentaires en milieu rural.

Les **cultures industrielles** ont connu une évolution décélérante tant pour les superficies et de manière plus prononcée pour les productions. Cette situation non conforme aux objectifs assignés à ces cultures s'explique par la baisse de la fertilité des sols, la faiblesse des prix aux producteurs, l'absence d'encadrement technique, le faible taux d'utilisation d'engrais chimique et la baisse de la qualité du matériel végétal.

Sur la période 1990-2000, la production d'arachide d'huilerie et de bouche a connu des niveaux moyens, respectivement, de 640.000 tonnes et 38.700 tonnes. Ces tonnages sont bien en deçà des objectifs de 1.000.000 et de 80.000 Tonnes. Cette situation s'est traduite par un faible niveau d'approvisionnement des huileries dont leur part dans le PIB a fortement baissé en 1997 (-20,9%)

Pour le coton, sur les dix dernières années de campagne, la superficie moyenne a été de 41.000 hectares pour une production moyenne annuelle de 30.000 tonnes; alors que les objectifs respectifs sont de 50.000 ha et de 55.000 tonnes par an.

Les cultures industrielles, connaissent une crise structurelle de production et d'approvisionnement occasionnant une baisse des activités des industries textiles et des huileries, un ralentissement dans les efforts d'intensification dans le sous secteur de l'élevage et une faible participation à la résorption du déficit de la balance commerciale.

La **filière horticole**, un des axes de diversification de l'agriculture sénégalaise enregistre un croît annuel de l'ordre de 10%, avec une progression légumière plus forte que la progression fruitière. Cette performance limitée découle entre autres, d'une absence d'organisation de la filière et d'une insuffisance de l'intensification des systèmes de production.

A ces cultures légumières et fruitières s'ajoutent les **Cultures de diversification** qui ont connu une progression de l'ordre de 6% et de 10% par an respectivement pour les productions et les superficies. Les superficies moyennes durant les dix dernières années se situe autour de 226.562 hectares pour une production de 275.670 tonnes. Cependant, malgré cette tendance positive,

l'impact de cette filière dans l'amélioration des revenus agricoles est très faible, en raison de la faiblesse de la contribution de ces cultures dans la formation des revenus agricoles.

D'une manière générale, le secteur agricole connaît une situation alarmante qui résulte de l'effet conjugué d'un certain nombre de contraintes. Outre la faible efficacité des mesures prises dans le secteur, son expansion se heurte à :

- la faiblesse des revenus limitant la capacité d'épargne et d'investissement en milieu rural, en raison de la baisse en termes réels, des prix des produits agricoles et le lourd endettement des producteurs ainsi que les coûts élevés des facteurs de production limitant l'intensification agricole ;
- la régression du paquet technologique liée notamment à une inadéquation entre la recherche et le développement et à la faiblesse voir même l'absence d'encadrement des populations (mécanisation, semences sélectionnées, renforcement des capacités) ;
- la mauvaise tenue foncière: sur un total de 19.459.000 hectares de superficies, 12.711.000 hectares de terres sont dégradées, soit 65% de la superficie totale et l'utilisation insuffisante d'engrais chimiques ou organiques ainsi que l'inadéquation de leur formule chimique face au processus de dégradation ;
- l'inadéquation de la politique foncière dans un contexte marqué par des réformes et politiques institutionnelles inachevées ;
- une mauvaise organisation des circuits de commercialisation et une concurrence sévère des produits importés due à une absence de la compétitivité des filières ;
- l'insuffisance d'infrastructures d'appui à la production ;
- l'évolution erratique de la pluviométrie et sa mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace qui ne permettent pas une meilleure planification des activités culturelles ;

De manière spécifique, s'y ajoutent d'autres contraintes à savoir :

- la mauvaise gestion des aménagements et de l'eau, traduite par une sous exploitation dans certaines zones et une absence ou insuffisance dans d'autres zones surtout dans les zones à vocation maraîchère ;
- l'absence de politique de prix incitatifs au profit des producteurs et qui favorise le développement d'un marché parallèle surtout pour l'arachide ;
- le déséquilibre financier des filières d'exportation qui continuent d'accumuler des déficits importants ;
- les coûts d'exploitation élevés pour les produits horticoles : (exploitation dépendante du réseau de la SDE) ;
- l'insuffisance de la promotion de la transformation des produits locaux ;
- l'insuffisance de la valorisation des sous produits agricoles et des résidus de récolte ;
- la défaillance de la politique d'approvisionnement en semence de cultures vivrières et maraîchères ;
- le non respect des normes-phyto sanitaires et sanitaires concernant l'utilisation des pesticides sur les produits agricoles et horticoles surtout ceux destinés à l'exportation ;
- la faiblesse de l'accessibilité à l'énergie électrique, comme un frein au développement de l'irrigation.

Malgré ces contraintes, le secteur doit être prioritaire en raison des atouts dont il dispose : (i) une disponibilité en terre: sur une superficie de 19,7 millions d'hectares, les superficies cultivables sont estimées à 3,8 millions d'hectares dont en moyenne 2,4 millions d'hectares effectivement cultivées ; (ii) une disponibilité en main d'œuvre rurale : le secteur rural occupe plus de 60% de la population du Sénégal estimée à 9. 524. 089 d'habitants en 2000 ; (iii) un climat qui est à la fois soumis à des facteurs géographiques et à des influences atmosphériques : la présence d'une façade maritime de 700 km et la situation à l'extrême Ouest Africain entraînent des différences climatiques entre la zone côtière et l'intérieur du pays. De plus, la circulation atmosphérique, facilitée par l'absence d'obstacles montagneux, place le territoire sous les effets de l'alizé maritime, de l'harmattan et de la mousson, ce qui permet de pratiquer deux campagnes agricoles à savoir: une campagne hivernale pour les cultures pluviales et une campagne de contre saison pour les cultures irriguées ; (iv) un potentiel en ressources en eau relativement important de l'ordre de 35 milliards de mètres cubes par an, les ressources exprimées per capita, se situent autour 4780 m³/habitant/an, nettement supérieur au seuil de 1000 m³/habitant/an, communément admis comme seuil critique indiquant l'apparition de pénurie et de crise latente en eau.

Elevage

L'élevage, avec un cheptel estimé à plus de 35 millions de têtes, participe pour une part non négligeable, à la formation du PIB national pour près de 6,5%. En 1998, sa contribution au PIB de l'agriculture est estimée à 35,5%.

Au niveau socio-économique, l'élevage concerne quelque 350 000 familles, soit près de 30% des ménages sénégalais . Le revenu moyen net par ménage résultant de la vente d'animaux et de lait est estimé à 18 600 FCFA/an. De plus, il permet un accroissement des productions végétales par la traction animale et par la production de fumier. Enfin, il assure la stabilité du secteur primaire par constitution de réserve stratégique au niveau des ménages. L'apport de l'élevage est particulièrement important en milieu pastoral puisqu'on estime qu'il constitue 55 à 70% des ressources du milieu rural.

Ainsi, pour accélérer ces résultats, l'Etat y a porté son attention par l'adoption en 1999 d'une Lettre de Politique de Développement de l'Elevage. Par filière, les performances de l'élevage sur la décennie 90 se présentent comme suit :

La filière viande produit plus de 100.000 tonnes provenant principalement des bovins (47%), des petits ruminants (28%) et de la volaille (18%). Elle connaît depuis 1990 une croissance positive moyenne de 4,5% par an, grâce à l'amélioration du niveau organisationnel des producteurs et de la santé animale et au développement de la pratique de l'embouche ovine et bovine. Les importations de viande ont fortement baissé passant de 4.000 tonnes en 1989 à 720 tonnes en 1998. Elles représentent donc une part très faible dans l'offre globale de viande et ne concernent pour l'essentiel que la viande de volaille et dans une très faible mesure la viande de petits ruminants. Actuellement l'offre nationale de viande ne permet d'assurer qu'une consommation de 11,6kg/an/habitant nettement en recul par rapport au niveau de consommation des Sénégalais qui était de 20 kg/an/habitant en 1960.

La filière lait est caractérisée par une production nationale relativement faible avec 110 millions de litres, provenant essentiellement de l'élevage traditionnel, et par une importation importante de

120 millions de litres représentant un coût annuel en devises de 36 milliards de FCFA. La consommation annuelle per capita a fortement baissé, passant de 42 litres d'équivalent lait en 1993 à 26 litres en 1998.

La filière cuirs et peaux constitue la principale source de recettes d'exportation de l'élevage. De multiples opérateurs assurent les fonctions de production, de collecte de distribution et de transformation. Cette filière regorge d'énormes potentialités non encore explorées : sous exploitation des phanères dans l'artisanat. Les tonnages exportés sont néanmoins passés d'environ 1000 tonnes en 1992 à plus de 2500 tonnes en 1999. La valeur marchande des cuirs et peaux exportés a dépassé les 5 milliards de Fcfa.

La filière avicole est encore dominée par l'aviculture traditionnelle. Le cheptel traditionnel approvisionne entre 60 et 70% du marché sénégalais. L'effectif de l'aviculture traditionnelle est estimé à 14,240 millions de têtes. L'aviculture industrielle, quant à elle, s'est considérablement développée au cours de la récente décennie, essentiellement en périphérie des grands centres urbains pour atteindre des effectifs estimés à environ 6 millions de sujets en 1998. Ce développement s'est réalisé grâce à des investissements privés qui atteignent 20 milliards de FCFA. L'approvisionnement en poussins d'un jour est assuré à près de 80% par la production nationale. La part des volailles dans la production locale de viande est passée de 11% à 18,3% de 1986 à 1997. La production d'œufs est passée de 118,5 millions d'unités en 1994 à 200 millions d'unités en 1998. Le chiffre d'affaires généré par l'aviculture industrielle a atteint 10 milliards pour la viande et 12 milliards pour les œufs.

La filière apicole est caractérisée par un niveau de production de miel et de cire estimé, actuellement à 770 et 101,24 tonnes respectivement avec une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 13%/an pour le miel et de 2%/ an pour le cire. Il faut cependant noter que le tiers de ces productions est issu des zones encadrées par le PADA. La production de miel et de cire dans les zones (*quelles zones*) a connu respectivement durant les trois dernières années une croissance moyenne annuelle de 25% et de 24%. Ces résultats satisfaisants montrent que la production apicole nationale peut être augmentée de manière soutenue à travers un meilleur encadrement.

La filière porcine est assurée par une production traditionnelle dans les régions de Ziguinchor, Fatick, Kaolack et sur la Petite Côte. Intégrée le plus souvent à d'autres spéculations, la production de porc est peu spécialisée et typiquement extensive. La performance numérique et pondérale est faible car de nombreuses contraintes sont rencontrées : accès difficile aux sous-produits (tourteaux), encadrement spécialisé très réduit, inexistence de programmes sanitaires harmonisés. Depuis 1995, l'élevage porcin profite des interventions du PRODEC ainsi que des débuts d'organisation des éleveurs de porcs. La commercialisation du porc est dominée par les marchés informels. Pourtant les hôtels peuvent constituer des débouchés de choix si l'hygiène des abattages et la qualité des carcasses sont améliorées.

En définitive, on peut noter que la résultante de la contribution de ces différentes filières a permis à l'élevage de contribuer à hauteur de 6,5% dans le PIB national. Cette contribution aurait pu être renforcée si les contraintes liées au développement du secteur qui sont d'ordre technique, institutionnel, législatif et réglementaire étaient levées.

Les contraintes techniques comprennent les contraintes sanitaires, alimentaires et génétiques. **Sur le plan sanitaire**, même si des progrès certains ont été enregistrés dans la lutte contre les deux grandes épizooties que sont la peste bovine et la péripneumonie, la situation zoonositaire reste préoccupante du fait de la persistance de maladie enzootique (PPR, clavelée chez les petits ruminants, maladie tellurique chez les bovins, pseudo peste aviaire,...) et une recrudescence de certaines maladies notamment parasitaires. Les pertes économiques engendrées par ces maladies se chiffrent à plusieurs dizaines de milliards de FCFA. La situation alimentaire est marquée par la restriction quantitative et qualitative des pâturages naturels durant la saison sèche. Les sous produits agricoles et agro-industriels ne permettent pas de combler le déficit du fait de leur coût élevé et de leur disponibilité locale limitée par les exportations. Les pertes liées à la saison sèche et aux carences nutritionnelles ont été estimées à 16000 tonnes de viandes et 80000 hl de lait soit une perte économique de près de 20 milliards de FCFA. Par ailleurs, des difficultés d'abreuvement existantes restent liées aux pannes au niveau des forages et du maillage hydraulique non satisfaisant pour l'abreuvement du bétail. La faiblesse des performances laitières et viandeuses est liée à des problèmes génétiques des races locales

Les contraintes institutionnelles relèvent de la faiblesse du financement public en faveur du secteur, du nombre restreint de projets bénéficiant d'un concours extérieur et d'un système de crédit longtemps inadapté au contexte de l'élevage. Dans ce domaine la situation s'est améliorée avec la mise en œuvre de fonds de garantie et de lignes de crédit auprès de la CNCAS. De plus, on note l'instabilité de la prise en charge du département chargé de l'élevage et le vieillissement de certains abattoirs, comme celui de Dakar qui ne répondent plus à certaines normes.

Les contraintes législatives et réglementaires sont dues à l'inadéquation des textes législatifs et réglementaires au contexte actuel de libéralisation notamment dans le cadre de l'expérience privée de la profession vétérinaire. Il s'y ajoute l'absence d'une gestion concertée des espaces agro- sylvo - pastoraux.

les atouts structurels sont liés à la stabilité politique, aux mesures incitatives pour développer le secteur privé et la mise en œuvre des réformes structurelles, à savoir la privatisation de la médecine vétérinaire, la promulgation de la loi portant la création de l'ordre des vétérinaires ainsi que les décrets portant code de déontologie et l'institution du mandat sanitaire.

les atouts intrinsèques à l'élevage résulte de l'existence d'un cheptel diversifié et important numériquement du potentiel d'amélioration des races locales, des compétences humaines héritées des traditions pastorales et de l'existence d'un disponible fourrager.

Hydraulique rurale

L'hydrographie du Sénégal est caractérisée par la présence de cycles de sécheresse assez marquée et la grande variabilité des conditions hydrologiques. Le Sénégal dispose d'importantes ressources en eau mais irrégulièrement réparties en qualité comme en quantité. Les ressources en eau de surface sont éloignées des principaux centres de consommation et demandent des investissements importants pour leur transport et leur traitement. Cependant, des avancées significatives ont été réalisées depuis la fin de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) en 1990, pour la maîtrise des ressources en eau, par la réalisation d'une importante infrastructure hydraulique. En 1996, la part de l'ensemble des investissements qui

concernent l'utilisation et la protection des ressources en eau s'est élevée à 69 milliards de Fcfa, soit 25,3% du budget consolidé des investissements. Malgré ces efforts, d'importants besoins en eau restent à couvrir pour les populations rurales et les secteurs de l'économie nationale à forte dépendance hydrique, notamment l'agriculture, l'élevage et certaines industries consommatrices d'eau. En effet, le patrimoine national d'infrastructures hydrauliques rurales, qui comprend également des milliers de forages-puits équipés ou non de pompes manuelles, offre une capacité de production de l'ordre de 270.000 m³/jour, soit un taux de desserte de 28 litres par jour et par habitant et un taux de couverture national des besoins en eau de près de 54%. Ce taux est inégalement réparti entre les différentes régions, la région de Saint Louis est à 76% tandis que celle de Kolda ne dépasse guère 27%. Il en résulte que de nombreuses localités en milieu rural continuent de s'approvisionner à partir de points d'eau situés à une dizaine de kilomètres ou à partir de points d'eau traditionnels non aménagés. Près de 120 points d'eau ont plus de 20 ans d'âge et nécessitent de la maintenance ou une réhabilitation.

Dans le domaine agricole, les zones irriguées représentent moins de 4% des surfaces cultivées, chiffre relativement faible en rapport avec les importantes potentialités qu'offrent les grandes zones d'aménagement hydro-agricoles du Sénégal. En fin 1998, la superficie aménagée est estimée à 59.600 ha dont près de 32.700 ha exploitables dans de bonnes conditions et constituées par les grands périmètres aménagés sur fonds publics, principalement à Podor et dans le Delta. Le rythme des aménagements réalisés se situe autour de 2 000 ha par an, très inférieur à 5 000 ha par an fixé comme objectif. Dans les Niayes, les ressources en eau sont mobilisées à partir de la nappe phréatique qui affleure en grande partie dans la zone. Des problèmes de salinisation apparaissent à cause de la proximité du biseau salé provenant de la mer. Actuellement, près de 11.000 ha des superficies sont exploités. Les coûts d'investissements sont entièrement supportés par les privés.

Les contraintes ci-dessous constituent un frein à la meilleure satisfaction des besoins en eau :

- la baisse généralisée des niveaux pluviométriques de certaines nappes due à un déficit de réalimentation et à une très forte évaporation entraînant leur salinisation par la remontée de la langue salée dans certaines régions ;
- l'excentricité des eaux de surface par rapport aux centres de forte consommation comme l'agglomération dakaroise pour la consommation humaine et la zone des Niayes pour la petite irrigation ;
- l'augmentation sans cesse croissante de la demande en eau dans les régions déficitaires (Ferlo, Bassin arachidier) pour l'alimentation des populations et du cheptel, l'agriculture, la conservation des écosystèmes et la préservation de la biodiversité ;
- la grande profondeur de certaines nappes comme le maestrichien impose des forages de plusieurs centaines de mètres avec des coûts exorbitants ;
- la faiblesse des capacités techniques en matière de gestion et de maintenance des ouvrages ;
- la faiblesse des ressources allouées au secteur (7,6% qui n'ont permis que l'aménagement de 4% des superficies irrigables) ;
- la faible prise en compte du choix variétal pour l'irrigation ;
- la parcellisation excessive des exploitations ;

- le prix de l'eau estimé élevé pour le maraîchage avec une facturation mensuelle inappropriée ;
- la faiblesse de la disponibilité de l'eau principalement dans les Niayes ;
- les difficultés d'approvisionnement en eau dans le bassin arachidier.

Toutefois, la situation actuelle du secteur présente globalement de nombreux atouts :

- la maîtrise des écoulements du fleuve Sénégal grâce à la réalisation des barrages de Diama et de Manantali ;
- un important potentiel en eaux de surfaces et souterraines relativement peu exploité ;
- des ressources en terre de qualité très favorables à l'irrigation et de bonnes conditions agro-climatiques qui permettent de faire deux saisons avec de hauts niveaux de rendement ;
- des associations d'usagers d'eau d'irrigation en voie de professionnalisation.

4.2 2 Secteur Secondaire

Le secteur secondaire a connu une hausse régulière sur la période 1990-1999 en occupant une part de plus en plus importante dans le PIB de 18,6% en 1990, elle passe à 20% en 1999 dont 13,7% pour l'industrie hors huilerie (0,7%) et 1,3% pour les industries extractives. Au sein de l'UEMOA cette contribution varie entre 12 et 27%. Cette performance a été confortée par l'ajustement monétaire qui a permis à l'Etat de s'engager dans l'approfondissement des réformes structurelles et sectorielles et de consolider les bases d'une croissance réelle du PIB retrouvée à partir de 1995.

En ratifiant les accords de Marrakech portant sur l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le secteur industriel devra évoluer dans un contexte mondial en mutation qui a remis en question tout un ensemble de systèmes préférentiels et de pratiques considérées comme des entraves aux mécanismes normaux de fonctionnement des marchés. Ces mutations constituent sans nul doute, un des plus grands défis économiques pour les entreprises de l'Union dont le Sénégal.

Industrie

Le secteur industrie, longtemps protégé dans le cadre de la stratégie de substitution des importations, n'arrive pas à s'inscrire dans un trend ascendant depuis le début de la libéralisation de l'économie. Même le gain de compétitivité né de la bonne gestion de l'après dévaluation n'a pu éliminer les signes observés d'un essoufflement. Seul le secteur d'exportation a pu améliorer ses performances. Confrontée à des contraintes multiples dont la plus importante est l'inefficacité et le coût élevé des services d'infrastructures nonobstant leur rôle crucial dans le bon fonctionnement des sphères d'activités productives et commerciales, l'industrie se diversifie très peu.

Le ralentissement au niveau du secteur industriel, au-delà des conditions adverses qu'a connues le Sénégal, tant dans son environnement international que sur le plan climatologique, a été révélateur des distorsions et des entorses dont les principaux facteurs résident dans : (i) la

réduction des opportunités nouvelles de développement, (ii) la stagnation de la productivité et de la compétitivité, (iii) les dysfonctionnements dans l'environnement des affaires.

Depuis la dévaluation, le secteur industriel a enregistré des signes de reprise notamment au niveau des branches « matériaux de construction », « industries chimiques » et « industries alimentaires ». Ces branches ont joué un rôle important dans les performances économiques enregistrées en termes de croissance réel du PIB. Toutefois la transformation structurelle et profonde de l'économie tant recherchée pour une croissance encore plus forte se fait attendre malgré les atouts certains.

Le recensement industriel effectué en 1995 a permis d'identifier plus de 500 entreprises ou considérées comme telles ayant eu une activité entre 1992-1996. Les industries alimentaires représentent 145 unités soit 30% des unités recensées, suivent les industries chimiques avec 20%, les industries du bois et du papier 12%, les industries mécaniques 12% et les autres secteurs 16%.

Du point de vue des critères de classification comme l'emploi, le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée, les industries alimentaires viennent en première position. Première source pourvoyeuse d'emplois avec près de 11 000 permanents et 13 000 saisonniers, elles occupent près de la moitié des effectifs permanents employés par l'industrie et les deux tiers de la main d'œuvre temporaire.

La répartition de l'actif brut immobilisé concentre plus du tiers de l'investissement global (375 milliards de F CFA) dans l'énergie et l'eau, les industries alimentaires venant en deuxième position avec 300 milliards de F CFA, la chimie avec plus de 200 milliards de F CFA.

Le secteur industriel, concentré en grande partie dans la région de Dakar, reste largement dominé par une trentaine de grandes industries qui réalisent l'essentiel des performances. Le poids du secteur public y est encore considérable.

Appui au développement du secteur privé

Les premières initiatives de l'Etat pour la promotion du secteur privé avaient pris la forme d'une création de cadres institutionnels et de structures d'appui. Seulement, pour les besoins de la concertation et du partenariat secteur public/secteur privé, l'environnement institutionnel n'a pas échappé à la démultiplication des interlocuteurs. Du côté du secteur privé, il y a un manque de rationalisation des structures de coordination (CNP, CNES, Coordination patronale, SPIDS etc.). En revanche, avec l'Etat, c'est la démultiplication des structures d'appui au développement du secteur privé apportant généralement les mêmes services d'appui conseil à une cible qui se trouve être la même. En adoptant en avril 1998 la nouvelle stratégie de développement du secteur privé et en créant en décembre 2000, l'Agence de Promotion des Investissements des Exportations et des grands travaux (APIX/GT) le gouvernement a pris l'option de rationaliser ses interventions en vue d'améliorer la qualité du service public.

La bonne connaissance du secteur industriel se heurte au caractère confidentiel des comptes des entreprises (bilan et compte de résultats) transmis uniquement aux services des impôts réduit considérablement le champs des utilisateurs potentiels pour des fins d'analyse économique. L'observatoire industriel qui devait corriger les lacunes dans le système d'information sur le

secteur industriel n'arrive pas à surmonter l'épineuse difficulté de la circulation des informations financières sur les entreprises constituant l'assiette fiscale industrielle.

Après la dévaluation, plusieurs unités du secteur industriel ont procédé plus à des investissements de renouvellement que de renforcement des capacités de production. Dans sa physionomie actuelle, le secteur industriel ne peut véritablement jouer son rôle de moteur de l'économie que grâce à la redynamisation, la relance de la production industrielle au travers d'un accroissement des investissements promouvant les exportations et la création d'emplois, en levant les entraves qui limitent sa compétitivité internationale, à savoir :

- les procédures et les mécanismes de fonctionnement des services de l'administration économique qui sont perçus dans leur globalité comme un frein au déroulement et au développement de l'activité économique et industrielle ;
- la fiscalité de porte, malgré quelques aménagements apportés à la suite du changement de parité du franc CFA, continue d'être la préoccupation des opérateurs économiques du fait que les gains de compétitivité induits par la dévaluation sont en train d'être absorbés par : (i) les surcoûts qui grèvent les intrants, les facteurs de production et (ii) la fiscalité intérieure très élevée ;
- l'ouverture des frontières et l'afflux massif des importations n'ont pas manqué, par le niveau très élevé des fraudes, de réduire la position concurrentielle des entreprises locales ;
- l'émergence de syndicat de développement ne se manifeste pas encore dans les cadres de concertation et de dialogue mis en place avec l'approfondissement de la démocratie. En effet, les comportements, les revendications, les actions syndicales et leur tendance à la politisation constituent les facteurs déstabilisant de l'environnement industriel et sont encore considérés comme des obstacles au développement économique.
- la **main d'œuvre** est en général de bonne qualité mais les coûts salariaux restent encore élevés. Par ailleurs, les pesanteurs sociales marquées par la fréquence de fêtes religieuses assorties de journées chômées et payées, l'absentéisme induit par les cérémonies et la rigidité dans les mécanismes de gestion des ressources humaines sont notamment les facteurs qui obèrent la productivité de la main-d'œuvre ;
- les facteurs techniques (eau, électricité et communication), malgré l'engagement politique d'approfondir les réformes structurelles et sectorielles permettant de lever les distorsions et les entorses, limitent encore la compétitivité des entreprises ;
- l'enclavement de certaines régions ne facilite guère la fluidité des circuits d'approvisionnement à l'intérieur du pays. Par ailleurs, par rapport à la sous région, son déficit de couverture en infrastructures de liaison, oblige des partenaires importants comme le Mali à recourir aux ports d'Abidjan ;
- la faible compétitivité du **port de Dakar** et le coût élevé de ses prestations, le monopole d'air Afrique sur le fret constituent enfin des facteurs d'enchérissement des coûts de revient des produits destinés à l'exportation ;
- le secteur productif comme de service reste lié à la dépendance extérieure pour les approvisionnements en équipements et pièces de rechange. Celui-ci est accentué par le faible niveau de développement technologique de l'environnement et par la contrainte de la taille restrictive du marché.

Mines et géologie

Le Sénégal appartient à un ensemble géologique (Création Ouest Africain) réputé pour la richesse et la diversité de ses potentialités minières. Prospecté de façon très partielle, son sous-sol possède une grande variété de richesses minérales : phosphates (calciques et alumino-calcique), or, diamant, fer, cuivre, uranium, tourbe, argile (attapulgit), diatomite, silice, sables de plage titanifères, sel, calcaire pour l'industrie du ciment et diverses roches pour la production de granulats nécessaires à la construction locale. Les ressources minières sont réparties dans deux entités géologiques distinctes :

Les formations anciennes d'âge Protérozoïque inférieur occupant plus de 20.000 km² dans la boutonnière de Kédougou-Kéniéba et renfermant de l'or, du cuivre, du nickel, du fer, du diamant etc...

Les formations du bassin sédimentaire d'âge plus récent et recelant des phosphates, des argiles industrielles, des sables titanifères, des terres à diatomées, des sables de verrerie et du calcaire.

Le secteur minier, jusqu'ici exclusivement représenté par la filière phosphate et la production de ciment, représente globalement un chiffre d'affaires de plus de 100 milliards de FCFA. Par ces effets d'entraînement, il joue un rôle essentiel dans l'apport de devises, l'amélioration de la balance commerciale, la création d'emplois directs (plus de 2500 salariés permanents) et indirects notamment dans les secteurs du transport ferroviaire (80% du trafic de la SNCS), de la manutention portuaire (65 à 74% du total des embarquements de produits vrac), des entreprises sous-traitantes de maintenance et de services.

Dans l'ensemble la contribution du secteur minier à la formation du produit intérieur brut est restée depuis 1993 très limitée malgré l'existence d'un potentiel important. Le secteur minier contribue pour moins de 2% du PIB du secteur secondaire et plus de 20% des exportations de biens et services.

Les principaux atouts du secteur sont :

- le pays appartient à un ensemble géologique réputé pour la richesse et la diversité de ses potentialités minières ;
- le sous – sol possède une grande variété de richesses minières (phosphates, or, diamant, fer, cuivre, uranium, tourbe, argile, etc...) ;
- le bassin sédimentaire présente des combustibles fossiles (hydrocarbures, tourbes, lignite etc.) ;
- le regain depuis 1995, de la recherche des substances minières notamment l'or et le cuivre (une trentaine de permis de recherche soit 70 millions de dollars US d'investissement pour la projection) ;
- l'adoption du nouveau code pétrolier pour rendre plus attractif les investissements directs privés ;
- le pourcentage des missions de PETROSEN dans les fonctions de régulation et de promotion du bassin sédimentaire ;
- la révision en cours du code minier pour rendre plus attractif le secteur ;
- le souci d'harmonisation des politiques minières des pays de la zone Franc ;

- les événements de la Casamance depuis 1983 qui ont eu comme conséquence la baisse de la demande et des investissements et une non fréquentation du produit Casamance ;
- la dévaluation intervenue en 1994 qui a été un élément catalyseur pour la relance du secteur ;
- l'élaboration d'un Plan Stratégique de Développement Touristique du Sénégal.

Durant cette même période la capacité d'hébergement est passée de 12.230 à 17.586 lits répartis entre 245 établissements contenant 8.472 chambres. Le taux moyen d'occupation - lit a été de 40,0 % en 1998 et de 42,8% en 1999. Ce taux proche de celui de 1976 (43,2%) augure d'une reprise du secteur. La répartition régionale des capacités fait ressortir deux zones typologiques de développement qui correspondent de fait à deux types de tourisme. La zone de Dakar, avec 35,0% de la capacité est caractérisée par le tourisme d'affaires et celle vouée au tourisme de détente et de découverte comme la petite-côte avec Saly Portudal (26% de la capacité) et la basse Casamance "jardin de l'Afrique" (21,7% de la capacité).

Le tourisme rural intégré offre de petites unités d'hébergement appartenant à des communautés villageoises qui en assurent elles-mêmes la gestion. Jusqu'en 1994, 17 campements villageois ont été réalisés dont 15 dans les régions de ZIGUINCHOR, FACTIK (Palmarin) et TAMBACOUNDA (Dindéfelo).

Malgré le constat d'une reprise depuis 1999, certaines contraintes risquent de freiner le développement futur du secteur. Il s'agit de la cherté de la destination due à :

- une fiscalité lourde sur les produits importés (taxes douanières et taxe à la consommation). Le cumul des taxes sur la valeur CAF peut atteindre des niveaux compris entre 100 et 250% sur certains produits;
- un coût élevé des facteurs techniques de production (eau, électricité, téléphone, main-d'œuvre etc...) qui dépassent généralement 15 % du chiffre d'affaires, la moyenne observée pour l'Afrique selon le rapport Worldwide hôtel industry est de 5,1 % ;
- un manque de financements adaptés au secteur du fait des difficultés pour obtenir un financement auprès des banques locales dont les conditions (taux de 18 à 25 % et durée 5 à 7 ans) sont dures (rentabilisation des investissements sur 15 ans) ;
- une faible présence d'investisseurs sénégalais dans le secteur touristique ;
- un manque de diversification du produit touristique dominé par le balnéaire ce qui banalise la destination et ne valorise pas les autres produits ;
- une promotion du produit touristique peu efficace sur les marchés émetteurs du fait de la modicité du Fonds de Promotion Touristique et au manque d'incitations pour le développement du tourisme national par rapport aux concurrents comme le Maroc, les Antilles françaises, la Turquie, et les Iles Canaries ;
- un manque de dynamisme de l'animation touristique, d'autant que la promotion de ses activités n'est pas liée aux potentialités existantes et ne favorise pas la politique de promotion de l'été (basse saison) marqué une sous-utilisation des capacités durant près de 6 mois ;
- des faiblesses d'accueil et de sécurité des touristes qui ternissent l'image de la destination ;
- un manque de formation permanente et de professionnalisme du personnel hôtelier ;

- un défaut de contrôle systématique de la qualité-prix-service qui déteint sur la qualité de l'infrastructure hôtelière ;
- une absence de plan national d'aménagement touristique et régional : en ce qui concerne la planification du secteur, il n'existe pas de document de référence mettant en exergue toutes les régions susceptibles d'être valorisées selon leurs potentialités ;
- un défaut d'infrastructures d'accompagnement qui auraient pu faciliter l'accessibilité de certains sites (état des routes).

Malgré ces contraintes le secteur dispose d'importants atouts qui méritent d'être valorisés dans le contexte économique actuel. Ils concernent :

- la position géographique : Pointe Ouest du continent africain ;
- l'existence de 500 km de plage : Cote plate et sableuse ;
- la présence de facteurs climatiques très favorables : essentiellement exceptionnel, tempéré par la présence des alizés, très faible pluviométrie et sur une période très courte ;
- la disponibilité d'infrastructures de qualité ;
- la possibilité d'un développement potentiel de nouveaux sites et de nouveaux produits.

Les télécommunications

Le secteur des télécommunications constitue aujourd'hui à n'en plus douter l'un des secteurs les plus dynamiques dans un contexte international caractérisé par la globalisation des économies. Il constitue un facteur essentiel dans le développement des services et des nouvelles technologies.

Les réformes entreprises dans ce secteur depuis 1985 ont permis d'étendre le réseau téléphonique, d'améliorer le rendement et l'accessibilité. Elles se sont traduites par des performances qui ont été rendues possibles par une gestion efficiente et une organisation optimale de la Sonatel qui a su tirer le maximum de profit de la situation de monopole et de l'environnement fiscal particulier que l'Etat lui a concédé.

Le secteur qui s'est développé dans un contexte de relative stabilité est entré ces dernières années, dans une phase de grande turbulence. Son organisation est remise en cause à travers l'interaction complexe de multiples paramètres (concurrence, réglementation, internationalisation, développement de l'Internet, mutations technologiques) introduisant de nombreux facteurs d'incertitudes.

C'est dans ce contexte qu'il est mis fin au monopole de la SONATEL dans les services à haute valeur ajoutée et d'ouvrir le capital au secteur privé pour une meilleure adaptation à cet environnement de concurrence. L'ouverture du capital de la SONATEL a été réalisée en 1997 et la libéralisation de la téléphonie mobile s'est traduite par l'installation de SENTEL en 1999 qui a réussi à mettre en place un réseau en constante expansion.

Ce nouveau paysage du secteur des télécommunications tourné vers l'économie de marché implique naturellement la mise en place d'une structure de régulation efficace, susceptible de

garantir les règles d'une concurrence à la fois dynamique et loyale. C'est ainsi qu'un cadre législatif et réglementaire est en cours de préparation.

En plus de la libéralisation des services à valeur ajoutée dans le cadre d'un régime concurrentiel libre, de la privatisation de la SONATEL et de l'autorisation à des opérateurs privés d'exploiter un réseau de radiotéléphonie publique terrestre, la concurrence va s'étendre sur le téléphone fixe et les liaisons internationales.

Dans le cadre de son plan quadriennal glissant, la SONATEL a investi 48 milliards CFA en 1998, premier exercice après sa privatisation. Elle comptait en arriver à 53 milliards FCFA en 1999 et en 2000 également. Ce programme concerne l'extension des capacités de raccordement mais également le renforcement des systèmes de commutations et la généralisation des systèmes de fibre optique.

Les efforts menés ont porté la densité téléphonique à 1,51 LP pour 100 habitants. Bien qu'étant la plus élevée de la sous-région, elle reste relativement faible et la demande élevée par rapport au parc installé. A cela il faut ajouter l'accroissement d'une demande téléphonique de plus en plus forte en zone rurale qu'il faut satisfaire afin que les régions participent pleinement au développement économique et social. C'est ainsi que sur un total de 850 villages répertoriés à desservir avant 2005, 446 localités ont été desservies en 1998. Dans l'hypothèse de 8 abonnés par localité, il est prévu de desservir 335 localités dans le programme 99-2002.

Tous ces efforts ont conduit aux résultats suivants : (i) un réseau de télécommunications à 100 % numérique ; (ii) une évolution du parc de lignes qui est passée de 40.413 en 1990 à 180.000 lignes en 2000, ce qui donne une densité téléphonique de 1,88 téléphone pour 100 habitants ; (iii) une augmentation des centraux téléphoniques qui est passée de 33.000 en 1988 à 155.348 lignes en 1998 ; (iv) une diversification des services offerts (serveurs, minitel, internet et GSM) ; une amélioration nette de la qualité de service dont l'évolution est donnée par le tableau ci-dessous :

	1990	2000	Evolution
Parc mobile	0	112 130	
Taux de signalisation (%)	42,3	22,97	- 19,33
Efficacité en local (%)	55,3	63,11	+ 7,81
Efficacité en interurbain (%)	42,0	54,54	+ 12,54
Vitesse de relève VR2 (%)	81,6	91,76	+ 10,16
Vitesse de relève VR8 (%)	97,4	99,59	+ 2,19

Source : SONATEL

Toutes ces performances montrent que le secteur recèle d'importants atouts favorisant un développement économique harmonieux. La SONATEL est devenue aujourd'hui l'une des sociétés de télécommunications les plus compétitives du continent, et elle est l'une des rares sociétés cotées à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières. Mais ces bons résultats risquent d'être entravés si certaines contraintes ne sont pas corrigées :

- l'importance des investissements à réaliser dans un temps très court demande des mesures intensives conséquentes

- la lourde fiscalité sur les services de télécommunications ;
- le niveau encore élevé des tarifs malgré les récentes baisses ;

Secteur de la poste

Le réseau de la poste couvre l'ensemble du territoire national. Il a joué un rôle important dans la diffusion des services financiers en faveur des régions de l'intérieur : les Chèques Postaux et la Caisse Nationale d'Epargne sont encore les seules institutions financières présentes à l'échelon départemental. En Août 1995, l'Office des Postes et des Caisses d'Epargne (O.P.C.E) est passée du statut d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial au statut de Société Nationale dénommée « La POSTE ». Pour mieux tirer profit des avantages que lui offre son statut de société nationale tout en tenant compte des contraintes de sujétion de service public, la poste a eu à élaborer un premier plan de développement couvrant les exercices 1994/1998 et un deuxième sur la période 1999/2003.

D'une manière générale, les résultats obtenus sont satisfaisants. En effet, le diagnostic et le bilan du plan de développement postal 1994/98 montrent clairement les progrès réalisés par l'entreprise postale dans un environnement difficile. Le service public est assuré à un niveau acceptable aujourd'hui. L'offre de prestations nouvelles et l'adaptation des produits postaux classiques sont effectivement réalisés selon les besoins de la clientèle, l'image de LA POSTE évolue positivement. Malgré ces tendances positives, les résultats obtenus ne permettent pas à la fois de résorber le déficit d'exploitation et de dégager des réserves suffisantes pour faire face aux besoins d'investissement. C'est pourquoi, dans son deuxième plan de développement 1999/2003, la poste a opté pour le scénario qui présente de meilleurs perspectives d'avenir. Pour se donner les moyens de tendre avec succès vers celui-ci, elle compte sur l'augmentation des produits et l'optimisation des politiques de maîtrise de coûts. Aussi face à la concurrence des sociétés de messagerie privées et à celles des technologies de l'information et de la communication, elle a réussi à s'incruster dans le marché du courrier accéléré en créant EMS-Sénégal qui possède environ 14% des parts du marché à entrer et dans celui du transfert électronique de fonds par « Western-Union » pourrait lui ouvrir d'autres possibilités.

La Poste est cependant soumise à de multiples contraintes dont la principale est la sujétion de service public qui limite son développement et sa participation à la création de la richesse nationale. En plus de cette contrainte principale, le secteur souffre des faiblesses suivantes :

- Contrainte réglementaire (loi bancaire) : Malgré l'existence de réserves financières la poste n'a pas la possibilité de faire du crédit, du fait de la loi bancaire qui ne le lui autorise pas ;
- Problème d'adressage : pour l'acheminement rapide et efficace du courrier, la poste se heurte à un mauvais adressage des rues ;
- Absence d'autorité de régulation : Face au phénomène de mondialisation et à l'envahissement du secteur par des multinationales très puissantes, l'absence d'une autorité régulatrice du secteur constitue une entrave réelle au développement de la poste.

Malgré ces contraintes, le secteur de la poste doit son développement à un certain nombre de forces à savoir :

- le Réseau Postal qui couvre presque tout le territoire national parfois jusqu'aux villages les plus reculés ;
- la capacité financière de la poste est restée intacte à ce jour : la société n'est pas encore endettée sur le marché financier ;
- la capacité technique satisfaisante grâce à la qualité de ses ressources humaines, qui lui confère une capacité managériale avérée et l'utilisation presque généralisée des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Hydraulique urbaine et Assainissement

Le bilan des ressources en eau du Sénégal indique que le pays dispose d'un important potentiel hydraulique sous-exploité car moins de 3 % des écoulements et 30 % des eaux souterraines sont utilisés. La forte progression de la population urbaine mesure l'ampleur des besoins en eau potable en assainissement. Pour faire face à cette demande et tirer profit de ce potentiel l'Etat, grâce à la SONES, à la SDE et à l'ONAS, a développé les actions suivantes :

- rééquipement des forages qui a permis d'une part de porter la production de 19.000 m³/j à 205.000 m³/j et de mobiliser en 1999 une production supplémentaire de 60 000 m³/j au profit de la région de Dakar ;
- augmentation du nombre de branchements (clients) qui est passé de 241.671 en 1996 à 300.000 en 2000 et devra atteindre 332.000 en l'an 2002 ;
- mise en œuvre des mesures d'accompagnement liées à une meilleure gestion des ressources en eau et le renforcement des capacités de gestion et de planification du secteur par l'ONAS et la SONES ;
- augmentation régulière de l'ordre de 3 % des tarifs de l'eau depuis juillet 1995 dans le cadre de la recherche de l'objectif d'équilibre financier du sous-secteur de l'hydraulique urbaine(eau potable) en 2003 ;
- paiement régulier des factures d'eau de l'Administration et des communes qui ont été versées dans le régime commun ;
- mise en œuvre effective d'une politique de réduction de l'usage d'eau potable pour l'irrigation qui s'est traduite par une diminution de 50 % des consommations passant de 24 000 m³/j en 1995 (avant la réforme) à 10 500 m³/j en 1998. L'objectif fixé de 14 000 m³/j en 1999 a été ainsi anticipé grâce aux actions menées par la Sénégalaise Des Eaux (lutte contre les fraudes, facturation mensuelle etc...) et à la décision de l'Etat de déclasser les forages de Beer Thialane au profit des maraîchers.

En termes de performance, le programme d'extension du réseau de distribution s'est traduit par un accroissement du taux d'accès à l'eau potable dans la région de Dakar qui est passé de 80,2 % en 1995 à 82,2 % en 1999. Cette faible progression est le fait de retard du programme de branchements sociaux et de bornes – Fontaines. Sur l'ensemble du périmètre affermé le taux de desserte se situe actuellement à 77,4 % soit 0,4 % au – dessus de l'objectif de 77 % initialement fixé. La population additionnelle desservie entre 1996 et 1999 est estimée à 470.000 personnes dont 90 % se situent dans les zones défavorisées. Quant au sous-secteur de l'assainissement, le nombre de branchements au réseau assainissement de Dakar a connu une progression régulière de 9 % par an entre 1995 et 1999 (de 40.794 à 56.200). Les objectifs

associés à la réutilisation des eaux usées sont loin d'être atteints car la réalisation des stations d'épuration décentralisées n'a pas commencé bien que le volume d'eaux usées traitées à Dakar a cru de 15 % par an entre 1995 et 1999.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable au niveau régional, le projet « Alimentation en eau potable des six centres fluviaux » dont le programme de branchements sociaux a pour objectif de permettre aux couches défavorisées d'accéder à l'eau potable. Il a permis de réaliser 135 bornes fontaines et 3416 branchements sociaux dans les villes de Richard-Toll, Dagana, Podor, Matam, Bakel et Kédougou. Le projet « Alimentation en eau de la Petite Côte » a permis l'augmentation de la capacité de production de 6.400 m³ à 16.000m³, l'augmentation de la capacité de stockage de 2.500 m³ et la réalisation de 3.500 branchements sociaux. Pour les travaux d'extension et de raccordements des bornes fontaines, le taux de réalisation est de 80 %.

Les Transports

Tous les modes de transport (route, chemin de fer, fluvial, maritime et aérien) sont représentés dans le système national de transport du Sénégal. Le transport intérieur est dominé par la route (90 % des déplacements de personnes et 90 % du transport de marchandises) et plus de 90 % du commerce international transite par le port de Dakar.

Dans l'ensemble les infrastructures de transports sauf les ports secondaires sont actuellement dans un meilleur état. L'implication du secteur privé dans les activités de maintenance et d'entretien périodique s'est généralisée. Les services publics chargés de la gestion du secteur routier ont été restructurés et leurs attributions redéfinies. Ils ont par ailleurs été dotés d'outils modernes de gestion. Tous les autres sous-secteurs sont maintenant gérés par des organismes jouissant d'une plus grande autonomie. Des outils de gestions interne et d'aide à la décision ont été mis en place et d'importantes mesures de renforcement des capacités ont été prises.

Le transport routier

Le transport routier constitue le mode dominant dans le système de transport intérieur du Sénégal. Il s'appuie sur une infrastructure relativement importante qui couvre l'ensemble du territoire, même si sa densité est très variable d'une région à l'autre (55,45 km/100 km² à Dakar et 4,73 km² à Dakar et 4,73/100 km² à Saint-Louis). Le réseau routier fait l'objet d'une classification qui distingue un réseau routier classé géré par la Direction des Travaux Publics et d'un réseau non classé peu connu.

L'inventaire le plus récent (septembre 1996) du **réseau routier classé** fait état d'une longueur totale de 14 218 km décomposée en 4 246 km de routes bitumées (30 %), 9972 km de routes non revêtues (70 %).

Si l'état actuel du réseau routier classé pris globalement ne devait pas être très différent de la situation en 1994 par contre, les routes bitumées (en particuliers les routes nationales) sont dans un meilleur état. En effet, au 31 Décembre 1996, près de 20 % des routes bitumées avaient fait l'objet d'un entretien périodique soit un taux de renforcement de (14 %). ***Ce taux devrait être supérieur à 75 % en fin 1998 (il faut actualiser ce taux et donner le taux exact)*** (dont plus de 48 % de routes renforcées). Ce constat reflète bien la priorité qui a été donnée à l'entretien des

routes bitumées conformément aux orientations du PAST. Pour les routes en terre, au 30 Septembre 96, 245 Km seulement avaient été rechargés soit environ 19 % de l'objectif de 1300 fixés dans le PAST.

Une des caractéristiques de ce réseau est sa convergence vers Dakar qui s'explique par le poids économique de la capitale par rapport au reste du pays. Par ailleurs, ce réseau n'est pas suffisamment relié à celui des pays limitrophes. Sur le plan de la couverture du territoire national, il convient de déplorer la persistance de zones partiellement ou entièrement enclavée, notamment dans les régions périphériques du Nord, du Sud et de l'Est du pays. Le réseau de pistes de production, censé compléter le maillage du réseau routier, est insuffisamment développé.

Le transport routier dispose d'une valeur patrimoniale évaluée à 650 milliards de F.CFA. La mise en œuvre du PAST a permis de reprendre un bon nombre de tronçons, d'améliorer la qualité de circulation et de contribuer favorablement à la réduction des coûts d'entretien et maintenance des véhicules. Le PST2, initié en Juillet 1999, devrait permettre un renforcement des efforts déjà amorcés.

La longueur et les caractéristiques du **réseau routier non classé** ne sont pas connues. Hormis les routes urbaines (petite voirie de desserte) construites et gérées par les municipalités, le réseau non classé est constitué exclusivement de routes en terre et de pistes dites de production. Les routes ne font pas l'objet d'une gestion organisée. Des interventions ponctuelles sont assurées par la DTP dans le cadre de l'appui aux collectivités locales tandis que les sociétés de développement agricoles entretiennent les pistes qui les concernent en fonction de leurs besoins et de leurs ressources. Pour les pistes réalisées dans le cadre de projets de développement intégré, l'entretien cesse en général à l'achèvement du projet. La gestion du réseau routier non classé procède de la même logique d'absence de programmation globale, de concertation et de coordination.

Selon les dernières données disponibles à DTT, le **parc de véhicules immatriculés** s'élèverait à plus de 120 000 véhicules. Le nombre de véhicules en circulation n'est pas connu. La moyenne d'âge actuelle ne doit pas être différente de celle de 1993 qui était de 13 ans.

Le transport routier **de marchandises et de voyageurs** est assuré presque exclusivement par le secteur privé. Le système reste cependant assez informel et souffre de beaucoup d'insuffisances organisationnelles et de l'inexistence de modes de financement adéquats pour le renouvellement des véhicules. Hormis le transport minier, la route achemine l'essentiel du trafic de marchandises et de voyageurs. L'absence de coordination intermodale persiste toujours.

Le **transport urbain** n'est organisé que dans très peu de villes. A Dakar où l'ampleur de l'activité économique et la taille de la population rendent nécessaire un système de transport assez développé, les déplacements collectifs sont assurés par différents opérateurs : Société Nationale de Chemins de Fer du Sénégal (Petit Train Bleu – PTB), Chaloupe Dakar-Gorée. Le trafic est relativement limité pour cette dernière.

Les opérateurs privés sont confrontés au problème de la sécurité à bord des véhicules malgré l'importance de leur contribution à l'enlèvement du trafic à Dakar. Parmi les facteurs qui limitent l'efficacité de leur intervention, on peut noter la vétusté du parc, le mode d'exploitation anarchique, l'insuffisance et la mauvaise exploitation des gares routières, l'insuffisance de la

formation des personnels roulants, le non-respect de la réglementation et des dispositions du code de la route et l'absence ou l'insuffisance des sanctions. De même, il existe un parc important de véhicules particuliers qui pose à la fois un problème de nuisance pour l'environnement et d'efficacité économique pour la collectivité.

En ce qui concerne le transport urbain de marchandises, il se fait par les voitures, les charrettes et les véhicules à traction humaine ou « pousse-pousse ». Il faut surtout signaler l'inadéquation des types de véhicules utilisés pour les livraisons terminales et l'encombrement de la circulation causé par les véhicules à marche lente.

Le transport urbain reste encore marqué par une inadéquation de l'offre par rapport à la demande tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Cette situation est caractérisée par une absence de coordination entre les trois modes de transports collectifs, la faiblesse du cadre institutionnel et juridique, un mauvais état des infrastructures, un vieillissement important des véhicules et une insuffisance de ressources financières pour la conservation et le développement des capacités de l'offre (infrastructures et véhicules).

Pour assainir cette situation morose et la qualité du service offert aux usagers, une politique sectorielle des transports urbains de Dakar a été adoptée par le gouvernement en Septembre 1996 et un projet de Réforme et de Renforcement des capacités en matière de transport urbain a été mis en vigueur en Juillet 1997. Le projet comprend deux principaux volets : un support pour la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire ; des investissements en matière d'infrastructures urbaines visant la promotion des transports collectifs.

Transport ferroviaire

Le transport ferroviaire est géré depuis 1989 par une Société nationale (la SNCS) dotée d'une large autonomie et appelée à exercer son activité sur une base commerciale.

La configuration des voies ferrées nationales est caractérisée par une ligne principale (Dakar-Kidira) d'une longueur de 643 km qui supporte le trafic international et de la ligne Thiès-Saint-Louis longue de 193 km sur laquelle est raccordée la liaison desservant les mines des phosphates de Taïba et de divers embranchements (Diourbel – Touba 43 km, Guinguinéo – Kaolack 21 KM). La section de Dakar à Thiès 70 Km est la seule voie double du réseau. Sur 30 Km de cette section, la SNCS exploite depuis 1987, un trafic ferroviaire national (trafic des ICS) assuré par une société privée (la SEFICS) qui dispose de son propre matériel et effectue la traction sur les voies de la SNCS (112 km) moyennant le paiement de redevances.

Depuis 1995, avec la suppression du transport national de voyageurs sur les lignes déficitaires, seule la voie principale fait l'objet d'une exploitation régulière. Cependant le trafic sur cette ligne principale est handicapée par la très forte dégradation d'une section d'au moins 180 km de voies entre Tamba et Kidira dont le mauvais état constitue un facteur important d'insécurité et un sérieux handicap pour la productivité du trafic international. Pour des raisons de sécurité, les vitesses commerciales sur ce tronçon sont limitées à 40 KM/h pour les trains de voyageurs et à 30 km/h pour les trains de marchandises.

Le trafic s'est amélioré depuis quelques années malgré les perturbations intervenues en 1994 du fait de la dévaluation. Le trafic marchandise est passé de 2 144 000 t en 1994 à 2 442 000 t en 1995. Quant au trafic de passagers, il est passé de 5 241 000 en 1994 à 6 262 000 en 1995.. Par ailleurs, la SNCS tire 72 % de son chiffre d'affaires avec le trafic international (voyageurs et marchandises). L'exploitation de ce trafic connaît depuis trois années, une importante mutation fondée sur une plus grande harmonisation et une meilleure coordination des politiques commerciales et d'exploitation des régions maliennes (RCFM) et sénégalaises (SNCS) qui doit aboutir bientôt à la création d'une société (Société Exploitation du Trafic International) dont le capital sera détenu majoritairement par des actionnaires privés.

Transport maritime

Le transport maritime assure près de 90 % des échanges du Sénégal avec l'extérieur pour l'essentiel à travers le port de Dakar géré par une société nationale créée en 1987. Elle jouit d'une autonomie lui permettant d'assurer une gestion commerciale de type privé. Elle est dotée d'un cahier de charges qui lui garantit une compensation pour les services d'intérêt public demandés par l'Etat.

Le Port de Dakar dispose d'environ 8 326 mètres linéaires de quais répartis en 34 postes d'accostage. Près de 85 % des postes sont dragués au moins à -10 m. Les zones de stockage couvrent une superficie totale de 117 ha dont plus de 6 ha de hangars. Le port autonome de Dakar dispose de 22 km de voies ferrées qui desservent les deux zones commerciales. Ces voies mises à la disposition de la SNCS moyennant une redevance d'utilisation.

Toutes les opérations de manutention, de stockage et de gestion des marchandises sont effectuées par des sociétés privées. En raison des méthodes et matériels de manutention qui n'ont pas évolué depuis 1990 et des limitations de charge unitaire (1 tonne) imposées par les dockers, les rendements n'ont pratiquement pas changé depuis 1989.

La baisse continue du trafic observée de 1989 à 1993 s'est inversée depuis 1994 et une nouvelle croissance amorcée (1994 : 5 millions tonnes ; 1995 : 5,7 millions tonnes ; 1996 : 6,2 millions tonnes). Cette évolution est consécutive en particulier à une amélioration de la situation économique nationale et à une meilleure compétitivité des produits à l'exportation dans les proportions de 2/3 et 1/3 du trafic total. Ce déséquilibre qui fait de Dakar un port essentiellement de déchargement constitue un handicap pour le développement d'activités d'éclatement.

Entre 1994 et 1995, du fait de la reprise de l'activité économique malienne consécutive à la dévaluation du F.CFA et de l'amélioration du transport ferroviaire, le corridor Dakar – Bamako a polarisé respectivement 45 % et 41 % du trafic de transit total du Mali. Ce trafic est cependant très déséquilibré entre les importations (entrées) et les exportations (sorties) (80/20). Il représente en moyenne 5 % du trafic total du port.

Les principales contraintes du port sont, la limitation du tirant d'eau à onze mètres, la faiblesse économique de l'interland du port de Dakar, la mauvaise connexion du réseau de transport intérieur du port avec celui de la ville, l'absence de connexions directes et efficaces à un réseau de transport international et l'encombrement de certains espaces portuaires.

Les principaux ports secondaires qui continuent à jouer un rôle important dans le système de transport sont, le port de Ziguinchor qui reçoit un important trafic passagers en provenance de Dakar qui était assuré régulièrement par deux navires exploités l'un par le secteur privé et l'autre par le secteur public (en 1996, 23 bateaux, 27 000 tonnes de marchandises), et le port de Kaolack (3 bateaux ont été traités dans ce port en 1996, pour un trafic d'environ 5 000 tonnes). Il faut cependant inclure à ces deux ports publics, deux wharfs privés situés à Kaolack. L'un pour le chargement de tourteaux et d'huile brute d'arachide de la Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS) à Lyndiane (en 1996 45 bateaux et 67 461 t de tourteau et d'huile) et celui de la société des Salins pour l'exportation du sel (20 bateaux et 44 560 t de sel). Le port commercial de Saint Louis n'est plus exploité tandis que le port de pêche construit il y a une vingtaine d'années n'a pratiquement jamais été utilisé. Dans l'ensemble, les infrastructures des ports secondaires sont dans un état de dégradation très avancé. Les ports secondaires sont placés sous la tutelle administrative de la Direction de la Marine Marchande. Leur exploitation commerciale est assurée par les Chambres de commerce des villes concernées sur la base de cahiers de charges signés avec l'Etat.

Une stratégie de développement du sous-secteur des transports maritimes a été élaborée en 1998. Par ailleurs, une étude est en cours sur le développement du cabotage sous-régional.

Avec la régularisation partielle du fleuve Sénégal par le barrage de Manantali, le fleuve est navigable toute l'année de Saint Louis à Boghé. Et jusqu'à Podor, la navigation est possible toute l'année pour des caboteurs d'un tirant d'eau allant jusqu'à 2,50 m. Le projet de navigabilité pérenne de Saint Louis à Kayes grâce à une écluse longue de 190 m et large de 25 m dans le barrage de Diama pour rétablir la continuité de la voie fluviale est engagé par l'OMVS. Les conditions de navigabilité sur les fleuves Saloum et Casamance ne sont connues que pour les tronçons allant des embouchures au port. Le transport fluvial reste cependant marginal.

Le transport aérien

Le Sénégal compte 14 aéroports nationaux ouverts à la circulation aérienne publique et comprenant l'aéroport international de Dakar, trois aéroports contrôlés ou de première catégorie (Ziguinchor, Cap Skirring et Saint Louis), un aéroport non contrôlé mais pourvu d'un service de protection de la navigation aérienne (Tambacounda) et de 9 aérodromes faisant l'objet d'inspections périodiques. La piste de l'aéroport de Dakar est la plus longue (3 490 m X 60 m) en Afrique de l'Ouest et du Centre et permet le décollage des plus gros porteurs en pleine charge.

L'Aéroport de Dakar dispose d'installations lui permettant d'accueillir et de traiter tous types d'avions. Toutefois ces installations, qui sont loin d'être saturées, connaissent des encombrements très importants aux heures de pointe dans l'aérogare. Les aéroports du Cap Skirring et de Saint Louis ont été ouverts au trafic international respectivement en 1994 et 1996. En dehors de Dakar, les capacités des installations de tous les autres aéroports sont suffisantes pour la demande. Il existe également un réseau d'aérodromes privés soumis à homologation des autorités de l'aviation civile. La privatisation de la gestion des aéroports est actuellement à l'étude.

Le transport intérieur par voie aérienne est limité en partie par les faibles dimensions du pays qui, combinées à la présence d'obstacles naturels, ne favorisent pas le développement d'une telle

activité. Le coût relatif élevé du service par rapport au pouvoir d'achat de la population et les difficultés financières et techniques persistantes limitent les performances de la Compagnie « Air Sénégal » malgré les efforts fournis. Sa privatisation a abouti à la création d'Air Sénégal International

Globalement, les réformes mises en œuvre ont aidé à corriger les insuffisances qui marquaient le secteur. Dans l'ensemble, les infrastructures sont en meilleur état. La planification des investissements et l'efficacité opérationnelle des structures ont commencé à s'améliorer. L'intervention du secteur privé a été généralisée pour les travaux d'entretien. Seule la réduction des coûts n'a pas pu être réalisée. Ces acquis ont besoin d'être consolidés. La poussée démographique, l'évolution technologique, le développement économique et social sont des facteurs qui expriment de nouveaux besoins en matière de transport.

Les obstacles à une réalisation correcte du PAST ont été liés à la non satisfaction des engagements pris vis à vis des partenaires financiers du Sénégal. Le manque notable d'efficacité de la fonction maintenance est l'une des faiblesses constatées pour l'ensemble des composantes du système de transport, à l'exception, dans une certaine mesure, de l'outil aéroportuaire. Ce qui a conduit ces dernières années à des programmes très lourds de réhabilitation qui mobilisent des capacités financières importantes au détriment de la modernisation et du développement du système de transport.

Toutes ces difficultés ont fait l'objet d'une analyse objective lors de l'étude sur la Préparation d'une Stratégie à Moyen Terme pour le Secteur des Infrastructures élaborée en Mai 1997 et des mesures correctives ont été prises pour la poursuite du projet. Cette stratégie à moyen terme (1998/2003) du secteur a servi de base à l'élaboration de la seconde **Lettre de Politique Sectorielle des Transports** signée en 1998. Le programme d'exécution de cette seconde lettre de politique est le **Deuxième Projet Sectoriel des Transports (PST II)** qui est entré en vigueur en juillet 1999. L'objectif global du PST II est de consolider et de renforcer les réalisations du PAST et d'en corriger les insuffisances. Il a entre autres objectifs d'accroître l'efficacité des opérations de provisions des services et des infrastructures de transport au Sénégal pour assurer un développement durable et cohérent du secteur en vue de lui permettre de contribuer à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la protection de l'environnement. Le projet vise également à promouvoir un meilleur accès des populations aux infrastructures.

Volet transport rural : les besoins pressants et les contraintes budgétaires prononcées qui prévalaient au moment de la conception du PAST ont fait que le gouvernement a pris l'option de définir un réseau prioritaire de routes tertiaires ou rurales. C'est ainsi que le PST II s'est adjoint d'un volet transport rural. L'objectif visé étant de faire jouer pleinement au secteur des transports son rôle d'appui au développement du monde rural. Conformément à l'esprit de la politique de décentralisation, une véritable concertation sera engagée dans ce sens avec les structures décentralisées et le secteur privé. Des mesures institutionnelles appropriées seront également prises pour promouvoir un développement équilibré du transport rural. A cet égard, le cadre d'orientation de la Stratégie Nationale de Transport Rural (SNTR) a été adopté par le Gouvernement du Sénégal.

Dans la lutte contre le ver de Guinée des résultats encourageants ont été obtenus. Aucun cas n'a été observé cette année 2000. Des foyers épisodiques de méningite ont été observés ces dernières années. Il a été dénombré néanmoins cette année 6870 cas avec des taux de létalité de 10%.

Les maladies de l'enfant notamment les maladies diarrhéiques et la malnutrition font l'objet de programmes spécifiques exécutés au niveau des districts sanitaires. La morbidité attribuable à la diarrhée a chuté de 21% à 15 % entre 1992 et 1997.

Dans le domaine de **l'hygiène de l'assainissement**, la lutte antivectorielle en période pré-hyvernale et hivernale a été systématisée dans les grandes agglomérations pour prévenir le paludisme. A ces actions s'ajoutent les diverses initiatives de sensibilisation pour l'utilisation de moustiquaires imprégnées dont les coûts ont été sensiblement réduits. En outre, diverses actions ont été initiées comme la construction de latrines dans le cadre de la lutte contre le péril fécal. La mobilisation sociale a été également renforcée autour de la lutte contre la poliomyélite et le ver de Guinée. Dans le domaine de la communication et de la sensibilisation des efforts restent encore à faire pour renforcer le partenariat initié avec les artistes et divers réseaux (parlementaires, journalistes).

5.1.2 Les infrastructures de santé

La couverture sanitaire des populations s'est dégradée pendant la dernière décennie car l'accroissement des infrastructures n'a pas pu suivre celui des besoins nés du croît démographique. Leur répartition spatiale est assez déséquilibrée.

Le nombre des hôpitaux (18) n'a pas évolué depuis 1993. C'est ainsi que le ratio de couverture a connu une baisse tendancielle. Elle est passée de un hôpital pour 439616 habitants en 1993 à un hôpital pour 515479 habitants en 1993 soit une réduction de la couverture de 17 % qui s'établit très loin très loin des normes de l'OMS (1 hôpital pour 150 000 habitants). La région de Dakar concentre 40 % des hôpitaux du pays pour 23 % de la population totale. Ainsi, Dakar (07), Saint-Louis (03) et Thiès (02) concentrent l'essentiel des hôpitaux. Chaque région dispose d'un hôpital, exceptés Fatick et Kolda. Certains d'entre eux (Diourbel, Louga, Tambacounda) nécessitent la création de services spécialisés tels que la Pédiatrie, l'Ophtalmologie, l'O.R.L qui font cruellement défaut. Cependant trois hôpitaux sont en cours de construction à Kolda, Ziguinchor et Fatick. Par ailleurs, des infrastructures sanitaires sont en construction dans les hôpitaux de Fann (réhabilitation de la neurochirurgie) et Le Dantec (clinique de chirurgie cardiaque), en plus de la réhabilitation de l'hôpital de Thiès. Certains hôpitaux fonctionnent le plus souvent comme des centres de santé de 1^{er} ou 2^{ème} niveau entraînant une utilisation trop forte des équipements.

Le pays est couvert actuellement par 52 centres de santé. Ils sont répartis en centres de santé secondaires dépourvus de blocs opératoires (84 %) et en centres de référence dotés d'une unité chirurgicale (16%). Les blocs opératoires sont peu fonctionnels en raison d'un manque de personnel et parfois d'équipements. Bien que soixante dix huit (78 %) des centres se situent à moins de cinquante (50) kilomètres d'une unité chirurgicale appartenant à un hôpital (national, régional ou départemental), des efforts restent encore à faire pour la prise en charge des urgences chirurgicales. L'offre de couverture a connu un accroissement de 2 % passant de 1 centre de santé pour 84182 habitants à 1 centre de santé pour 82845 hbts en 1999. Les régions de Ziguinchor et de Kolda sont les moins fournies.

CHAPITRE 5 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

5.1 La Santé

5.1.1 Situation en matière de santé

La situation sanitaire reste encore précaire en dépit des efforts déployés et compte tenu des conditions de l'environnement, de la précarité de l'offre en matière d'hygiène et d'assainissement et de soins accessibles.

Le taux de mortalité au Sénégal est estimé actuellement à 18 pour mille et l'espérance de vie à la naissance à 51 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes. La mortalité des enfants reste élevée du fait des maladies diarrhéiques, de la malnutrition, des maladies cibles du PEV et du paludisme. En 1993, sur les 15 premières causes de morbidité, le paludisme est responsable de 29,6% des cas, les parasitoses de 9,5% , les affections de la peau de 6% et les affections respiratoires de 4,7%. Les maladies parasitaires et infectieuses restent encore parmi les principales causes de morbidité du fait des moyens limités des programmes de lutte contre ces maladies. D'après les résultats de l'EDS III publiés en 1997, les quotients de mortalité des enfants s'établissent actuellement à 68 pour 1.000 pour la mortalité infantile et 76.5 pour 1000 pour la mortalité juvénile et à 140 pour 1.000 pour la mortalité infanto-juvénile. La mortalité infantile a stagné entre 1992 et 1997 contre une légère hausse de celle juvénile. Les résultats de la MICS (2000) confirment cette évolution des niveaux de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile avec respectivement 70%, 81% et 145 %. Le taux de mortalité maternelle qui est de 510 décès maternels pour 100.000 naissances indique l'importance du risque obstétrical lié à la maternité et à la grossesse. Il est expliqué en partie par la faible couverture en consultation prénatale, la forte proportion des accouchements non assistés et les intervalles intergénésiques rapprochés, les grossesses précoces. Ce risque obstétrical varie selon le milieu de résidence ou le niveau d'instruction : les femmes rurales ou analphabètes sont les plus exposées.

Les taux de couvertures en CPN et PEV sont faibles (respectivement 30% et un peu plus de 40% en 1996). Cela résulte de plusieurs facteurs parmi lesquels le déficit chronique en personnels socio-sanitaires, la modicité des ressources allouées au fonctionnement des structures comme les centres de santé, l'insuffisance de la supervision à tous les niveaux, la faible intégration entre les différents programmes de santé ainsi que le manque de coordination des actions des différents intervenants 48% des accouchements ont lieu dans un service de santé, 47% des naissances sont assistées par du personnel qualifié et huit naissances sur 10 (82%) ont bénéficié de soins prénatals dispensés par du personnel qualifié (EDSIII).

La prévalence contraceptive est encore faible avec un taux de 8,1% (EDS III) malgré les importants efforts déployés au niveau de la sensibilisation par les programmes de planification familiale.

La situation nutritionnelle des enfants reste également préoccupante en raison des déficits aigus ou chroniques de calories, de protéines ou de micro-nutriments tels que les vitamines et les éléments minéraux. Les résultats de l'EDS 1992 montrent que 22,9% de ces enfants qui souffrent de malnutrition chronique, 22,3% d'insuffisance pondérale et 6,7% d'émaciation. L'Avitaminose A et

les troubles dus à la carence en iode demeurent des préoccupations essentielles en santé publique. Les maladies diarrhéiques, le paludisme et les maladies infantiles continuent d'affecter les enfants et sont les principales causes de la mortalité entre 0 et 5 ans alors qu'elles peuvent être facilement prévenues par l'hygiène, l'allaitement maternel et l'immunisation.

La tranche d'âge 0-4 qui constitue un groupe vulnérable, victime d'une forte morbidité et d'une mortalité importante, selon les résultats de l'EDS 139 enfants sur 1000 meurent avant d'atteindre leurs cinq ans.

Tableau 27 : Evolution des indicateurs de mortalité

Indicateurs	1992/1993	EDS 1997	MICS 2000
Taux brut de mortalité	18 ‰	18 ‰	18 ‰
Mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	510 décès 100 000 naissances	510 décès 100 000 nais	510 décès 100 000 nais
Mortalité Infantile‰	68 ‰	67,7 ‰	70 ‰
Mortalité juvénile	68 ‰	76,5 ‰	80,9 ‰
Mortalité infanto-juvénile	131 ‰	139 ‰	145,3 ‰

Dans le domaine de la **lutte contre les maladies**, la dernière évaluation du PEV en 1999 a permis de noter une dégradation de la couverture vaccinale ces dernières années, particulièrement dans les régions de Kaolack, Kolda et Tamba. Au niveau national le taux de couverture a régressé et se situe autour de 45 % (ESIS 99). Cette situation couplée à la dégradation de la situation nutritionnelle explique les niveaux actuels de mortalité infantile et juvénile. Les contraintes dans la mise en œuvre du programme sont entre autres : les coûts élevés d'intervention des équipes mobiles, l'absence de moyens logistiques. La faible intégration de la vaccination aux autres composantes des Soins de Santé Primaire, la faiblesse et l'absence des chaînes de froid. .

Dans le domaine de la santé de la reproduction (SR) on enregistre encore un niveau élevé de mortalité maternelle et les centres offrant des SOU restent limités.

Dans la lutte contre le **paludisme** qui constitue encore la première cause de morbidité et de mortalité chez l'enfant et la femme, les activités essentielles sont : la prise en charge des cas de paludisme dans toutes les structures sanitaires, à la chimioprophylaxie des femmes enceintes ou allaitantes, à l'utilisation de moustiquaires imprégnées à la tamétrine et aux autres activités de prévention et de mobilisation sociale.

Le Sénégal est sur la voie de l'éradication de la polio en l'an 2000 conformément à l'objectif fixé par l'OMS grâce aux efforts accrus dans la vaccination.

Le taux de **séroprévalence** est de 1,2% actuellement et le nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA est estimé à 80 000 dont 77000 adultes. Le renforcement de la lutte contre le **SIDA** et les maladies sexuellement transmissibles se poursuit normalement par le développement des activités de sensibilisation et d'information, la formation des personnels de santé et d'autres acteurs et l'équipement des laboratoires et banques de sang. Une baisse de près de 90 % a été obtenue par le Sénégal sur les coûts des traitements par les antirétroviraux.

Le nombre de postes a augmenté d'années en années depuis 1993 en passant de 920 à 1206 structures en 1999 soit une hausse de 31 %. Au niveau des postes de santé, le ratio poste par population est passé de 1 poste pour 8601 habitants en 1993 à 1 poste pour 7694 habitants en 1999 (la norme est de 1 poste de santé pour 10 000 habitants). La couverture s'est ainsi améliorée de 11 % durant cette période. Elle est plus fiable dans les régions de Louga, Kolda et Fatick. Le rayon d'action moyen, qui renseigne sur l'accessibilité théorique d'un poste de santé, est actuellement inférieur à 9,3 km pour l'ensemble du pays avec cependant de grandes disparités régionales, passant de 1,5 km à Dakar, à 15,5 km dans la région de Tambacounda.

Les cases de santé, au nombre de 1.694, sont construites au niveau des villages par les communautés.

Dans le privé on distingue les services non lucratifs avec les formations sanitaires gérés par les religieux, les infirmeries d'entreprises, les dispensaires et CPRS et les services lucratifs : cliniques, cabinets médicaux et dentaires, infirmeries privés, officines, laboratoires médicaux, dépôts de médicaments.

L'essentiel des cliniques privées se situent à Dakar qui concentre également plus de 50% des cabinets privés. A ces structures s'ajoutent : 10 secteurs des grandes endémies ; un service national d'hygiène avec 10 brigades régionales et 30 sous-brigades départementales ; 66 centres de SMI/PF ; un centre national d'appareillage et d'orthopédie ; un centre d'éducation et de réadaptation pour enfants handicapés physiques ; un centre national de transfusion sanguine.

Malgré ces réalisations, les infrastructures sanitaires restent insuffisantes. Beaucoup d'entre elles sont vétustes, sous équipées et souffrent d'un engorgement. La fonctionnalité du système de santé reste donc caractérisée par le vieillissement, le non-respect du système de référence, le manque de matériel, d'entretien, de consommables, de médicaments et le déficit crucial en personnel.

Tableau 28 : Evolution du nombre d'infrastructures

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Postes de santé (tous types confondus)	920	971	1009	1041	1080	1126	1206
Centres de santé (tous types confondus)	94	98	104	104	106	112	112
Hôpitaux (tous types confondus)	18	18	18	18	18	18	18

Source : DERF 99

De nouvelles réformes institutionnelles sont en cours dans un souci de coordination et d'intégration des services avec une nouvelle organisation du ministère de la Santé par la création de nouvelles directions (DES, DERF) et le renforcement des capacités des anciennes (DAGE). L'année 1999 a été également marquée par des réformes intervenues dans les secteurs hospitaliers, de la Pharmacie et du Médicament et des Comités et Mutuelles de Santé.

Dans le cadre de la réforme hospitalière, six hôpitaux ont été érigés en Etablissements Publics de Santé et la PNA en EPS non hospitalier. Il faut déplorer le fonctionnement encore timide des structures, le retard dans l'élaboration des projets d'Etablissement qui devront permettre une planification stratégique.

Dans le secteur de la pharmacie et du médicament, l'utilisation de médicaments génériques dans le secteur privé et la priorité accordés aux médicaments génériques en conditionnement hospitalier se poursuit. Cette politique a permis de baisser sensiblement les coûts des médicaments. Des officines privées ont été créées en dehors des grands centres urbains ainsi que deux nouveaux dépôts de médicaments en zone rurale.

5.1.3 Situation du personnel

Le système de santé fait face à un déficit permanent de personnel qui le met en deçà des normes en vigueur. Les effectifs du département étaient en 1994 de 4.813 agents dont : 259 médecins ; 41 pharmaciens ; 28 chirurgiens-dentistes ; 265 techniciens supérieurs ; 612 sages-femmes d'état ; 919 infirmiers d'état ; 1069 agents sanitaires et 284 assistants et aides sociaux.

Tableau 29 : Situation du personnel sanitaire

ANNEES	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Catégories							
Médecins	715	775	790	798	815	859	911
Paramédicaux (ide+agsan +sfe+tss+tso)	2960	2615	2758	2665	2695	2702	2777
Dont sage-femme d'état	640	560	667	588	598	613	633
DSS/MS							

Tableau 30 : Evolution des ratios de couverture en santé

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Nbre d'habitants pour un poste de santé	8601	8371	8273	8236	8150	8027	7694
Nbre d'habitants pour un centre de santé	84 182	82 940	80 260	82 435	83 041	80 696	82 845
Nbre d'habitants pour un hôpital	439 616	451 583	463 722	476 291	489 017	502 106	515 479

Source : DERF/MS

La situation du pays qui était en 1993 de 1 sage-femme pour 2884 femmes âgées de 15-49 ans se situe en 1999 à 1 SG/ pour 3371 (norme OMS : 1 pour 300), soit une baisse de couverture de 17 %. Le ratio paramédical par habitant est passé durant la même période de 1 paramédical pour 2673 hbts à 1 paramédical pour 3341 soit une baisse de couverture de 25 %. Au niveau des médecins, le ratio est passé de 1 pour 11067/hbts (norme : 1 pour 10000) à 10185 en retrait de 8%.

L'effectif réel du personnel qualifié (médecins, sages-femmes, infirmiers, techniciens supérieurs, agents d'hygiène) est inégalement réparti. Plus de la moitié de ces professionnels exercent dans les districts de deux régions que sont Dakar et Thiès avec 52% des médecins, 69% des sages-femmes et 31% des infirmiers. Le déficit en spécialistes comme les gynécologues, les pédiatres et les anesthésistes est plus marqué en zone rurale et dans les centres de santé. Face à l'importance du déficit en personnel, l'Etat a engagé une politique de recrutement de 250 agents depuis 1998 et formation permanente. Cet effort reste insuffisant en raison des nombreux départs et des besoins en personnels induits par la création de nouvelles infrastructures. Pourtant les comités de santé ont recruté 2417 agents, en plus des collectivités avec seulement 516 agents. Les déficits sont encore plus marqués pour les spécialités. Dakar et les grandes villes concentrent l'essentiel des agents surtout les infirmiers et les sages-femmes. Cette situation entraîne un dysfonctionnement de la pyramide sanitaire et accentue les évacuations sur Dakar. Il en résulte un engorgement des structures de la capitale avec une baisse de la qualité des services et un délaissement des structures de référence régionales.

Les effets conjugués d'un accroissement démographique plus important que la capacité des infrastructures et l'insuffisance du personnel ont entraîné une baisse des ratios personnel de santé par rapport à la population pour les soins de base prodigués par les infirmiers et les sages femmes. Il s'y ajoute un mode d'organisation et de gestion pas toujours approprié, un engorgement des structures hospitalières découlant essentiellement du non respect du système de référence et le manque de logistique qui gêne énormément les activités de supervision.

Tableau 31 : Ratios personnel/population

ANNEES	1993	1996	1999
RATIOS			
Nbre d'habitants pour un médecin	11067	10743	10185
Nbre d'habitants pour un paramédical	2673	3217	3341
Nbre de FAR pour une sage femme d'état	2884	3353	3371

Source : DERF/MS

5.1.3 Le financement de la santé

Le financement de la santé a souffert des effets de l'assainissement malgré la priorité accordée dans le cadre du programme de développement des ressources humaines. Toutefois, la détermination des pouvoirs publics à investir dans le développement humain a conduit à une amélioration du budget de la santé

**Tableau 32 : Evolution des dépenses de fonctionnement de la santé
entre 1991 et 1996 (en millions)**

	1991/1992	1993	1994	1995	1996
Matériel	4 761	3 653	6 382	7 143	7 176
Personnel	12 231	7 593	8 541	7 843	8 525
Total	16 993	11 247	14 923	14 986	15 701
Evolution		- 34 %	33 %	0 %	5 %

Revue des Dépenses Publiques 1998

Le budget de fonctionnement de la santé, après une baisse jusqu'en 1993 s'est maintenu en hausse depuis 1994. Mais les dépenses de personnel représentent 60% des allocations.

Tableau 33 : Evolution des dépenses d'investissement en millions de francs CFA

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Total
BCI/Etat	622	851	567	547	605	849	4 064
Finc. EX	4581	3245	4392	8187	8483	8203	3709
Totaux	5227	4096	4958	8733	9087	9052	41153
Evolution		-22 %	21 %	76 %	4 %	0 %	

Revue des Dépenses Publiques 1998

Les dépenses d'investissements ont également progressé même si l'essentiel vient de nos partenaires extérieurs pour 90%. L'Etat poursuit son effort d'allocation au secteur au rythme de 0,5% pour atteindre la norme de l'OMS qui est de 9% du budget national

La contribution des collectivités locales avant l'adoption de la loi sur les transferts de compétences s'élève globalement à 6,3 milliards sur la période 92/96 avec un taux moyen de 13% dont 80 % pour la seule région de Dakar.

Les populations à travers les comités de santé ont mobilisé 1,5 milliards en 1994 et 2,2 milliards en 1996, soit une hausse de 44%.

Depuis 1998, début de la mise en œuvre du PDIS, 133,6 milliards de francs CFA ont été injectés dans le secteur de la santé répartis entre l'Etat (72 milliards de francs CFA), les populations (16,3 milliards de f CFA) ; les Collectivités locales (4,5 milliards) ; les Partenaires au développement (40,8 milliards de francs CFA).

La mise en œuvre de l'approche programme permet une plus grande rationalisation dans la mobilisation et l'utilisation des ressources affectées au programme de santé. L'existence de manuel de procédures comptables et de gestion, le renforcement du rôle de la DAGE dans la gestion des fonds, la décentralisation de la gestion au niveau régional et le développement de la contractualisation avec les ONG et l'AGETIP ont constitué des avancées significatives dans la mise en œuvre. Dans le cadre du financement alternatif, un nouveaux textes organisant les comités de santé ont été élaborés. Parallèlement, le développement des mutuelles de santé se poursuit pour permettre aux populations les plus démunies en particulier d'accéder à une meilleure couverture sanitaire.

d'eau et l'insuffisance des infrastructures hydrauliques ont entraîné une corvée d'eau plus difficile, une recrudescence des maladies hydriques ou contractées en buvant de l'eau contaminée et un exode des populations rurales vers les zones urbaines.

Le milieu urbain est confronté à une forte demande d'eau due à la croissance démographique et au phénomène d'urbanisation notamment dans l'agglomération dakaroise. Une nette amélioration de l'accès à l'eau potable est observée depuis juin 1999 dans la région de Dakar avec la réalisation du PSE qui a permis d'augmenter la capacité de production en eau potable de 60 000 m³/j. On note aussi une amélioration de la qualité de l'eau et une satisfaction des besoins en eau des villes intérieures. Les directives de l'OMS concernant la qualité de l'eau potable sont suivies et respectées. Le taux de desserte des populations urbaines est de 77,4 % avec une nette amélioration du rendement du réseau. Le prix de l'eau augmente de l'ordre de 3 % par an et le coût élevé du branchement au réseau est peu supportable par un plus grand nombre de citoyens.

En milieu péri-urbain, les ménages non raccordés au réseau, consomment moins d'eau car payant encore plus cher à la borne-fontaine, ce qui fait que les maladies causées par un manque d'eau à l'hygiène y sont fréquentes. Certains quartiers défavorisés contraints de s'installer dans des zones inondées ou propices aux eaux stagnantes, s'approvisionnent à partir de puits et sont exposés constamment au paludisme et au péril fécal.

En milieu urbain 13 % des populations sont raccordées à l'égout tandis que 46 % utilisent les fosses et 38 % ne disposent d'aucun système d'évacuation des eaux usées. De surcroît, Dakar et sa banlieue représentent une source ponctuelle importante d'eaux usées et de déchets solides. Le rejet incontrôlé des eaux usées et des ordures et l'inefficacité du drainage des eaux de surface posent de sérieux problèmes à Dakar. Seulement 20 % des eaux usées collectées sont traitées par la station de Cambéréne. Donc la plus importante partie des eaux usées sont déversées en mer ou dans la nature, ce qui entraîne des nuisances sur l'environnement et sur la santé humaine. L'installation de l'insalubrité avec le déversement des eaux ménagères dans la rue, l'impraticabilité des routes en hivernage et l'inaccessibilité de certains quartiers inondés donnent entre autres, la mesure des problèmes liés à l'eau et à l'assainissement sur notre cadre de vie.

L'accès difficile à l'eau potable, le coût de son service et la rareté des services d'assainissement ont entraîné la recrudescence des maladies hydriques et la détérioration de la qualité de vie en milieu urbain.

5.3. Education - Formation

Les principaux résultats enregistrés au cours des dix dernières années par les secteurs de l'éducation et de la formation concernent l'élargissement de l'accès à l'éducation, l'amélioration de la qualité des enseignements et la gestion du système, à tous les différents niveaux éducatifs.

Au niveau de l'éducation préscolaire en 1996/97, existaient 271 établissements qui accueillaient 18.515 élèves. Les effectifs et le nombre des établissements avec 356 écoles en 1999/2000 (dont 37 rurales) pour 25.392 élèves (dont 51% de filles) soit une hausse de 37 % des effectifs. Les écoles sont essentiellement localisées dans les agglomérations urbaines (72% des établissements) et principalement dans les régions de Dakar, Thiès et Ziguinchor. Ces performances au niveau du préscolaire sont à mettre au compte du dynamisme du secteur privé

Néanmoins, dans le cadre de l'exécution du budget du programme, il convient, malgré les efforts des différents acteurs de relever la faible participation des collectivités, le retard dans la mise en place des fonds de dotations et la mauvaise réallocation des ressources qui ne sont pas entièrement versées aux structures bénéficiaires. Les postes de santé ruraux sont marginalisés dans l'allocation des ressources du fait de l'utilisation par les seuls maires des ressources affectées aux districts au seul profit des centres de santé et postes urbains. Par ailleurs la lourdeur des procédures de certains partenaires au développement et la non maîtrise par tous les acteurs des procédures de gestion et de mobilisation des ressources constituent une contrainte majeure récurrente pour l'exécution des plans d'opérations annuels. Il convient de souligner aussi les difficultés dans la maîtrise des ressources des comités de santé et le manque de transparence dans leur gestion dans certains cas. A cela s'ajoutent des difficultés d'une planification pertinente de toutes les ressources mobilisables en particulier celles des partenaires et des procédures et de la réalimentation des caisses d'avance.

Tableau 34 : Bilan d'exécution des trois premières années du PDIS

NATURES DE DEPENSES	1998	1999	2000	Total
Investissement	3,2	5,6	3,7	12,6
Autre fonctionnement	8,6	10,4	9,5	28,5
Personnel	8,7	10,7	11,5	30,9
Etat	20,6	26,7	24,7	72,0
Investissement	1,0	0,4	0,07	1,5
Fonctionnement	3,6	4,4	4,0	11
Personnel	1,2	1,4	1,2	3,8
Populations	5,8	6,2	4,3	16,3
Investissement	0,3	0,3	0,3	1
Fonctionnement	0,4	0,1	0,3	0,9
Personnel	1,0	1,1	0,5	2,6
Collectivités locales	1,8	1,6	1,1	4,5
Investissement	4,1	5,4	6,7	16,2
Fonctionnement	4,7	11,8	7,4	23,9
Personnel	0,2	0,2	0,3	0,7
Partenaires extérieurs	9,0	17,436	14,378	40,832
Total	37,1	51,9	44,5	133,6

5.2 Eau et Assainissement

En milieu rural, seulement près de 54 % des besoins en eau potable sont satisfaits pour un objectif de 35 l/j/hb recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Dans certains cas l'eau bien que potable présente des excès en sels et en fluorures qui affectent ses caractéristiques organoléptiques (goût et saveur). L'autre moitié de la population qui est trop distante des forages s'approvisionne à des points d'eau insalubres ou à des eaux de surface polluées. Dans les zones rurales, il manque dramatiquement d'infrastructures pour évacuer les eaux usées et de drainage et il existe très peu de latrines réglementaires. De plus la qualité des ressources en eau douce s'est dégradée à cause des pollutions agro-industrielles, les effets néfastes des activités hydro-agricoles et la surexploitation des nappes. L'absence ou le manque

qui y occupe une place prépondérante. Le secteur public se caractérise par contre par une baisse tendancielle des effectifs des élèves due à une pénurie du personnel.

Dans l'enseignement élémentaire, les taux bruts de scolarisation sont passés pour les dix dernières années au niveau national de 55,8% en 1991/92 à 68,3 % en 1999/2000 soit une progression de seulement 12 points en huit ans. Ce qui est assez faible au regard des efforts consentis pour le système. La période 1991/92 et 1994/95, a été marquée par une tendance à la baisse passant de 55.8% à 54.6%. La tendance s'est inversée entre 1994/95 et 1999/00 avec un taux brut de scolarisation passant de 54.6% à 68.3 % soit un gain de 13,8 points en cinq ans traduisant ainsi la volonté de l'Etat d'accélérer la scolarisation.

Les régions de Dakar (86 %) et Ziguinchor (99%) sont parmi les plus scolarisées du pays tandis que les régions de Kolda, Tamba, Thiès et de St-Louis ont des taux de scolarisation au-dessus de la moyenne nationale contrairement aux régions de Diourbel (avec un TBS de 40%) et Kaolack (44 %).

Actuellement le taux de scolarisation est de 73.5 % pour les garçons et de 63.0% pour les filles soit un écart de plus de 10 points. La scolarisation des filles qui était de 49,8 % en 1995/96 s'est donc amélioré avec un gain de près de 13 points. Dans ce domaine, les régions de Tamba et de Kolda ont obtenu les meilleurs résultats avec des taux de scolarisation qui sont passés entre 95/96 et 1999/00 de 26,5 % à 61,1% pour Kolda à 29,3 % à 64,6% pour Tamba, soit des gains respectifs de 37 points et 36 points sur la période. D'autres régions, Fatick, Louga, St-Louis, Thiès et Diourbel ont aussi réalisé de bonnes performances.

Le nombre d'établissements est passé dans le même temps de 2434 écoles en 1991/92, à 4261 écoles en 1998/99 fonctionnant avec 19406 salles de classes.

Dans le domaine de l'amélioration de la qualité, il convient également de souligner l'édition et la diffusion par l'INEADE de onze nouveaux titres sur la période 1995 –1997 pour un tirage d'environ 1.000.000 d'exemplaires. Au total, 31 titres sont actuellement disponibles, couvrant l'ensemble des besoins de l'élémentaire.

La formation initiale et continue des enseignants a été intensifiée dans le cadre du PDRH. Des pôles de formation continue ont été mis en place dans chaque région. De même, des dispositifs d'évaluation des rendements scolaires ont été mis en place pour renforcer le pilotage du système éducatif. Mais la formation initiale et continuée des enseignants demeurent insuffisante surtout à l'endroit des volontaires.

Malgré tous ces efforts, le ratio élève/maître qui est de (1/59) demeure encore élevé. En ce qui concerne les manuels scolaires, il y a environ un livre de lecture pour six élèves et 1 livre pour 10, pour le Calcul. Les taux de redoublement au niveau de l'élémentaire tournent autour de 14% en moyenne dans les cinq premières années et atteignent une moyenne de 28% au CM2. Le taux d'abandon reste élevé surtout en milieu rural où 6% des enfants du CI sont concernés. Le nombre d'années – élèves pour former un diplômé de l'enseignement élémentaire est estimé à 13,8%. Le taux de réussite au CFEE évolue favorablement passant de 35,12% en 1995/96, à 42,3% en 1996/97, 41,6% en 1997/98 et 48,0 % en 1999/2000.

Il en est de même des résultats de l'entrée en sixième avec des taux d'environ 30% pour les écoles traditionnelles. En 1999/2000 le taux se situe à 25 %.

Dans l'**enseignement moyen**, le nombre d'établissements est passé de 334 en 1996/97 à 455 en 1999/00 et celui des classes de 3165 à 3835 (dont 47 % dans le privé). Ces CEM sont localisés principalement à Dakar et à Thiès 52 % sont dans le privé. L'enseignement moyen a également enregistré un accroissement des effectifs qui sont passés de 151.735 à 186.138 élèves (dont 40% de filles) durant la même période. Par rapport à l'année 1996/97 on note une croissance de 22,7 % des effectifs. La part des effectifs du privé représente 29 %. Des investissements importants ont été consentis pour la mise en place de nouveaux collèges. Cela a permis de se rapprocher de l'objectif « un collège par arrondissement » et de maintenir la politique de régulation des flux des élèves issus du primaire. Le taux de scolarisation au cours de ces six dernières années se situent autour d'une moyenne de 20 % avec un écart d'au moins dix points entre les garçons et les filles. Ce taux dans l'enseignement moyen en 1998/99 est de 21,8% contre 20,6 % en 97/98 ce qui représente un léger accroissement. Les garçons sont scolarisés à 27,2 %, contre 16,8% pour les filles en (1998/99). Dans ce secteur, le privé tient une place importante et contribue pour beaucoup à la scolarisation

L'**enseignement secondaire général et technique** qui comptait 79 établissements en 1996/97 a beaucoup évolué au cours de ces dernières années. Le pays dispose en 1998/99 de 123 établissements (dont 65 sont privés) qui accueillent 40% des sortants de l'enseignement moyen. Les effectifs qui étaient de 59257 élèves en 1996/97 ont atteint 51414 élèves en.....dont 47656 relèvent de l'**enseignement secondaire général**. Le taux de scolarisation y est en moyenne de 9 %. Il reste très faible et a peu évolué depuis 95/96. L'accès des filles y est assez réduit. En effet, le taux de scolarisation des garçons est autour de 12,4 % contre près de 6,00% pour les filles. Dans ce sous secteur, il se pose aussi un problème de rééquilibrage des filières compte tenu de la faiblesse des effectifs au niveau de l'enseignement technique en plus de l'inadéquation entre la formation et l'emploi. L'élargissement de l'accès se poursuit avec la création de nouveaux lycées notamment à Dakar, Fatick, Kolda, Diourbel, Kédougou (lycée industriel et minier) et Bignona (lycée agricole). L'**enseignement secondaire technique** dans le secteur public offre jusqu'ici des formations dans des filières peu diversifiées concentrées pour l'essentiel dans les techniques industrielles, commerciales et l'informatique dans une moindre mesure. L'émergence de plus en plus d'établissements privés permet de diversifier l'offre de formation et d'accroître l'accueil. Le taux de scolarisation, malgré tous ces efforts connaît une baisse tendancielle entre 1991/92 et 1997/98 passant de 10,6% à 9,8%. Sur la même période, le taux pour les garçons est passé de 15,7% à 12,4% alors que celui des filles a évolué de 6,5% à 5,9%. Les taux de réussite au BAC tourne autour d'une moyenne de 43 % pour ces cinq dernières années.

Au **niveau de l'enseignement Supérieur**, la mise en œuvre du PAES depuis 1994 a permis, ces dernières années, une plus grande maîtrise des flux, l'amélioration du cadre pédagogique, l'élaboration de nouveaux programmes et des filières professionnelles internes ainsi que la construction et la réhabilitation d'infrastructures. Aujourd'hui, l'Université de Dakar compte 23.198 étudiants, soit un peu moins qu'en 1994. Les taux de réussite y sont très faibles dans le premier cycle où on note un engorgement des amphithéâtres. Au niveau de l'Université de Saint-Louis, les effectifs ont triplé, entre 1990 et 2000. Ils se sont cependant stabilisés, ces deux dernières années, autour de 2.100 étudiants (1999 et 2000).

Avec la rationalisation des flux d'entrée dans les universités de Dakar et de Saint Louis, plusieurs établissements d'enseignement supérieur privés, offrant des programmes de formation dans des filières spécialisées et diversifiées comme la communication, l'informatique, la gestion, le management ou le commerce ont vu le jour. Plusieurs d'entre eux travaillent en partenariat avec des établissements du Nord (Canada, USA, France).

L'éducation non formelle, la population sénégalaise connaît un niveau d'**analphabétisme** assez élevé. Cependant, ce taux qui était de 68,9% en 1988 a fortement baissé ces dernières années pour atteindre 48,9 % en 1999. Ce qui donne un taux d'analphabétisme de 47,9 % pour les hommes et 49,9 % pour les femmes.

Tableau 35 Evolution du taux d'analphabétisme

Année	Taux d'analphabétisme		
	Homme	Femme	Total
1995	59,6	60,8	60,2
1996	59,0	60,2	59,6
1997	52,3	53,2	52,8
1998	50,8	51,9	51,4
1999	47,9	49,9	48,9

Ces performances résultent des efforts conjugués de L'Etat et de ses partenaires à savoir : les ONG, les organismes de développement, les associations culturelles et divers ministères techniques (environnement, famille...). L'objectif de 120 000 auditeurs programmés par année est régulièrement dépassé depuis 1993, date de démarrage du Plan d'Action. Les programmes d'alphabétisation touchent aujourd'hui toutes les régions du Sénégal même si des disparités subsistent encore.

Au total, l'Etat et ses différents partenaires ont mobilisé depuis 1994 plus de 13,5 milliards pour financer les différents projets d'alphabétisation.

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité des programmes, il a été mis en place : (i) un centre de ressources avec une Equipe Centrale de Recherche-Action-Formation (ECRAF) chargée de la pérennisation de la formation, de la recherche action et animation du secteur ; (ii) et une équipe centrale d'évaluation à la DAEB qui suit et évalue de manière régulière les différents programmes financés par l'Etat et ses partenaires au développement. Concernant la pérennisation, diverses actions ont été initiées avec l'ouverture de classes post alphabétisation, la *promotion d'un environnement lettré avec l'édition d'une presse en langues nationales et d'ouvrages*.

En plus de l'alphabétisation fonctionnelle, l'expérimentation de modèles alternatifs se poursuit. En effet, les modèles alternatifs ou Ecoles Communautaires de Base constituent une innovation en ce sens qu'elles prennent en charge les enfants âgés de 9 à 14 ans, non scolarisés ou déscolarisés très tôt, en leur donnant accès à un cycle complet (quatre ans) d'éducation de base à dominante pratique et pré-professionnelle en langues nationales et en français. Ces Ecoles Communautaires de Base (ECB) ont fonctionné dans le cadre du Projet d'Appui aux Programmes d'Alphabétisation (PAPA) avec les ONG (ADEF-Afrique, Aide et Action, Plan International).

5.2.1 Le financement de l'éducation

Le système éducatif est financé principalement par le budget de l'Etat qui y consacre depuis 1995 plus de 30 % de ses ressources budgétaires. L'Aide Publique au Développement, le secteur privé et les collectivités locales chargées de gérer les fonds de dotation, y contribuent largement..

La contribution des ménages au financement de l'éducation est destinée à la prise en charge pour l'essentiel, aux dépenses de fonctionnement. Elle est passée de 5,8 milliards en 1992 (Rapport national EPT 2000) à 14 milliards en 1998 (Rapport ECF PDEF). La participation des ménages estimée à 7,2% entre 1992 et 1998 est appelée à croître en raison de la politique de recouvrement des coûts qui sera étendue aux autres niveaux d'enseignement (moyen, secondaire, supérieur).

Depuis 1998, les collectivités locales gèrent une partie des ressources publiques destinées à l'éducation. Leur effort global en faveur du secteur reste encore faible et se stabilise depuis 1992 à près de 1%.

L'aide publique au développement de l'éducation a atteint son niveau le plus faible en 1992 avec 9,9 milliards avant d'atteindre 22 milliards en 1994. Elle contribue au financement de 14,4% (EPT 2000) du secteur et assure une part prépondérante des dépenses d'investissement. Ainsi entre 1996 et 1999, elle a permis de financer 80% des 39 milliards consacrés à l'éducation. L'aide extérieure à l'éducation et à la formation prend des formes diverses : bourses d'études à l'extérieur, subventions financières bilatérales ou multilatérales pour le fonctionnement, la construction ou l'équipement d'établissements scolaires, et enfin l'assistance technique.

Tableau 36 : Evolution de la part des composantes du budget de l'éducation (%) en millions de francs CFA

Types dépenses	1992/93	1993/94	1994/95	95/96	96/97	97/98	98/99
Personnel	44 833	49 977	52 009	58 124	60 242	61 815	63 874
%	71	67	68	69	69	70	69
Matériels	2 291	1 957	2 000	4 426	5 422	4 971	6 333
%	4	3	3	5	5	6	7
Entretien	40	35	35	40	40	800	80
%	0.01	0.01	0.01	0.47	0.45	0.9	
Transfert	15 785	22 492	22 492	21 487	21 357	21 280	22 027
%	25	30	29	25	24	24	24
Budget Education (millions FCFA)	63 309	74 776	76 852	84 436	87 421	88 865	92 313
Part du budget du MEN dans le budget de l'Etat (%)	27	27	28	33	34	33	33

Source : Etat de l'Education de base en 1998 (DPRE) ; Loi de finance 99

Le budget de l'Education Nationale a progressé régulièrement passant de 50 milliards en 1988/89 à environ 92 milliards en 1998/99. De 1993 à 1994, l'éducation absorbait déjà 27 % du budget de fonctionnement de l'Etat (69, 5 milliards en moyenne /an) tandis que les investissements sont en moyenne de 1 milliard par an. L'effort public global s'est accru depuis 1995 avec l'affectation

de près du tiers des ressources budgétaires à l'éducation et l'accroissement du volume des investissements particulièrement pour ces dernières années avec en moyenne 7 milliards chaque année (PTIP) pour la construction et la réhabilitation de salles de classes aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Les dépenses salariales représentent près de 70% du budget de fonctionnement de l'éducation. Cette évolution favorable s'explique par l'élargissement de l'accès à la scolarisation. L'enseignement élémentaire en a plus bénéficié avec une allocation en moyenne de 38% des ressources.

5.2.3 Les contraintes du Système Educatif

Le système éducatif est soumis à une série de **contraintes internes et externes** qui ont limité ses performances. Au niveau interne, il y a les coûts élevés des charges liées à l'enseignement (salaires, les équipements et les infrastructures...) et l'inefficacité du système de gestion et de planification du secteur. De manière exogène, une croissance économique lente et des **ressources limitées**, conjuguée à une **évolution rapide de la population jeune**, entravent sérieusement la capacité des réponses à la forte demande en éducation à tous les niveaux d'enseignement.

Au niveau de l'élémentaire, en plus de l'**accroissement régulier** de la demande scolaire, l'expansion de la scolarisation se heurte à des contraintes socio-économiques et des **pesanteurs culturelles** qui ne favorisent pas l'**accès et le maintien** des enfants en particulier des filles à l'école. En plus, le **déficit important en manuels**, une formation continue très limitée des maîtres et leur **suivi pédagogique** surtout avec l'afflux de personnel contractuel expliquent les faibles performances.

Les sous secteurs de l'**enseignement moyen et secondaire général** sont caractérisés par un niveau de **dégradation élevé et les déficits importants en infrastructures et en personnel** d'où un recours de plus en plus important au personnel vacataire et un engorgement des salles de classe.

Dans l'**enseignement secondaire** les conditions de travail sont médiocres du fait de l'importance des effectifs, du **manque de matériels pédagogiques et d'équipements scientifiques**.

L'**enseignement technique et la formation professionnelle** accusent encore du retard par rapport aux autres filières et aux avancées technologiques. Les **équipements sont vétustes** et les **filières peu diversifiées**. La définition et la mise en œuvre d'une politique claire reste un des grands handicaps de ce sous secteur.

L'**enseignement supérieur** doit faire face à une forte concentration des effectifs dans le premier cycle. Les **coûts des enseignements** sont particulièrement élevés et les performances largement tributaires du niveau et de la qualité des équipements et du personnel enseignant. Il s'y ajoute une vétusté des équipements et des infrastructures, une **absence d'une politique de maintenance** et une **distorsion dans l'allocation budgétaire** au sein du secteur.

Les **filières scientifiques et technologiques** restent encore peu développées et accueillent peu de filles.

D'un point de vue global, la gestion du système éducatif a beaucoup souffert de l'absence d'un cadre de pilotage stratégique. Cela s'est traduit par des difficultés de planification des interventions, un émiettement des centres de décision, une absence de coordination dans la mise en œuvre de certaines activités, une faiblesse du système d'information et de communication et des contraintes multiples dans la gestion pédagogique. Enfin, il faudrait souligner les difficultés de l'exercice des compétences transférées en matière d'éducation aux régions, aux communes et communautés rurales notamment en ce qui concerne la construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles en raison des difficultés de mobilisation des fonds de dotation et des ressources locales.

5.3 Le Secteur jeunesse

Depuis plusieurs années, la jeunesse est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics (Etat, collectivités locales) en raison de son poids démographique mais aussi de l'ampleur et de la diversité de ses besoins et aspirations. Mais malgré les importants moyens mobilisés pour assurer sa promotion dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé etc), ses conditions de vie demeurent toujours précaires.

La diversité des besoins de la jeunesse induit une multiplication des structures d'intervention aussi bien publiques que privées. Face à cette situation, il a été institué depuis 1974 le Haut Conseil de la Jeunesse, organe de coordination et de concertation entre les différents intervenants. Malheureusement, cet organe n'a jamais fonctionné normalement et n'a pas ainsi pu remplir ses missions. Aujourd'hui, encore la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents intervenants demeure nécessaire.

Ainsi, des mesures d'appui institutionnel ont été prises en faveur du Conseil National de la Jeunesse, organisation fédérant toutes les associations de jeunes (siège équipé et doté d'une subvention annuelle de vingt quatre millions (24.000.000) de francs CFA).

Le soutien à la vie associative a revêtu diverses formes notamment la formation des cadres bénévoles des associations, l'appui matériel et financier. Ainsi, diverses actions de formation ont été mises en œuvre pour renforcer les ressources humaines des associations.

Des appuis institutionnels ont concerné les associations en termes de matériels d'animation, de matériel audio-visuel et de subvention. Face à l'acuité des problèmes de santé reproductive des jeunes, le Ministère en relation avec les associations et ONG a mis en œuvre un certain nombre de programmes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) pour informer et sensibiliser les jeunes sur l'Education à la Vie Familiale, les Maladies Sexuellement Transmissibles en particulier le SIDA. Cela a permis une meilleure connaissance par les jeunes des méthodes contraceptives. Depuis 1996, ces programmes ont été complétés par la mise en place de structures spécialisées de prestation et d'offre de services en matière de santé de la reproduction des jeunes appelées Centres Conseils pour Adolescents qui constituent des espaces d'écoute et de dialogue jouant un rôle important dans la résolution de leurs problèmes sociaux et sanitaires.

La promotion de l'insertion socio-économique des jeunes repose sur un dispositif d'appui et d'accompagnement des jeunes porteurs du Projet. Plusieurs fonds ont été mis en place ou sont en

cours pour le financement des projets, mais également l'encadrement, la formation et l'élaboration des projets.

Pour la promotion du civisme et du volontariat des jeunes, il a été créé un Service Civique National qui, entre autres objectifs, vise à développer l'esprit civique, la culture de la citoyenneté et le volontariat chez les jeunes.

Malgré le dynamisme du mouvement associatif, il faut reconnaître que la promotion socioéconomique des jeunes se heurtent à **l'insuffisance des ressources financières allouées aux activités de jeunesse** et à **l'insuffisance et l'inadaptation des infrastructures**.

5.4. Sport

Dans le domaine de l'éducation physique 224 professeurs et 273 maîtres assurent la couverture de la carte scolaire pour la formation, la gestion, l'encadrement et l'enseignement du sport. Les élèves sont regroupés dans l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU) qui compte 5000 établissements regroupant 800000 jeunes; malgré ses difficultés de fonctionnement.

L'Organisation Nationale de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV) gère les activités sportives, socio-éducatives et culturelles de vacances dites « Navétanes ». Il compte 31 O.D.C.A.V, 207 Zones, 1730 A.S.C et plus de 107.000 licenciés .

Dans le domaine du sport fédéral, 36 Fédérations sportives nationales gèrent autant de disciplines sportives confirmant ainsi l'option de pluridisciplinarité du pays.

Dans le domaine du sport de haute compétition, des centres de formation et de perfectionnement sportif ont été construits dans les dix (10) régions.

En vue de promouvoir la pratique de l'athlétisme à la base, il a été ouvert 28 écoles d'athlétisme et un centre régional d'entraînement et de perfectionnement.

Comme contraintes, il faut relever que : les enseignants d'EPS relèvent désormais du Ministère de l'éducation nationale, les recrutements au niveau de la fonction publique se font au compte goutte, 42% des cadres en activité seront atteints par la limite d'âge et iront à la retraite en 2002. Par ailleurs, malgré les bonnes performances en matière de sport de haut niveau, les conditions de vie des pratiquants restent encore précaires.

5.5. Situation de l'emploi

La question de l'emploi constitue une préoccupation essentielle des pouvoirs publics compte tenu de l'ampleur du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté.

Le marché de l'emploi se caractérise par une augmentation rapide de la demande en raison de la forte croissance démographique, une insuffisance sectorielle de l'offre et un chômage qui frappe essentiellement les jeunes et les femmes.

Les principales caractéristiques de la main d'œuvre sur la base de statistiques disponibles sont :

- l'expansion de la population active au rythme de 3% par an. En effet, les résultats de l'enquête auprès des ménages (ESAM) réalisés en 1994/1995 montrent que cette population active qui comprend les occupés et les chômeurs âgés de 10 ans et plus est composée de 2.695.385 occupés et 219.617 chômeurs;
- l'importance de la population jeune aussi bien dans la population globale que dans la population active ou dans la demande d'emploi non satisfaite. En effet, les résultats du recensement général de la population (RGPH) de 1988 montrent que 57,7% de la population a moins de 20 ans. Le chômage des jeunes a pris de l'ampleur ces dernières années et concerne de plus en plus les jeunes diplômés quel que soit le milieu d'origine et la qualification professionnelle.

Le tableau suivant donne la proportion des jeunes chômeurs pour la tranche d'âge 15 -29 ans dans les régions (chiffres du RGPH 1988).

Tableau : 38

	HOMMES ET FEMMES			HOMMES			FEMMES		
	Taux d'activité %	Taux de chômage de la région %	Taux de chômage urbain %	Taux d'activité %	Taux de chômage de la région %	Taux de chômage urbain %	Taux d'activité %	Taux de chômage de la région %	Taux de chômage urbain %
Ziguinchor	45,8	12,8	21,7	56,3	15,8	24,1	34,0	8,0	23,4
Diourbel	44,3	5,6	18,4	83,3	5,7	18,3	15,3	5,4	19,0
St-Louis	36,2	16,4	21,9	72,7	15,8	21,8	7,5	21,4	33,0
Tamba	53,5	4,4	23,4	87,0	4,9	21,5	24,0	3,3	32,7
Kaolack	52,7	5,0	20,2	82,2	5,3	18,3	27,8	3,9	27,3
Thiès	46,5	6,6	21,4	76,8	9,6	12,1	19,9	8,0	24,0
Louga	42,5	6,0	24,6	85,2	5,0	25,0	19,5	4,1	22,5
Fatick	57,9	2,9	17,7	84,8	3,4	19,7	34,9	1,8	11,1
Kolda	54,6	4,4	11,8	82,7	3,8	10,6	31,9	1,5	10,3
Dakar									
Sénégal									

Source : Banques de Données des Indicateurs Sociaux (BADIS)

Tableau de bord situation sociale au Sénégal (DPRH 1995)

L'enquête sur les priorités effectuée en 1991 montre que 37,13 % des chômeurs sont des jeunes âgés entre 15 et 24 ans tandis que ceux de la tranche 14-34 ans représentent 63,61%. Les phénomènes de chômage et de sous-emploi affectent de plus en plus les femmes qui seraient approximativement trois fois plus sous employées que les hommes en milieu urbain. Alors que les femmes font face à des discriminations dans l'accès à l'emploi, la situation des jeunes est aggravée par la faible employabilité des sortants du système scolaire. Cette situation semble résulter de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer: (i) l'inadéquation entre la formation des jeunes et les emplois disponibles ; (ii) le manque d'expérience professionnelle des jeunes diplômés ; (iii) les difficultés d'accès au crédit pour les jeunes entrepreneurs.

Les résultats du Recensement Général des Demandeurs d'Emploi de février 1999 montrent que 63,6 % recensés sont de sexe masculin et environ 20,8 % des demandeurs sont enregistrés dans la région de Dakar, particulièrement dans les départements de Dakar et de Pikine. En outre, 55,5 % des demandeurs sont des jeunes de 15 à 35 ans. Une des caractéristiques majeures de la demande est le faible niveau de formation et de qualification des sans emploi. Ainsi, 53 % sont analphabètes, 74 % n'ont pas dépassé la classe de CM2 et 86,8 % n'ont pas atteint la classe de 3^{ème}. Seuls, 3 % ont le niveau de terminal. De plus, la plupart des inscrits aux fichiers du RGDE ont déclaré n'avoir aucun diplôme ni de l'enseignement général (58,6 %), ni de la formation professionnelle (96,6 %).

Au niveau de l'offre les éléments essentiels sont :

- **un secteur moderne** qui connaît une quasi-stagnation depuis une quinzaine d'années avec un emploi de près de 200.000 occupés ;
- une fonction publique, également stable en raison de la limitation de la masse salariale les résultats de l'audit mené en février 1999 font ressortir un effectif de 66.800 (contre 67.100 en 1997-98) agents dont 42.682 civils parmi lesquels on dénombre 8.200 contractuels ou agents non fonctionnaires ;
- **un secteur informel**, essentiellement urbain, qui a connu ces dernières années une croissance exponentielle avec 700.000 emplois environ contre 250.000 en 1975 dont la productivité reste faible ;
- **un secteur rural** dont la part dans l'emploi global (environ 2 000 000 au début des années 90) a diminué, du fait de la relative stagnation de la population active, rurale en particulier, induite par le phénomène de l'exode vers les villes et spécialement Dakar ;
- **une émigration** qui constitue un exutoire non négligeable en direction des pays africains et de l'Europe, en particulier de la France, et plus récemment vers les pays arabes et les USA se développe depuis le milieu des années 70 malgré les politiques d'immigration de plus en plus restrictives des pays d'accueil.

Pour la protection sociale, le processus de restructuration a rejailli négativement sur la situation des institutions sociales avec la diminution de manière drastique des flux financiers générés par les cotisations (aussi bien pour la CSS que pour l'IPRES. Pour cette dernière, on est passé de cinq (5) cotisants pour un (1) retraité à deux (2) cotisants pour un (1) retraité.

Pour les salaires, entre 1989 et 1996, le taux horaire du SMIG en francs courants est passé de 201,06 à 209,10 F CFA. Toutefois, une augmentation de 5 à 20% des salaires catégoriels du

secteur privé a eu lieu en 1994 après la dévaluation. En 1996, les augmentations ont concerné les salaires catégoriels de l'ordre de 5% pour la première catégorie à la 7^{ème} et de 3% pour les agents de maîtrise et les cadres.

En raison du niveau faible de l'offre, l'Etat a pris diverses mesures en matière d'ordres réglementaires combinées à une stratégie active de promotion de l'emploi depuis la fin des années 70. Il s'agit notamment :

- des mesures d'incitations fiscales directes et indirectes à travers des mécanismes d'appui aux initiatives créatrices d'emplois salariés ou indépendants (octroi aux entreprises de subventions égales aux impôts et taxes sur les traitements et salaires versés à leurs employés).
- des mesures législatives avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement pour motif économique (modification de l'article 47 du Code du Travail devenu articles L. 60 à L.64 dans le nouveau Code du Travail).
- la mise en place de fonds spéciaux de financement centrés sur l'insertion des populations cibles avec notamment le Projet des Petits Projets Ruraux, le Groupe Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation (GOPEC), le Fonds National de l'Emploi (FNE) et le Fonds de Promotion Economique (FPE) ; ainsi que des mesures de traitement des effectifs avec le Programme de travail à haute intensité de main d'œuvre (AGETIP) ;
- des réformes institutionnelles des structures chargées de l'emploi : Secrétariat d'Etat à l'Emploi, Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi (DIRE), Commissariat Général à l'Emploi (CGE), Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Tous ces programmes et mesures ont connu des situations diverses et leurs résultats en termes d'emplois ont permis de stabiliser la population active employée.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de l'emploi a été marqué par une très forte instabilité. Les dispositifs mis en place pour impulser et conduire les actions de promotion de l'emploi ont été très fluctuants rendant difficiles les conditions d'une cohérence dans la conduite des actions et d'une coordination dynamique.

Avec l'adoption d'une politique nationale de l'emploi en 1997 et la mise en place d'un Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE) en 2000, le secteur dispose d'un atout majeur. Il s'y ajoute la création d'un Ministère chargé de la jeunesse et du service civique national, la mise en œuvre de politiques de développement de mutuelles d'épargne et de crédit et la facilitation des procédures de mise en place des GIE.

La promotion de l'emploi se heurte à la nature de la croissance qui émerge des secteurs d'exportation plutôt capitalistique et aux facteurs suivants :

- les difficultés d'accès aux ressources financières pour les jeunes promoteurs (apports souvent élevés, blocage lié aux garanties exigées pour l'accès aux crédits, etc.) ;
- l'absence de politiques vigoureuses d'appui au secteur informel et difficultés d'organisation de ce secteur ;

- le déséquilibre entre la ville et la campagne au niveau des politiques de promotion de l'Emploi et la faiblesse de l'appui au développement de l'Emploi rural agricole et non agricole ;
- l'insuffisance des mesures et politiques d'accompagnement de la micro-entreprise ;
- l'absence de données fiables sur les créneaux porteurs ;
- l'absence de données fiables et régulières sur le marché de l'emploi ;
- la non articulation des initiatives économiques populaires aux objectifs de développement à long terme et d'éradication de la pauvreté qui demeure la dominante des politiques initiées au cours des dix dernières années.

5.6 Habitat et Urbanisme

En matière d'urbanisme, la réalisation de plans – cadre (Plan – Directeur d'urbanisme et Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, Plan d'Urbanisme de Référence, Plan d'Urbanisme de détails) a pu être faite pour la plupart des grandes villes qui présentent un lot important de quartiers irréguliers habitant une population importante. Ainsi, la loi sur le domaine national n'a pas réussi à freiner la spéculation sur les terrains urbains, notamment dans la région de Dakar menacée à terme par la saturation de l'espace.

Sur le plan de la production de parcelles, l'Etat a mis en place une zone d'Aménagement Concerté à Mbao (660 ha) dont les terrains sont destinés aux coopératives et aux promoteurs privés.

L'Etat procède également à des déguerpissements des occupants des quartiers irréguliers en faveur des sociétés immobilières qui se concentrent présentement presque exclusivement dans la région de Dakar.

En matière d'Habitat, le secteur est caractérisé par une demande largement supérieure à l'offre. La SICAP et la SNHLM ont une capacité de production annuelle de 4000 logements alors que les prévisions stabilisent à 12.000 unités pour les parcelles viabilisées et les logements pour les populations. La Société HAMO qui vient d'être privatisée avait une capacité de production de 2000 logements par an. Les réalisations de la SICAP et de la SNHLM montrent que ces sociétés ont concentré leurs interventions ces dernières années dans la région de Dakar. De même, les promoteurs privés n'interviennent que dans la région de Dakar et sa banlieue d'où une disparité entre Dakar et les autres régions.

En plus de cette production planifiée, l'auto-construction occupe une place importante dans la satisfaction des besoins en logements des populations urbaines. Le nombre d'autorisations de construire délivrées pour la seule région de Dakar en 1995 est de 2393 et de 895 pour le reste du pays pour la même période.

Il faut cependant noter que 40% de l'ensemble des constructions ne sont pas autorisées.

Le potentiel reste considérable du fait des insuffisances constatées, notamment le retard considérable dans l'aménagement des quartiers périphériques des villes et des équipements collectifs ainsi que la réalisation de la voirie primaire. Cependant, la promotion de l'habitat social

a toujours été l'un des axes fondamentaux de la politique de développement économique et social du Sénégal.

Les conclusions de l' ESAM (1994/95) montrent que les femmes chefs de ménage sont mieux logées que les hommes en ce qui concerne l'habitat moderne (76%) contre 59%). Egalement, il y a lieu de souligner la marginalisation de l'habitat rural qui devait permettre de corriger les déséquilibres régionaux. En effet, les réalisations de l'habitat rural ont concerné en général des actions expérimentales : seuls 400 logements ont été réalisés entre 1967 et 2000.

Quand au secteur coopératif, il correspond à une demande importante de parcelles et de logements. En 1998, il existait plus de 300 coopératives rassemblant 40.000 membres disposant d'une épargne évaluée à plus de 9,5 milliards logés à la BHS. L'impact de l'habitat dans la mobilisation de l'épargne est indéniable surtout dans le contexte d'une population à dominance jeune.

D'importants efforts ont été initiés ces dernières années pour la promotion de l'habitat. Le code de l'urbanisme révisé qui tient compte de la régionalisation a été élaboré. Le renforcement de la capacité d'intervention des structures de surveillance et de contrôle de l'occupation de l'espace et des constructions en les dotant de moyens juridiques appropriés notamment par la finalisation et la mise en place d'un organe pour la restructuration et la régularisation foncière des quartiers non lotis constitue une faiblesse. Plusieurs villes et centres urbains sont dotés de documents cadre de planification urbaine. Au plan financier, les autres banques commencent à s'impliquer dans le financement du logement.

L'habitat et l'urbanisme souffrent des difficultés de coordination dans le secteur urbain d'où les nombreux problèmes qui sont :

- la faiblesse de la production de logements liée au retard d'acquisition du terrain ;
- l'insuffisance des mesures de promotion de l'habitat social ;
- la complexité de la réglementation surtout la lenteur des procédures administratives et de la longueur des litiges liées à l'indemnisation en plus du manque de réserves foncières surtout à Dakar ;
- le coût élevé des logements ;
- la faiblesse du pouvoir d'achat des populations ;
- l'importance des besoins en logements ;
- l'insuffisance de financement adéquats dans le secteur ;
- l'insuffisance et l'inefficacité du contrôle en matière de construction ;
- l'insuffisance des espaces verts et des équipements de loisirs ;
- l'insuffisance d'équipement de base due essentiellement au non respect des plans directeurs d'urbanisme ;
- la participation insuffisante en matière d'urbanisation, ce qui affaiblit l'appropriation des plans d'urbanisme
- la faible prise en charge des établissements humains par les collectivités locales ;
- la mise en œuvre des PDU d'où l'application insuffisante des plans et règlements d'urbanisation ;
- l'insuffisance de moyens financiers ;

- la gestion foncière non maîtrisée qui engendre une spéculation à outrance, des occupations irrégulières et la cherté des réserves.

5.7. Culture

La politique culturelle est fondée sur la certitude que l'homme est au début et à la fin de tout processus de développement. Ces dernières années, la valorisation des activités culturelles a souffert des contingences budgétaires des programmes d'ajustement structurel et beaucoup d'infrastructures culturelles sont dans un certain état de déliquescence.

Des Sociétés et Etablissements publics et des entreprises et industries culturelles ont été érigés pour servir de locomotives à la créativité culturelle, au rayonnement culturel international du Sénégal: Théâtre National Daniel Sorano (TNDS), Manufactures Sénégalaises des Arts Décoratifs (MSAD), Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (NEAS), Université des Mutants de Gorée...

Un réseau de Centres culturels régionaux a été implanté pour servir de relais à une action culturelle décentralisée et impulsée par les acteurs locaux: ONG, associations de base, collectivités locales...

Le Secteur dispose de structures de formation (filiales de l'Ecole Nationale des Arts - ENA) pour l'instruction des acteurs culturels. Ces structures ont pu doter le pays de cadres compétents dans leurs domaines respectifs.

Les opérateurs privés jouent un rôle de plus en plus grandissant dans les industries de la musique et du spectacle, du livre et de la lecture, de l'audio visuel et du cinéma ou du sous-secteur des arts plastiques.

La création du Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (B.S.D.A.) et les résultats appréciables qu'il obtient dans la lutte contre la piraterie concourent positivement à la protection et la rentabilisation des investissements. De nombreuses dispositions, en matière de fiscalité interne et de fiscalité de porte, sont favorables aux industries et entreprises culturelles. C'est ainsi qu'une baisse est amorcée du niveau de la taxation des biens et équipements (audiovisuel, instruments de musique, d'édition et de métiers à tisser) et des intrants industriels (fils textiles, tissus, couleurs de peintures artistiques...). Il s'y ajoute les exonérations douanières du code des Investissements ainsi que les régimes douaniers suspensifs. Il est mis en place le "Fonds d'Aide aux Artistes et au Développement de la Culture" pour appuyer la création et la diffusion culturelles. Le Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles (PSIC), créé avec le soutien de l'Union Européenne apporte une contribution à la professionnalisation des acteurs culturels.

Malgré ces acquis, de sérieuses contraintes persistent avec les restrictions budgétaires et le regroupement des Directions nationales, les empêchant de jouer un rôle d'impulsion des activités. De même, les centres culturels régionaux, du fait de leurs dotations budgétaires symboliques, n'arrivent pas à remplir correctement leurs missions.

Le profil des acteurs reste peu diversifié. La formation continue dans les métiers de la culture et dans les domaines de pointe comme le management des entreprises culturelles, la planification

stratégique ou l'utilisation des nouvelles technologies d'expression et de création est insuffisante voire inexistante.

S'agissant des opérateurs privés, leur promotion est limitée par une certaine inexpérience ainsi que par l'inorganisation du Secteur où prédomine l'informel.

Le Patrimoine culturel est peu valorisé malgré sa richesse et sa diversité. Il est peu intégré aux programmes de développement. Le besoin d'une stratégie de conservation et d'exploitation des ressources et possibilités économiques du patrimoine matériel (sites et monuments historiques) ou immatériel (contes, mythes, légendes, fêtes traditionnelles, musique traditionnelle, folklore...) se fait sentir. A cet égard l'inexistence d'un calendrier culturel, ajoutée à l'insuffisance ou la dégradation des équipements culturels, constitue un facteur limitant.

Au niveau des arts vivants (musique, danse, théâtre), des arts plastiques, de la mode et de l'audiovisuel, de la création littéraire et de l'édition, on note, malgré un dynamisme indéniable des opérateurs privés :

- une faible organisation au niveau de la production, de la promotion, de la diffusion, de la distribution et de la commercialisation.
- une insuffisance des espaces de promotion et de diffusion (salles de spectacle, galeries, scènes...).

L'environnement juridique global est quasiment obsolète. Il importe donc de tirer toutes les conséquences de notre adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en mettant notre législation en conformité avec l'Accord sur les aspects des Droits de la Propriété intellectuelle qui touchent au Commerce et en se dotant d'une législation moderne en matière de Droits Voisins.

Malgré les avantages fiscaux, la détermination d'une fiscalité adaptée au secteur se heurte à la difficulté d'identifier les produits à caractère culturel; d'où la nécessité d'une nomenclature aussi détaillée que possible.

En outre, le manque de structuration du Secteur dominé par l'informel ainsi que l'ignorance par les acteurs de leurs droits et devoirs rendent souvent inopérante l'application de la réglementation fiscale.

Les difficultés d'accès aux crédits bancaires font que, d'une manière générale, la création d'entreprises et d'industries culturelles se heurte au manque de ressources financières accessibles. De ce fait, les entrepreneurs culturels ont souvent recours à l'autofinancement ce qui limite leurs capacités d'initiatives dans des secteurs qui exigent des moyens de plus en plus importants et performants.

CHAPITRE 6 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'état de développement des activités scientifiques et technologiques, leur degré de diffusion dans le système éducatif et culturel et leur niveau d'utilisation dans l'appareil productif constituent des facteurs déterminants de la capacité d'une nation à assumer son destin. Notre pays dispose présentement d'un réseau d'institutions scientifiques couvrant la quasi-totalité des secteurs économiques et conduisant des programmes de recherche d'une grande importance. En dépit des efforts consentis et des importants résultats obtenus dans des domaines divers, le secteur de la recherche connaît encore de nombreuses contraintes qui entravent son développement.

6.1. Aspects généraux de la recherche

La politique du pays en matière de science et de technologie est caractérisée par une large ouverture sur l'extérieur. Membre de plusieurs organisations scientifiques au niveau multilatéral, notre pays a eu à passer une quarantaine d'accords de coopération bilatérale. Toutefois, en dépit des efforts déjà consentis, les résultats obtenus sont loin de correspondre aux attentes escomptées en raison notamment d'un certain nombre de contraintes à savoir :

- l'élaboration des accords sans une connaissance préalable des structures de recherche et des potentialités des pays tiers ;
- le manque d'intérêt de la part des organisations sous-régionales (UEMOA, CEDEAO) et régionales, entraînant un déficit d'intégration dans ce domaine et de développement de synergies entre organismes de recherche ;
- l'absence de politique sous régionale et continentale en matière de recherche basée sur la mise en œuvre de programmes conjoints d'envergure permettant d'optimiser les moyens, de favoriser la mobilité des chercheurs et de créer un espace viable pour la valorisation des résultats de recherche.

Au plan de l'**organisation, de la coordination et de l'orientation de la recherche**, l'un des problèmes majeurs du secteur est l'instabilité chronique que connaît l'organe directeur de la politique scientifique et technique. Cette instabilité institutionnelle n'a pas permis à notre pays de constituer une capacité forte en matière de planification, de programmation, de gestion et de pilotage de la politique scientifique. Cela est encore aggravé par l'inexistence d'un inventaire exhaustif et actualisé du potentiel scientifique et technique qui est pourtant un outil indispensable pour l'élaboration de toute politique scientifique véritable.

Au plan **institutionnel et organisationnel des structures de recherche**, les instituts de recherche ont depuis 1997, le statut d'Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technique. L'ISRA et l'ITA qui sont à ce jour les seuls instituts de recherche à jouir de ce statut, ont vu leur situation améliorée sur le plan de la gestion administrative et financière. Il convient de signaler que les laboratoires appartenant tant aux instituts de recherche qu'aux universités n'ont pas de personnalité juridique propre. Cette situation constitue dans certains cas des obstacles pour exploiter toutes les potentialités qui existent (développement de partenariat, constitution d'équipes pluridisciplinaires, diversification des sources de financement).

Au plan de la **mobilisation des financements**, les ressources provenant surtout de l'extérieur prédominent malgré la volonté politique d'en faire un secteur d'appui à la production. Sur les 11 milliards FCFA que le Sénégal consacre annuellement à la recherche (tous secteurs confondus), plus de 60% sont fournis par les partenaires extérieurs. Une telle dépendance réduit les capacités nationales de pilotage et de gestion de nos priorités de recherche.

Au plan du **statut du personnel**, des efforts importants ont été faits en matière de renforcement des capacités techniques. Cependant, la sédentarisation du personnel de recherche bute encore sur l'absence d'un statut et d'un plan de carrière qui constituent la première cause de départ massif des chercheurs expérimentés et dont la plupart ont bénéficié d'une formation longue et coûteuse supportée par l'Etat. Il est nécessaire de préciser par ailleurs, que la liaison Enseignement-Recherche qui devait être le pilier de notre politique de formation des chercheurs est encore d'un niveau très faible en dépit des efforts entrepris ces dernières années notamment par l'ISRA et l'ITA.

Au plan de la **valorisation des résultats de la recherche**, notre pays, grâce aux efforts conjugués des chercheurs nationaux et étrangers, a obtenu dans les différents secteurs de l'activité économique des résultats importants dont les applications pourraient servir de leviers puissants pour le développement économique et social des populations.

Cependant, en dépit des mesures et actions promotionnelles, le transfert de ces résultats obtenus en milieu maîtrisé (champs expérimentaux, fermes, ateliers pilotes, laboratoires d'essais) vers le développement ne se fait pas toujours sans problème et l'exploitation des résultats de recherche se heurte encore à des difficultés réelles à savoir :

- l'absence de capitaux à risque destinés au financement du développement technologique ;
- la dépendance de la plupart des grosses entreprises implantées au Sénégal à des multinationales, ce qui fait qu'elles font très peu appel aux technologiques locales ;
- l'inexistence de mesures d'ordre fiscal propres à favoriser l'exploitation industrielle des résultats de recherche, le technopole de Dakar qui devait servir d'incubateur n'ayant pas encore répondu aux attentes ;
- l'absence d'une structure chargée spécifiquement de promouvoir la valorisation des résultats de recherche.

6.2. Etat des Recherches sectorielles

Le développement des **recherches en sciences sociales et humaines** est handicapé par :

- l'existence d'une multitude de structures relevant de différentes tutelles ministérielles ;
- la duplication des programmes et le manque de coordination entre les différentes institutions, ce qui ne permet pas de rationaliser les faibles moyens consacrés à la recherche en sciences sociales ;
- la faible optimisation de l'important potentiel humain dont dispose l'Université (très peu de place est consacrée aux activités de recherche).

Concernant la **recherche médicale et pharmaceutique**, elle occupe une place de choix dans la stratégie du Gouvernement en matière de développement sanitaire. La Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) et plusieurs institutions de recherche ont obtenu dans ce domaine d'importants résultats de portée internationale. Néanmoins, la recherche médicale et pharmaceutique reste confrontée aux difficultés suivantes :

- la multiplicité des structures et surtout leur manque de coordination qui constituent une entrave pour une utilisation rationnelle des faibles moyens mis à la disposition du secteur ;
- le morcellement du financement extérieur et la diversité des bailleurs qui rendent difficile l'évaluation des programmes ;
- la faiblesse des ressources budgétaires, un déterminant commun aux structures nationales intervenant dans le secteur ;
- la faible prise en charge par le secteur des connaissances traditionnelles qui ont un rôle majeur à jouer dans le développement sanitaire du pays.

S'agissant de la **recherche agricole**, elle est de par ses moyens humains et financiers mobilisés, un secteur de concentration des efforts déployés par notre système de recherche. Ainsi, l'enveloppe réservée à la recherche est absorbée à hauteur de 80% par ce secteur où interviennent trois principales structures qui sont : l'Institut sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) ; l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA) ; l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. En relation avec les structures nationales, des organismes de coopération bilatérale (ORSTOM) ou multilatérale (CIRAD) mènent également des activités de recherche dans le domaine agricole au Sénégal.

Pour ce qui est des **recherches agro-industrielles**, les activités sont essentiellement menées au sein de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) qui collabore avec des institutions telles que l'IRD (ex ORSTOM), le CIRAD, l'ISRA, l'UCAD et l'ORANA. Malgré l'importance des résultats obtenus dans ce domaine par l'ITA, cet institut reste confronté à des difficultés. Il s'agit notamment :

- du non renouvellement de son parc technologique et de ses laboratoires et ateliers ;
- du manque de hall technologique opérationnel, doté d'infrastructures et d'équipements appropriés pour la transformation de la viande et du poisson et destiné au traitement des produits animaux ;
- de la non harmonisation de son Règlement d'Etablissement avec celui de l'ISRA qui jouit comme lui du même statut d'Etablissement Public à caractère scientifique et technique ;
- de la possibilité limitée de recrutement de jeunes chercheurs pour renforcer la masse critique de son effectif et assurer sa relève.

Quant aux **recherches technologiques et industrielles**, seules les énergies renouvelables ont bénéficié d'une attention particulière aussi bien de la part de l'Etat du Sénégal que de ses partenaires au développement. Cette attention envers ces formes d'énergie trouve sa justification dans la nécessité de trouver les voies et moyens de faire face à la crise énergétique apparue depuis le début des années 1970 et d'accroître la pénétration de l'électricité en zone rurale.

Au plan de la **mobilisation des financements**, les ressources provenant surtout de l'extérieur prédominent malgré la volonté politique d'en faire un secteur d'appui à la production. Sur les 11 milliards FCFA que le Sénégal consacre annuellement à la recherche (tous secteurs confondus), plus de 60% sont fournis par les partenaires extérieurs. Une telle dépendance réduit les capacités nationales de pilotage et de gestion de nos priorités de recherche.

Au plan du **statut du personnel**, des efforts importants ont été faits en matière de renforcement des capacités techniques. Cependant, la sédentarisation du personnel de recherche bute encore sur l'absence d'un statut et d'un plan de carrière qui constituent la première cause de départ massif des chercheurs expérimentés et dont la plupart ont bénéficié d'une formation longue et coûteuse supportée par l'Etat. Il est nécessaire de préciser par ailleurs, que la liaison Enseignement-Recherche qui devait être le pilier de notre politique de formation des chercheurs est encore d'un niveau très faible en dépit des efforts entrepris ces dernières années notamment par l'ISRA et l'ITA.

Au plan de la **valorisation des résultats de la recherche**, notre pays, grâce aux efforts conjugués des chercheurs nationaux et étrangers, a obtenu dans les différents secteurs de l'activité économique des résultats importants dont les applications pourraient servir de leviers puissants pour le développement économique et social des populations.

Cependant, en dépit des mesures et actions promotionnelles, le transfert de ces résultats obtenus en milieu maîtrisé (champs expérimentaux, fermes, ateliers pilotes, laboratoires d'essais) vers le développement ne se fait pas toujours sans problème et l'exploitation des résultats de recherche se heurte encore à des difficultés réelles à savoir :

- l'absence de capitaux à risque destinés au financement du développement technologique ;
- la dépendance de la plupart des grosses entreprises implantées au Sénégal à des multinationales, ce qui fait qu'elles font très peu appel aux technologies locales ;
- l'inexistence de mesures d'ordre fiscal propres à favoriser l'exploitation industrielle des résultats de recherche, le technopole de Dakar qui devait servir d'incubateur n'ayant pas encore répondu aux attentes ;
- l'absence d'une structure chargée spécifiquement de promouvoir la valorisation des résultats de recherche.

6.2. Etat des Recherches sectorielles

Le développement des recherches en sciences sociales et humaines est handicapé par :

- l'existence d'une multitude de structures relevant de différentes tutelles ministérielles ;
- la duplication des programmes et le manque de coordination entre les différentes institutions, ce qui ne permet pas de rationaliser les faibles moyens consacrés à la recherche en sciences sociales ;
- la faible optimisation de l'important potentiel humain dont dispose l'Université (très peu de place est consacrée aux activités de recherche).

- l'adoption d'un code communautaire des Investissements (UEMOA) ;
- l'adoption du code de l'environnement permettant de prendre en charge les missions minières et industrielles et la dégradation des sites d'exploitation ;

Le développement du secteur se heurte aux contraintes suivantes :

- l'absence de cadre institutionnel adéquat pour la gestion des problèmes environnementaux (nuisance minière et industrielle) ;
- les conditions législatives, réglementaires et fiscales qui gouvernent l'investissement minier ne sont pas attractives pour les opérateurs privés nationaux comme étrangers ;
- l'inexistence d'infrastructures de transport efficaces et efficaces pour l'évacuation des produits ;
- l'inexistence du réseau électrique dans les zones minières ;
- l'absence de données pertinentes sur le secteur minier.

Energie

Dans le secteur de l'énergie deux sous secteurs coexistent avec peu de lien structurel ou fonctionnel : l'énergie traditionnelle et l'énergie moderne. L'énergie traditionnelle est largement dominée par le bois et le charbon de bois utilisés pour la cuisson des aliments et certaines activités artisanales. L'énergie moderne comprend les combustibles pétroliers en quasi-totalité importés et l'électricité d'origine thermique.

Avec le premier projet sectoriel sur l'énergie conduit dans la période 1985/90, les actions entreprises dans le secteur de l'énergie n'ont pas réussi à lever toutes les inefficacités et à mettre ce secteur sur la voie de la relance.

Le bilan énergétique établi en 1992 faisait apparaître au niveau de l'énergie traditionnelle la prépondérance du bois (60%), suivi du pétrole (35%) et de l'électricité d'origine thermique (5%). En 1995, un second bilan a connu une autre configuration : les combustibles ligneux ont représenté 57% de la consommation totale (bois 41%, charbon de bois 16%), la consommation en produits pétroliers du transport et de l'industrie a été de 38%. La part de l'électricité et du gaz butane dans ce bilan était respectivement moins de 5% et 3%.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Sénégal a décidé la mise en place d'un programme de réformes importantes dans le secteur.

La réalisation de ces programmes d'investissements devra respectivement permettre d'alléger la pression sur les ressources ligneuses très affectées et de réduire le coût de l'énergie dans les charges d'exploitation des entreprises pour leur permettre de consolider leur fragile compétitivité retrouvée avec la dévaluation.

Compte tenu de son importance dans les secteurs socio-économiques, les performances de ce secteur ne sont pas encore à la hauteur des espérances, même si sur la période 1994/1996 le PIB du secteur de l'énergie a connu une évolution sensible en valeur absolue avec un taux

d'accroissement moyen annuel de 6%. Le secteur énergétique a accumulé une bonne expérience avec :

- une industrie pétrolière fonctionnant selon des standards de classe internationale ;
- un sous-secteur électrique organisé de manière rationnelle et recelant des ressources humaines compétentes ;
- un cadre institutionnel dans le sous secteur des produits pétroliers permettant une dynamique des activités de prospection ;
- un sous-secteur des combustibles domestiques dynamique qui vise avec le nouveau code forestier une gestion durable des ressources forestières.

Cependant, sa pleine expansion se heurte à des contraintes spécifiques parfois trop sévères surtout dans le domaine de l'électricité et des produits pétroliers.

Il s'agit pour l'électricité : (i) installations de production très vétustes et des retards d'investissement qui ont pour conséquences un important déficit de production et des délestages intempestifs qui obèrent la compétitivité des entreprises et éloignent les investisseurs en plus du niveau élevé des prix en raison de la dépendance de la production aux produits pétroliers ; (ii) accès très limité à l'électricité des populations des zones péri-urbaines et rurales à cause du très faible taux de couverture géographique du pays et l'absence d'une politique volontariste de l'Etat ; (iii) inexistence d'un cadre attractif pour les investisseurs dans le domaine de l'électrification rurale et insuffisance des ressources affectées à cette rubrique du sous secteur électricité ; (iv) inexploitation des synergies entre l'électrification et l'hydraulique rurales afin d'accroître le taux d'électrification rurale par une utilisation des groupes électrogènes des forages dans la pré-électrification rurale ; (v) acuité du problème de financement du secteur : pratiquement aucun financement concessionnel n'a été enregistré ces dernières années particulièrement de la part des bailleurs de fonds traditionnels.

Dans le domaine pétrolier, la faiblesse des capacités de financement des activités d'exploration explique largement la sous exploitation du bassin sédimentaire : 6 forages réalisées pour 10 000 km² contre une moyenne mondiale qui se situe à 85 forages pour 10 000 km². Le raffinage des produits pétroliers est assuré par la SAR qui a un monopole de fait sur l'importation des produits.

Les autres contraintes du sous-secteur pétrolier sont : (i) la faible concurrence dans la distribution des produits ; (ii) la cartellisation de leur transport ; (iii) le système de fixation des prix qui n'encourage pas la concurrence ; (iv) le niveau élevé des subventions budgétaires sur certains produits tels que les combustibles SENELEC et le GPL (gaz pétrole lampant).

Artisanat

La catégorisation de l'artisanat fait apparaître une prééminence de la section production qui occupe 68% des entreprises artisanales contre 19% pour l'artisanat de service et de 13% pour l'artisanat d'art. Selon le recensement des entreprises artisanales effectué en 1992 plus de 80% des chefs d'entreprises ne sont pas répertoriés au registre des métiers. Il n'évolue pas dans un environnement institutionnel qui lui reconnaît un statut particulier conforme à sa situation d'artisan.

Il n'existe toujours pas de passerelle susceptible d'encourager et de conforter le passage de l'entreprise artisanale vers la PME/PMI. Il n'existe aucune structure d'appui de nature à aider l'artisan dans la gestion de son entreprise à l'exception du Centre de Gestion Agréé qui ne semble pas emporter l'adhésion des artisans. Les efforts d'appui du gouvernement se heurtent à des obstacles liés à la nature de ce secteur. Les artisans ne tirent pas profit des avantages qui leur sont accordés dans le cadre des marchés publics en raison de (i) la primauté du décret 82-690 du 07/02/1982 sur la circulaire 71PM/SGE du 28 juillet 1976 ; (ii) la concurrence des PME/PMI mieux organisées ; (iii) l'absence de responsables de ce secteur dans les commissions de dépouillement des marchés aussi bien nationales que régionales ; (iv) le problème de la recevabilité des dossiers : l'entreprise doit être à jour auprès des différentes institutions sociales.

La prédominance rurale de la population (près de 60%) assure au secteur des métiers une demande importante émanant des éleveurs et pêcheurs tout en valorisant les ressources locales. Le secteur reste un creuset pour accueillir et former dans un métier la jeunesse non scolarisée et absorber environ 70% des déperditions scolaires. Il est à noter que l'artisanat, à travers ses entreprises les plus performantes, réussit à fournir des entrepreneurs de qualité à l'industrie et au commerce. Quant au tourisme, il attire une partie de sa clientèle grâce aux produits artisanaux.

Le secteur de l'artisanat connaît un certain nombre de contraintes structurelles qui entravent son développement :

- le faible niveau d'équipement des ateliers artisanaux souvent vétustes ;
- l'insuffisante qualification professionnelle des artisans, qualification acquise souvent sur le tas ;
- le faible niveau d'organisation de l'entreprise, ce qui explique la gestion personnalisée de l'entreprise et sa fragilité ;
- les difficultés d'accès au crédit ;
- les difficultés de mise en œuvre, faute de financement adéquat d'une politique de promotion des produits artisanaux.

4.2.3 Secteur Tertiaire

Le tourisme

Le Sénégal occupe, depuis plus d'une vingtaine d'années, une bonne place comme destination touristique dans le monde. Avec plus de 101,4 milliards de FCFA en 1999, le secteur touristique demeure le second fournisseur de recettes en devises après la pêche et devant les phosphates et l'arachide. Les recettes fiscales, quant à elles, représentent 4,5% à 5% de recettes fiscales. La contribution du tourisme à la formation du PIB a été en moyenne de 1980 à 1990 de 2,6 %. En 1992 elle a été de 2,3% et en 1996 de 2,0 %, très loin de son niveau de 1989 soit 3%. La France demeure de loin le marché le plus important. Durant la période 1990/1999 le secteur touristique a été particulièrement marqué par quatre événements :

- l'interdiction de nouvelles installations hôtelières à Dakar pour juguler la baisse du taux d'occupation ;

L'enquête sur les priorités effectuée en 1991 montre que 37,13 % des chômeurs sont des jeunes âgés entre 15 et 24 ans tandis que ceux de la tranche 14-34 ans représentent 63,61%. Les phénomènes de chômage et de sous-emploi affectent de plus en plus les femmes qui seraient approximativement trois fois plus sous employées que les hommes en milieu urbain. Alors que les femmes font face à des discriminations dans l'accès à l'emploi, la situation des jeunes est aggravée par la faible employabilité des sortants du système scolaire. Cette situation semble résulter de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer: (i) l'inadéquation entre la formation des jeunes et les emplois disponibles ; (ii) le manque d'expérience professionnelle des jeunes diplômés ; (iii) les difficultés d'accès au crédit pour les jeunes entrepreneurs.

Les résultats du Recensement Général des Demandeurs d'Emploi de février 1999 montrent que 63,6 % recensés sont de sexe masculin et environ 20,8 % des demandeurs sont enregistrés dans la région de Dakar, particulièrement dans les départements de Dakar et de Pikine. En outre, 55,5 % des demandeurs sont des jeunes de 15 à 35 ans. Une des caractéristiques majeures de la demande est le faible niveau de formation et de qualification des sans emploi. Ainsi, 53 % sont analphabètes, 74 % n'ont pas dépassé la classe de CM2 et 86,8 % n'ont pas atteint la classe de 3^{ème}. Seuls, 3 % ont le niveau de terminal. De plus, la plupart des inscrits aux fichiers du RGDE ont déclaré n'avoir aucun diplôme ni de l'enseignement général (58,6 %), ni de la formation professionnelle (96,6 %).

Au niveau de l'offre les éléments essentiels sont :

- **un secteur moderne** qui connaît une quasi-stagnation depuis une quinzaine d'années avec un emploi de près de 200.000 occupés ;
- une fonction publique, également stable en raison de la limitation de la masse salariale (les résultats de l'audit mené en février 1999 font ressortir un effectif de 66.800 (contre 67.100 en 1997-98) agents dont 42.682 civils parmi lesquels on dénombre 8.200 contractuels ou agents non fonctionnaires ;
- **un secteur informel**, essentiellement urbain, qui a connu ces dernières années une croissance exponentielle avec 700.000 emplois environ contre 250.000 en 1975 dont la productivité reste faible ;
- **un secteur rural** dont la part dans l'emploi global (environ 2 000 000 au début des années 90) a diminué, du fait de la relative stagnation de la population active, rurale en particulier, induite par le phénomène de l'exode vers les villes et spécialement Dakar ;
- **une émigration** qui constitue un exutoire non négligeable en direction des pays africains et de l'Europe, en particulier de la France, et plus récemment vers les pays arabes et les USA se développe depuis le milieu des années 70 malgré les politiques d'immigration de plus en plus restrictives des pays d'accueil.

Pour la protection sociale, le processus de restructuration a rejailli négativement sur la situation des institutions sociales avec la diminution de manière drastique des flux financiers générés par les cotisations (aussi bien pour la CSS que pour l'IPRES. Pour cette dernière, on est passé de cinq (5) cotisants pour un (1) retraité à deux (2) cotisants pour un (1) retraité.

Pour les salaires, entre 1989 et 1996, le taux horaire du SMIG en francs courants est passé de 201,06 à 209,10 F CFA. Toutefois, une augmentation de 5 à 20% des salaires catégoriels du

secteur privé a eu lieu en 1994 après la dévaluation. En 1996, les augmentations ont concerné les salaires catégoriels de l'ordre de 5% pour la première catégorie à la 7^{ème} et de 3% pour les agents de maîtrise et les cadres.

En raison du niveau faible de l'offre, l'Etat a pris diverses mesures en matière d'ordres réglementaires combinées à une stratégie active de promotion de l'emploi depuis la fin des années 70. Il s'agit notamment :

- des mesures d'incitations fiscales directes et indirectes à travers des mécanismes d'appui aux initiatives créatrices d'emplois salariés ou indépendants (octroi aux entreprises de subventions égales aux impôts et taxes sur les traitements et salaires versés à leurs employés).
- des mesures législatives avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement pour motif économique (modification de l'article 47 du Code du Travail devenu articles L. 60 à L.64 dans le nouveau Code du Travail).
- la mise en place de fonds spéciaux de financement centrés sur l'insertion des populations cibles avec notamment le Projet des Petits Projets Ruraux, le Groupe Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation (GOPEC), le Fonds National de l'Emploi (FNE) et le Fonds de Promotion Economique (FPE) ; ainsi que des mesures de traitement des effectifs avec le Programme de travail à haute intensité de main d'œuvre (AGETIP) ;
- des réformes institutionnelles des structures chargées de l'emploi : Secrétariat d'Etat à l'Emploi, Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi (DIRE), Commissariat Général à l'Emploi (CGE), Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Tous ces programmes et mesures ont connu des situations diverses et leurs résultats en termes d'emplois ont permis de stabiliser la population active employée.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de l'emploi a été marqué par une très forte instabilité. Les dispositifs mis en place pour impulser et conduire les actions de promotion de l'emploi ont été très fluctuants rendant difficiles les conditions d'une cohérence dans la conduite des actions et d'une coordination dynamique.

Avec l'adoption d'une politique nationale de l'emploi en 1997 et la mise en place d'un Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE) en 2000, le secteur dispose d'un atout majeur. Il s'y ajoute la création d'un Ministère chargé de la jeunesse et du service civique national, la mise en œuvre de politiques de développement de mutuelles d'épargne et de crédit et la facilitation des procédures de mise en place des GIE.

La promotion de l'emploi se heurte à la nature de la croissance qui émerge des secteurs d'exportation plutôt capitalistique et aux facteurs suivants :

- les difficultés d'accès aux ressources financières pour les jeunes promoteurs (apports souvent élevés, blocage lié aux garanties exigées pour l'accès aux crédits, etc.) ;
- l'absence de politiques vigoureuses d'appui au secteur informel et difficultés d'organisation de ce secteur ;

- le déséquilibre entre la ville et la campagne au niveau des politiques de promotion de l'Emploi et la faiblesse de l'appui au développement de l'Emploi rural agricole et non agricole ;
- l'insuffisance des mesures et politiques d'accompagnement de la micro-entreprise ;
- l'absence de données fiables sur les créneaux porteurs ;
- l'absence de données fiables et régulières sur le marché de l'emploi ;
- la non articulation des initiatives économiques populaires aux objectifs de développement à long terme et d'éradication de la pauvreté qui demeure la dominante des politiques initiées au cours des dix dernières années.

5.6 Habitat et Urbanisme

En matière d'urbanisme, la réalisation de plans – cadre (Plan – Directeur d'urbanisme et Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, Plan d'Urbanisme de Référence, Plan d'Urbanisme de détails) a pu être faite pour la plupart des grandes villes qui présentent un lot important de quartiers irréguliers habitant une population importante. Ainsi, la loi sur le domaine national n'a pas réussi à freiner la spéculation sur les terrains urbains, notamment dans la région de Dakar menacée à terme par la saturation de l'espace.

Sur le plan de la production de parcelles, l'Etat a mis en place une zone d'Aménagement Concerté à Mbao (660 ha) dont les terrains sont destinés aux coopératives et aux promoteurs privés.

L'Etat procède également à des déguerpissements des occupants des quartiers irréguliers en faveur des sociétés immobilières qui se concentrent présentement presque exclusivement dans la région de Dakar.

En matière d'Habitat, le secteur est caractérisé par une demande largement supérieure à l'offre. La SICAP et la SNHLM ont une capacité de production annuelle de 4000 logements alors que les prévisions stabilisent à 12.000 unités pour les parcelles viabilisées et les logements pour les populations. La Société HAMO qui vient d'être privatisée avait une capacité de production de 2000 logements par an. Les réalisations de la SICAP et de la SNHLM montrent que ces sociétés ont concentré leurs interventions ces dernières années dans la région de Dakar. De même, les promoteurs privés n'interviennent que dans la région de Dakar et sa banlieue d'où une disparité entre Dakar et les autres régions.

En plus de cette production planifiée, l'auto-construction occupe une place importante dans la satisfaction des besoins en logements des populations urbaines. Le nombre d'autorisations de construire délivrées pour la seule région de Dakar en 1995 est de 2393 et de 895 pour le reste du pays pour la même période.

Il faut cependant noter que 40% de l'ensemble des constructions ne sont pas autorisées.

Le potentiel reste considérable du fait des insuffisances constatées, notamment le retard considérable dans l'aménagement des quartiers périphériques des villes et des équipements collectifs ainsi que la réalisation de la voirie primaire. Cependant, la promotion de l'habitat social

a toujours été l'un des axes fondamentaux de la politique de développement économique et social du Sénégal.

Les conclusions de l' ESAM (1994/95) montrent que les femmes chefs de ménage sont mieux logées que les hommes en ce qui concerne l'habitat moderne (76%) contre 59%). Egalement, il y a lieu de souligner la marginalisation de l'habitat rural qui devait permettre de corriger les déséquilibres régionaux. En effet, les réalisations de l'habitat rural ont concerné en général des actions expérimentales : seuls 400 logements ont été réalisés entre 1967 et 2000.

Quand au secteur coopératif, il correspond à une demande importante de parcelles et de logements. En 1998, il existait plus de 300 coopératives rassemblant 40.000 membres disposant d'une épargne évaluée à plus de 9,5 milliards logés à la BHS. L'impact de l'habitat dans la mobilisation de l'épargne est indéniable surtout dans le contexte d'une population à dominance jeune.

D'importants efforts ont été initiés ces dernières années pour la promotion de l'habitat. Le code de l'urbanisme révisé qui tient compte de la régionalisation a été élaboré. Le renforcement de la capacité d'intervention des structures de surveillance et de contrôle de l'occupation de l'espace et des constructions en les dotant de moyens juridiques appropriés notamment par la finalisation et la mise en place d'un organe pour la restructuration et la régularisation foncière des quartiers non lotis constitue une faiblesse. Plusieurs villes et centres urbains sont dotés de documents cadre de planification urbaine. Au plan financier, les autres banques commencent à s'impliquer dans le financement du logement.

L'habitat et l'urbanisme souffrent des difficultés de coordination dans le secteur urbain d'où les nombreux problèmes qui sont :

- la faiblesse de la production de logements liée au retard d'acquisition du terrain ;
- l'insuffisance des mesures de promotion de l'habitat social ;
- la complexité de la réglementation surtout la lenteur des procédures administratives et de la longueur des litiges liées à l'indemnisation en plus du manque de réserves foncières surtout à Dakar ;
- le coût élevé des logements ;
- la faiblesse du pouvoir d'achat des populations ;
- l'importance des besoins en logements ;
- l'insuffisance de financement adéquats dans le secteur ;
- l'insuffisance et l'inefficacité du contrôle en matière de construction ;
- l'insuffisance des espaces verts et des équipements de loisirs ;
- l'insuffisance d'équipement de base due essentiellement au non respect des plans directeurs d'urbanisme ;
- la participation insuffisante en matière d'urbanisation, ce qui affaiblit l'appropriation des plans d'urbanisme
- la faible prise en charge des établissements humains par les collectivités locales ;
- la mise en œuvre des PDU d'où l'application insuffisante des plans et règlements d'urbanisation ;
- l'insuffisance de moyens financiers ;

- la gestion foncière non maîtrisée qui engendre une spéculation à outrance, des occupations irrégulières et la cherté des réserves.

5.7. Culture

La politique culturelle est fondée sur la certitude que l'homme est au début et à la fin de tout processus de développement. Ces dernières années, la valorisation des activités culturelles a souffert des contingences budgétaires des programmes d'ajustement structurel et beaucoup d'infrastructures culturelles sont dans un certain état de déliquescence.

Des Sociétés et Etablissements publics et des entreprises et industries culturelles ont été érigés pour servir de locomotives à la créativité culturelle, au rayonnement culturel international du Sénégal: Théâtre National Daniel Sorano (TNDS), Manufactures Sénégalaises des Arts Décoratifs (MSAD), Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (NEAS), Université des Mutants de Gorée...

Un réseau de Centres culturels régionaux a été implanté pour servir de relais à une action culturelle décentralisée et impulsée par les acteurs locaux: ONG, associations de base, collectivités locales...

Le Secteur dispose de structures de formation (filiales de l'Ecole Nationale des Arts - ENA) pour l'instruction des acteurs culturels. Ces structures ont pu doter le pays de cadres compétents dans leurs domaines respectifs.

Les opérateurs privés jouent un rôle de plus en plus grandissant dans les industries de la musique et du spectacle, du livre et de la lecture, de l'audio visuel et du cinéma ou du sous-secteur des arts plastiques.

La création du Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (B.S.D.A.) et les résultats appréciables qu'il obtient dans la lutte contre la piraterie concourent positivement à la protection et la rentabilisation des investissements. De nombreuses dispositions, en matière de fiscalité interne et de fiscalité de porte, sont favorables aux industries et entreprises culturelles. C'est ainsi qu'une baisse est amorcée du niveau de la taxation des biens et équipements (audiovisuel, instruments de musique, d'édition et de métiers à tisser) et des intrants industriels (fils textiles, tissus, couleurs de peintures artistiques...). Il s'y ajoute les exonérations douanières du code des Investissements ainsi que les régimes douaniers suspensifs. Il est mis en place le "Fonds d'Aide aux Artistes et au Développement de la Culture" pour appuyer la création et la diffusion culturelles. Le Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles (PSIC), créé avec le soutien de l'Union Européenne apporte une contribution à la professionnalisation des acteurs culturels.

Malgré ces acquis, de sérieuses contraintes persistent avec les restrictions budgétaires et le regroupement des Directions nationales, les empêchant de jouer un rôle d'impulsion des activités. De même, les centres culturels régionaux, du fait de leurs dotations budgétaires symboliques, n'arrivent pas à remplir correctement leurs missions.

Le profil des acteurs reste peu diversifié. La formation continue dans les métiers de la culture et dans les domaines de pointe comme le management des entreprises culturelles, la planification

stratégique ou l'utilisation des nouvelles technologies d'expression et de création est insuffisante voire inexistante.

S'agissant des opérateurs privés, leur promotion est limitée par une certaine inexpérience ainsi que par l'inorganisation du Secteur où prédomine l'informel.

Le Patrimoine culturel est peu valorisé malgré sa richesse et sa diversité. Il est peu intégré aux programmes de développement. Le besoin d'une stratégie de conservation et d'exploitation des ressources et possibilités économiques du patrimoine matériel (sites et monuments historiques) ou immatériel (contes, mythes, légendes, fêtes traditionnelles, musique traditionnelle, folklore...) se fait sentir. A cet égard l'inexistence d'un calendrier culturel, ajoutée à l'insuffisance ou la dégradation des équipements culturels, constitue un facteur limitant.

Au niveau des arts vivants (musique, danse, théâtre), des arts plastiques, de la mode et de l'audiovisuel, de la création littéraire et de l'édition, on note, malgré un dynamisme indéniable des opérateurs privés :

- une faible organisation au niveau de la production, de la promotion, de la diffusion, de la distribution et de la commercialisation.
- une insuffisance des espaces de promotion et de diffusion (salles de spectacle, galeries, scènes...).

L'environnement juridique global est quasiment obsolète. Il importe donc de tirer toutes les conséquences de notre adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en mettant notre législation en conformité avec l'Accord sur les aspects des Droits de la Propriété intellectuelle qui touchent au Commerce et en se dotant d'une législation moderne en matière de Droits Voisins.

Malgré les avantages fiscaux, la détermination d'une fiscalité adaptée au secteur se heurte à la difficulté d'identifier les produits à caractère culturel; d'où la nécessité d'une nomenclature aussi détaillée que possible.

En outre, le manque de structuration du Secteur dominé par l'informel ainsi que l'ignorance par les acteurs de leurs droits et devoirs rendent souvent inopérante l'application de la réglementation fiscale.

Les difficultés d'accès aux crédits bancaires font que, d'une manière générale, la création d'entreprises et d'industries culturelles se heurte au manque de ressources financières accessibles. De ce fait, les entrepreneurs culturels ont souvent recours à l'autofinancement ce qui limite leurs capacités d'initiatives dans des secteurs qui exigent des moyens de plus en plus importants et performants.

CHAPITRE 6 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'état de développement des activités scientifiques et technologiques, leur degré de diffusion dans le système éducatif et culturel et leur niveau d'utilisation dans l'appareil productif constituent des facteurs déterminants de la capacité d'une nation à assumer son destin. Notre pays dispose présentement d'un réseau d'institutions scientifiques couvrant la quasi-totalité des secteurs économiques et conduisant des programmes de recherche d'une grande importance. En dépit des efforts consentis et des importants résultats obtenus dans des domaines divers, le secteur de la recherche connaît encore de nombreuses contraintes qui entravent son développement.

6.1. Aspects généraux de la recherche

La politique du pays en matière de science et de technologie est caractérisée par une large ouverture sur l'extérieur. Membre de plusieurs organisations scientifiques au niveau multilatéral, notre pays a eu à passer une quarantaine d'accords de coopération bilatérale. Toutefois, en dépit des efforts déjà consentis, les résultats obtenus sont loin de correspondre aux attentes escomptées en raison notamment d'un certain nombre de contraintes à savoir :

- l'élaboration des accords sans une connaissance préalable des structures de recherche et des potentialités des pays tiers ;
- le manque d'intérêt de la part des organisations sous-régionales (UEMOA, CEDEAO) et régionales, entraînant un déficit d'intégration dans ce domaine et de développement de synergies entre organismes de recherche ;
- l'absence de politique sous régionale et continentale en matière de recherche basée sur la mise en œuvre de programmes conjoints d'envergure permettant d'optimiser les moyens, de favoriser la mobilité des chercheurs et de créer un espace viable pour la valorisation des résultats de recherche.

Au plan de l'**organisation, de la coordination et de l'orientation de la recherche**, l'un des problèmes majeurs du secteur est l'instabilité chronique que connaît l'organe directeur de la politique scientifique et technique. Cette instabilité institutionnelle n'a pas permis à notre pays de constituer une capacité forte en matière de planification, de programmation, de gestion et de pilotage de la politique scientifique. Cela est encore aggravé par l'inexistence d'un inventaire exhaustif et actualisé du potentiel scientifique et technique qui est pourtant un outil indispensable pour l'élaboration de toute politique scientifique véritable.

Au plan **institutionnel et organisationnel des structures de recherche**, les instituts de recherche ont depuis 1997, le statut d'Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technique. L'ISRA et l'ITA qui sont à ce jour les seuls instituts de recherche à jouir de ce statut, ont vu leur situation améliorée sur le plan de la gestion administrative et financière. Il convient de signaler que les laboratoires appartenant tant aux instituts de recherche qu'aux universités n'ont pas de personnalité juridique propre. Cette situation constitue dans certains cas des obstacles pour exploiter toutes les potentialités qui existent (développement de partenariat, constitution d'équipes pluridisciplinaires, diversification des sources de financement).

Au plan de la **mobilisation des financements**, les ressources provenant surtout de l'extérieur prédominent malgré la volonté politique d'en faire un secteur d'appui à la production. Sur les 11 milliards FCFA que le Sénégal consacre annuellement à la recherche (tous secteurs confondus), plus de 60% sont fournis par les partenaires extérieurs. Une telle dépendance réduit les capacités nationales de pilotage et de gestion de nos priorités de recherche.

Au plan du **statut du personnel**, des efforts importants ont été faits en matière de renforcement des capacités techniques. Cependant, la sédentarisation du personnel de recherche bute encore sur l'absence d'un statut et d'un plan de carrière qui constituent la première cause de départ massif des chercheurs expérimentés et dont la plupart ont bénéficié d'une formation longue et coûteuse supportée par l'Etat. Il est nécessaire de préciser par ailleurs, que la liaison Enseignement-Recherche qui devait être le pilier de notre politique de formation des chercheurs est encore d'un niveau très faible en dépit des efforts entrepris ces dernières années notamment par l'ISRA et l'ITA.

Au plan de la **valorisation des résultats de la recherche**, notre pays, grâce aux efforts conjugués des chercheurs nationaux et étrangers, a obtenu dans les différents secteurs de l'activité économique des résultats importants dont les applications pourraient servir de leviers puissants pour le développement économique et social des populations.

Cependant, en dépit des mesures et actions promotionnelles, le transfert de ces résultats obtenus en milieu maîtrisé (champs expérimentaux, fermes, ateliers pilotes, laboratoires d'essais) vers le développement ne se fait pas toujours sans problème et l'exploitation des résultats de recherche se heurte encore à des difficultés réelles à savoir :

- l'absence de capitaux à risque destinés au financement du développement technologique ;
- la dépendance de la plupart des grosses entreprises implantées au Sénégal à des multinationales, ce qui fait qu'elles font très peu appel aux technologiques locales ;
- l'inexistence de mesures d'ordre fiscal propres à favoriser l'exploitation industrielle des résultats de recherche, le technopole de Dakar qui devait servir d'incubateur n'ayant pas encore répondu aux attentes ;
- l'absence d'une structure chargée spécifiquement de promouvoir la valorisation des résultats de recherche.

6.2. Etat des Recherches sectorielles

Le développement des recherches en sciences sociales et humaines est handicapé par :

- l'existence d'une multitude de structures relevant de différentes tutelles ministérielles ;
- la duplication des programmes et le manque de coordination entre les différentes institutions, ce qui ne permet pas de rationaliser les faibles moyens consacrés à la recherche en sciences sociales ;
- la faible optimisation de l'important potentiel humain dont dispose l'Université (très peu de place est consacrée aux activités de recherche).

Concernant la **recherche médicale et pharmaceutique**, elle occupe une place de choix dans la stratégie du Gouvernement en matière de développement sanitaire. La Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) et plusieurs institutions de recherche ont obtenu dans ce domaine d'importants résultats de portée internationale. Néanmoins, la recherche médicale et pharmaceutique reste confrontée aux difficultés suivantes :

- la multiplicité des structures et surtout leur manque de coordination qui constituent une entrave pour une utilisation rationnelle des faibles moyens mis à la disposition du secteur ;
- le morcellement du financement extérieur et la diversité des bailleurs qui rendent difficile l'évaluation des programmes ;
- la faiblesse des ressources budgétaires, un déterminant commun aux structures nationales intervenant dans le secteur ;
- la faible prise en charge par le secteur des connaissances traditionnelles qui ont un rôle majeur à jouer dans le développement sanitaire du pays.

S'agissant de la **recherche agricole**, elle est de par ses moyens humains et financiers mobilisés, un secteur de concentration des efforts déployés par notre système de recherche. Ainsi, l'enveloppe réservée à la recherche est absorbée à hauteur de 80% par ce secteur où interviennent trois principales structures qui sont : l'Institut sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) ; l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA) ; l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. En relation avec les structures nationales, des organismes de coopération bilatérale (ORSTOM) ou multilatérale (CIRAD) mènent également des activités de recherche dans le domaine agricole au Sénégal.

Pour ce qui est des **recherches agro-industrielles**, les activités sont essentiellement menées au sein de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) qui collabore avec des institutions telles que l'IRD (ex ORSTOM), le CIRAD, l'ISRA, l'UCAD et l'ORANA. Malgré l'importance des résultats obtenus dans ce domaine par l'ITA, cet institut reste confronté à des difficultés. Il s'agit notamment :

- du non renouvellement de son parc technologique et de ses laboratoires et ateliers ;
- du manque de hall technologique opérationnel, doté d'infrastructures et d'équipements appropriés pour la transformation de la viande et du poisson et destiné au traitement des produits animaux ;
- de la non harmonisation de son Règlement d'Etablissement avec celui de l'ISRA qui jouit comme lui du même statut d'Etablissement Public à caractère scientifique et technique ;
- de la possibilité limitée de recrutement de jeunes chercheurs pour renforcer la masse critique de son effectif et assurer sa relève.

Quant aux **recherches technologiques et industrielles**, seules les énergies renouvelables ont bénéficié d'une attention particulière aussi bien de la part de l'Etat du Sénégal que de ses partenaires au développement. Cette attention envers ces formes d'énergie trouve sa justification dans la nécessité de trouver les voies et moyens de faire face à la crise énergétique apparue depuis le début des années 1970 et d'accroître la pénétration de l'électricité en zone rurale.

Cependant, le développement de ces technologies se heurte encore en dépit des efforts entrepris par l'Etat, à plusieurs difficultés dont notamment :

- le coût élevé des équipements en énergies renouvelables ;
- la faiblesse des capacités techniques, organisationnelles et financières du Centre National de Recherche sur les Energies Renouvelables (CEREER) pour assurer avec succès la diffusion de ces équipements.

Concernant la **technologie nucléaire** pour laquelle notre pays reçoit un soutien conséquent de l'AIEA, ses possibilités de développement restent importantes. Les seuls obstacles majeurs au développement de cette technologie sont liés à la non adoption de la loi sur la radioprotection et à la léthargie dans laquelle se trouve actuellement l'Institut de Technologie Nucléaire Appliquée (ITNA) qui a été créé en 1980 pour promouvoir le développement des applications pacifiques de l'atome.

6.3. Services Scientifiques et Technologiques (SST)

L'utilisation des **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)** est une nécessité pour devenir un pays de services notamment, par le biais de la délocalisation du travail, en tirant profit de toutes les opportunités qu'offre ce qu'on appelle aujourd'hui "la nouvelle économie". Après la connexion du Sénégal à l'Internet, l'essentiel des actions s'organise autour de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de contenus permettant à notre pays de tirer partie de cet outil.

Malgré les atouts réels dont dispose notre pays pour réaliser son ambition dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), les contraintes subsistent à savoir :

- l'absence d'un cadre institutionnel apte à favoriser le développement du secteur ;
- l'inexistence d'un programme national de développement des NTIC ;
- le faible niveau d'équipement et de raccordement aussi bien des structures de formation que des entreprises.

Quant à l'**Information Scientifique et Technique (IST)**, elle a été matérialisée par la création du Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST) dont la mission essentielle est la mise en œuvre de la politique du pays en matière d'information et de documentation scientifiques et techniques. Dans le domaine de la création des réseaux sectoriels, d'importants résultats ont été obtenus par ce centre. En dépit de l'effort entrepris ces dernières années pour rendre plus fonctionnel le CNDST, celui-ci se trouve encore confronté à un certain nombre de contraintes. Il s'agit principalement de :

- l'instabilité institutionnelle empêchant le centre de jouer son rôle transversal de collecte et de diffusion de l'IST et de valoriser toutes ses capacités en profitant des opportunités offertes par les NTIC ;
- l'absence de prise en compte des activités quotidiennes (information et édition) dans le budget de fonctionnement du CNDST ;

- l'insuffisance des ressources financières et humaines par rapport au volume de travail qu'il doit accomplir.

CHAPITRE 7 : LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

7.1. Situation socio-économique des régions

7.1.1 Région de Dakar

La région de Dakar constitue une presqu'île à l'extrême ouest du Sénégal et du continent africain. Elle couvre une superficie de 550 km² soit 0,28 % du territoire national. Sa population est estimée en 2000 à 2 326 929 habitants soit une densité de 4212 habitants/km².

L'économie de la région repose essentiellement sur les activités relevant des secteurs secondaire et tertiaire. L'agriculture est orientée vers la production maraîchère (30 % de la production nationale) favorisée par des facteurs physiques et climatiques propices (sols hydromorphes, mousson, alizé maritime, nappe phréatique peu profonde). Cependant, avec l'explosion démographique et l'extension de l'habitat sur les zones agricoles, la région risque d'être rayée de la carte agricole. L'élevage se caractérise par un système dit moderne dont l'encadrement est assuré par des vétérinaires privés. Le système traditionnel est composé de 15 000 bovins, 114 000 petits ruminants, 800 porcins, 2 200 000 volailles, 500 asins et 6 000 équins.

Au niveau de la pêche artisanale, les mises à terre ont connu une nette amélioration pendant les 5 dernières années avec une production moyenne de 22 974 tonnes pour la période 1990/94 soit une valeur commerciale de 3,3 milliards puis une production moyenne de 33 584 tonnes pour la période 1995/99 pour une valeur marchande de 13 milliards de FCFA. La pêche industrielle débarque ses produits dans la région soit en moyenne plus de 80 000 tonnes par an.

Dakar abrite la quasi-totalité des industries. Cette situation s'explique par la proximité des infrastructures portuaires et aéroportuaires et par l'existence de la plus grande concentration de consommateurs. Ces mêmes raisons expliquent le dynamisme des activités commerciales, des services et du secteur informel.

Dans les structures publiques de santé, le personnel médical et para médical se présente comme suit: 21 médecins, 6 pharmaciens, 5 chirurgiens dentistes, 30 techniciens supérieurs, 23 aides et assistants sociaux, 201 sages-femmes, 250 infirmiers et agents sanitaires. Les hôpitaux nationaux sont implantés pour la plupart à Dakar : CHU Aristide Le Dantec, CHU Fann, l'Hôpital Principal et l'Hôpital Général de Grand Yoff, Hôpital Albert Royer, Hôpital Psychiatrique de Thiaroye, Institut de Pédiatrie sociale de Pikine, Infirmerie Hôpital de Ouakam (IHO) pour les militaires. Les infrastructures privées comptent 22 cliniques, 134 cabinets médicaux, 23 infirmeries, 77 officines, et 7 laboratoires d'analyses.

L'éducation préscolaire comprend 162 établissements dont 21 publics avec un effectif de 11 388 élèves. L'enseignement élémentaire regroupe 395 écoles dont 326 publiques abritant 3 408 cours avec un effectif de 303 294 élèves dont 228 643 du public. Le taux brut de scolarisation est de 87 % avec 89 % chez les garçons et 84 % pour les filles.

La région de Dakar est confrontée à des problèmes environnementaux divers liés à la croissance démographique, la concentration élevée d'unités industrielles, le parc automobile vieillissant et les problèmes d'enlèvement des ordures et d'évacuation des eaux usées.

Les principales contraintes au développement de la région de Dakar sont: le rétrécissement des terres de culture et de pâturage du fait de l'urbanisation non contrôlée ; la baisse des ressources halieutiques à cause d'une pollution due aux rejets d'eaux usées non traitées et de déchets industriels dans les plages et les eaux marines; une pollution des nappes phréatiques par l'absence d'un système d'égoûts, de l'élimination adéquate des déchets solides et des résidus industriels liquides ; la trop forte concentration de personnes et d'activités sur un petit espace et son corollaire (embouteillages, pertes de temps et d'énergie).

7.1.2. Région de Diourbel

Située au centre du pays, la région de Diourbel correspond approximativement à l'ancienne province du Baol et couvre une superficie de 4 359 km² soit 2,2 % du territoire national. Sa population est estimée à 902 327 habitants en 2000 contre 619 245 habitants lors du recensement de 1988 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 3,2 % nettement au-dessus de la moyenne nationale. Cette croissance démographique est essentiellement due au développement prodigieux de la ville sainte de Touba. La densité y est de 207 habitants au km².

L'économie de la région repose sur l'agriculture, l'artisanat et le commerce. Les principales productions agricoles sont le mil (qui constitue la base d'alimentation des populations de la région), l'arachide, le niébé et le sorgho. Les superficies emblavées avoisinent 200 000 ha. Le secteur informel se caractérise par son dynamisme et sa grande capacité de pourvoyeur d'emplois. Le nombre de personnes évoluant dans ce secteur est estimé à 32 000.

Sur le plan sanitaire, la région de Diourbel est subdivisée en 4 districts. Elle compte l'hôpital régional d'une capacité d'accueil de 192 lits, 4 centres de santé, 65 postes de santé et 175 cases de santé. Au niveau de l'éducation, la région a le taux brut de scolarisation le plus faible du pays avec près de 40 %. Cependant, l'enseignement coranique y est très développé.

L'environnement et le cadre de vie sont affectés en milieu rural par l'impact de la croissance démographique et la pression sur les ressources naturelles. En milieu urbain, ce secteur souffre des effets négatifs de la densification des villes et de la paupérisation de larges couches de la population sous la pression d'un exode rural massif et mal maîtrisé : pollution et nuisances de toutes sortes, prolifération de dépôts sauvages d'ordures ménagères, inondations, insuffisances d'espaces verts et d'infrastructures socio-éducatives.

Les principales contraintes au développement de la région sont la dégradation des sols et du couvert végétal, l'irrégularité de la pluviométrie, ce qui occasionne l'émigration de la force productive.

7.1.3. Région de Fatick

La région de Fatick couvre une superficie de 7 935 km². Sa population est estimée à 628 969 habitants soit une densité de 79 habitants au km². Les principales ethnies sont les Sérères (55 %) et les Ouolofs (30 %).

L'économie de la région est basée sur les activités agro-sylvo-pastorales (90 % de la population active). Les superficies emblavées représentent environ 265.000 ha soit 67,2 % des superficies cultivables. Les principales spéculations sont l'arachide, le mil, le riz, le maïs, le niébé et la pastèque. L'élevage occupe une place non négligeable dans l'économie régionale. Le cheptel assez important est composé de 207 130 bovins, 254 850 ovins, 232 560 caprins, 49 999 porcins, 74 225 équins, 52 745 asins et 1 134 487 volailles. La pêche et ses activités connexes bénéficient d'atouts naturels dans la région de Fatick. La côte y est longue de 65 km. Une étude du Centre de Recherches Océanographique de Dakar (CRODT) avait estimé le potentiel halieutique à 200 000 tonnes avec des possibilités de capture de 30 000 tonnes par an. En 1997, la région comptait 1 645 pirogues dont 795 motorisées et les mises à terre s'élevaient à 6 493,7 tonnes.

Le potentiel minier de la région est essentiellement constitué par le sel, les coquillages, les sables titanifères et la tourbe. L'exploitation du sel est une activité importante dans la région.

Au niveau sanitaire, en plus de l'hôpital régional en construction, il existe 6 centres de santé, 57 postes de santé et 161 cases de santé. Les affections les plus fréquemment rencontrées sont celles infectieuses et parasitaires. Avec 55 % des malades, le paludisme devance de loin toutes les autres affections. Dans le domaine de l'éducation, en 1999/2000, il est dénombré 401 écoles élémentaires dont 22 privées. Les effectifs étaient de 74.416 élèves dont 34.484 filles soit une proportion de 46,3 % de filles et un taux brut de scolarisation de 70 %. Cependant, la demande scolaire au niveau de l'élémentaire ne cesse de s'accroître et sa satisfaction reste confrontée à l'insuffisance des infrastructures. La région souffre du faible équipement de ses établissements humains (aucune ville de la région n'est dotée d'un réseau d'assainissement), de son enclavement interne (faibles liaisons entre les différentes localités et faible polarisation du chef-lieu sur les autres espaces qui composent la région) et du taux de pauvreté relativement élevé de ses populations.

Les principales contraintes au développement de la région de Fatick sont : le sous équipement et son corollaire (enclavement des zones de production) ; la dégradation de l'environnement caractérisée par une forte salinisation des terres agricoles ; la faible valorisation locale des productions agricoles et halieutiques.

7.1.4. Région de Kaolack

La région de Kaolack couvre au centre du pays une superficie de 16 010 km² soit 14 % du territoire national. Pour l'année 2000, la population régionale était estimée à 1 100 938 habitants, soit une densité de 68 habitants au km².

L'économie régionale repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. La région occupe une place de choix dans les productions arachidière (1/3 de la production nationale) et céréalière (1/3

de la production nationale de mil souna). L'effectif du cheptel de la région correspond à 12 % de l'effectif national et l'élevage procure 40 % des revenus ruraux.

Le maillage de la région en infrastructures sanitaires est assez satisfaisant. Cependant, le niveau de couverture des besoins est encore insuffisant. On dénombre 1 médecin pour 42 263 habitants, 1 infirmier pour 5 751 habitants, 1 sage-femme pour 967 femmes en âge de procréer. La région compte 465 écoles, 2 065 classes, 98 619 élèves soit 48 élèves par classe. Le taux brut de scolarisation est de 46,8 %. Le taux d'analphabétisme y est très élevé (64,8 %). Les daras (écoles coraniques) sont très répandus dans la région, surtout dans le département de Kaffrine et accueillent un nombre élevé de talibés. L'évaluation des conditions de vie des populations de la région révèle un paradoxe entre la place de la région dans l'économie nationale notamment sa contribution dans la production agricole d'une part et d'autre part son taux de pauvreté élevé.

Les principales contraintes au développement de la région sont : la baisse de la fertilité des terres agricoles, le faible équipement des paysans et la vétusté du matériel agricole et l'analphabétisme élevé chez les populations.

7.1.5. Région de Kolda

La région de Kolda couvre au sud du pays une superficie de 21 011 km². Sa population, estimée en 2000 à 797 165 habitants, est jeune à 60 % et composée essentiellement de halpulaars et de mandingues. La densité est de 37 habitants au km².

Sa particularité est de partager des frontières avec trois pays limitrophes du Sénégal. Cette situation combinée à son enclavement accentue sa polarisation par ces Etats. Cette situation confère à cette région un atout stratégique majeur dans l'intégration sous-régionale. Le marché de Diaobé est devenu un important carrefour sous régional d'échanges.

L'économie de la région est basée sur l'agriculture, l'élevage et la foresterie. Près de 80% de la population s'adonne à l'agriculture qui procure 70 % des revenus des ruraux. Deuxième région agricole après celle de Kaolack, Kolda compte plus de 50 % de sa population dans le secteur primaire. Les cultures céréalières couvrent plus de 60 % des superficies cultivées. Avec le glissement de la culture du coton au Sud du bassin arachidier, la région se confirme dans ce domaine. L'arachide a connu une forte extension dans la région pour atteindre 40 % des surfaces emblavées en haute Casamance. Les cultures horticoles constituent un domaine nouveau d'activités avec le développement des cultures maraîchères. En matière d'élevage, la région compte 25 % du cheptel national. Elle est fortement marquée par sa vocation pastorale grâce à des conditions agro-climatiques favorables et à la diversité des espèces. Kolda abrite l'une des dernières réserves forestières du pays. L'exploitation forestière y demeure une activité importante.

Malgré, l'existence de potentialités non négligeables, elle est la région la moins industrialisée du pays avec 4 unités industrielles seulement.

La situation sociale est caractérisée par un important déficit en infrastructures. Kolda compte un hôpital, un centre de santé pour 241 195 habitants, et un poste de santé pour 12 476 habitants. Le taux brut de scolarisation était de 56,71 % en 1999/2000.

Il convient de noter également que le secteur informel quoiqu'il soit relativement dynamique ne génère pas de revenus conséquents pour l'ensemble de ses acteurs. La dualité entre le mode de production traditionnelle (axé sur les activités agro-pastorales) et l'environnement économique dégradé de la région constitue le principal facteur d'émigration de la population active.

L'analyse de la situation sanitaire des différents districts a révélé que Louga souffre de problèmes de santé divers dont les plus cruciaux sont : une mortalité maternelle élevée, une morbidité diarrhéique élevée (6,5% des consultations); une morbidité palustre élevée (27% des consultations); une insuffisance de la prise en charge des maladies bucco-dentaires. Au cours de ces trois dernières années, l'éducation préscolaire a fait un progrès important. En effet, le nombre d'établissement est passé de 8 en 1997 à 15 en 2000. Les effectifs accueillis en 2000 par l'enseignement élémentaire se chiffrent à 53.673 élèves, soit un taux brut de scolarisation de 56,15 %. Celui des filles est de 50,62 %. Le réseau se développe grâce à la construction de nouvelles classes et au renforcement du personnel par le recrutement des volontaires. Ainsi, en 1996, il y avait 876 classes et en 2000, 1318 classes. L'effectif dans l'enseignement moyen s'élève à 6.156 élèves. C'est un secteur qui s'est développé au cours de ces dernières années. C'est ainsi qu'entre 1996 et 2000, 7 nouveaux collèges ont vu le jour. Chaque département a un lycée et au minimum 3 collèges. Dans le secondaire, 4 établissements franco-arabes abritent des classes du second cycle. L'effectif dans l'enseignement secondaire public et privé est de 1.675 élèves. L'enseignement technique compte 2 centres d'enseignement technique féminin pour 116 élèves et constitue le maillon le plus faible du système. En effet, il n'existe ni collège technique, ni lycée technique dans la région.

La région de Louga reçoit d'importants transferts envoyés par les immigrés. Cependant, elle n'a pas échappé à l'augmentation du phénomène de paupérisation constaté au niveau national. En effet, de 40 % en 1991 (ESP), le taux de pauvreté est passé à 59,2 % de ménages pauvres (ESAM 94/95).

Les contraintes majeures au développement de la région de Louga sont la dégradation très avancée des ressources naturelles (sol et couvert végétal), l'enclavement de certaines zones de grande production : (frange maritime pour le maraîchage et la pêche ; ferlo pour l'élevage).

7.1.7. Région de Saint-Louis

La région de Saint-Louis est située au nord du Sénégal. Elle est limitée au Nord et à l'Est par le Fleuve Sénégal qui constitue sa frontière avec la Mauritanie et qui lui donne une configuration naturelle et définit trois zones écologiques distinctes :

- *Le Walo* : terres humides qui bordent le fleuve Sénégal (Delta et vallée du fleuve), propices à la culture irriguée et la pisciculture ;
- *Le Diéri* : terres éloignées du fleuve, jamais atteintes par les crues, favorables au maraîchage et à l'élevage ;
- *La zone des Niayes ou Gandiolais* : située sur la franche maritime, connue pour les activités dynamiques de pêche maritime et de maraîchage.

Elle couvre une superficie de 44 127 km², soit 22,4 % du territoire national. Sa population estimée en 2000 à 842 409 habitants, soit 9 % du total national. Les Halpulars dominent (61,3

Le double enclavement (intérieur et extérieur) de la région et le sous équipement constituent les principales contraintes à son développement.

7.1.6. Région de Louga

La région de Louga couvre une superficie de 29188 km² soit 15% du territoire national. En 2000, la population de la région de Louga est estimée à 555.052 habitants soit une densité de 19 habitants au km².

L'agriculture est l'activité dominante dans l'économie régionale. Elle est essentiellement pluviale malgré le développement du maraîchage dans la zone des Niayes et dans la basse vallée du Ferlo. Elle est tributaire de la dégradation des écosystèmes résultant des aléas climatiques et de l'action anthropique.

De par sa position géographique, la région est fortement exposée aux problèmes de désertification. Les ressources naturelles connaissent un niveau de dégradation alarmant du fait de l'action de l'homme et de son bétail mais aussi des aléas climatiques. La remise en eau de la basse vallée du Ferlo s'est traduite par des effets bénéfiques portant notamment sur la sécurisation de l'abreuvement du cheptel, la renaissance de la pêche continentale et la régénération de la flore et de l'avifaune.

L'élevage seconde activité est surtout pratiquée dans la zone sylvopastorale qui s'étend sur les 2/3 de la superficie de la région. En 1999, le Cheptel est estimé à 427.289 bovins, 1.021.416 ovins, 901.751 caprins, 64.192 équins, 26.560 asins, 1.944 camelins et 1.638.061 volailles. L'aviculture est à l'état embryonnaire, elle se pratique surtout autour de la ville de Louga. Du point de vue de l'importance du cheptel, elle est la quatrième région après Tamba, Kolda et Saint-Louis. Cependant, elle abrite le plus grand marché de bétail du pays avec le foirail de Dahra qui draine en moyenne 1200 bovins et 3.000 petits ruminants chaque dimanche.

La pêche maritime est pratiquée sur la frange côtière (54 Km) entre Potou et Loumpoul. La région est loin de connaître l'exploitation optimale de ses ressources halieutiques en comparaison avec d'autres régions côtières, du fait d'une insuffisance d'infrastructures.

La faiblesse de la productivité et la valorisation limitée des principales activités du secteur primaire dans la région ne garantissent pas un niveau de revenus convenable aux populations.

Le commerce occupe la seconde place dans la hiérarchie des secteurs pourvoyeurs d'emplois. L'activité commerciale a surtout pour objet la vente des produits de première nécessité et les matériaux de construction.

Il existe un déséquilibre notoire entre l'offre et la demande d'emploi (13500 demandeurs d'emploi lors du recensement de la fonction publique de 1999). Le marché officiel de l'emploi en milieu urbain est peu florissant : seulement 3263 personnes actives y sont employées, à travers des activités diverses (Etat, ONG, Pharmacies, stations-service, entre autres).

%), suivis des Wolofs (30,1 %), des Maures (3,5 %), des Soninkés (2,7 %) et autres (2,4 %). La population régionale est majoritairement musulmane (98,6 %).

La quasi-totalité des terres de la région ont une vocation agricole. En effet, elle abrite près des trois quarts du potentiel de terres irrigables (240000 ha) de la rive gauche du fleuve Sénégal. Cependant, seules 70 000 ha des terres ont été aménagées. La bonne qualité des terres est le résultat des dépôts de limons au moment des périodes de décrue. C'est ainsi que dans les départements de Matam et de Podor, de grandes superficies sont exploitées en décrue sans apport d'engrais et donnent des rendements satisfaisants. Avec des sols riches et variés, des ressources végétales et fauniques importantes et diverses, elle offre les bases d'un développement durable. Elle compte 10 248 ménages ruraux agricoles dont 15,37 % sont dirigés par des femmes (source Recensement National Agricole (RNA)). L'élevage constitue une activité complémentaire à l'agriculture. Les systèmes d'élevage sont en majorité basés sur l'exploitation des pâturages naturels et des forages du Diéri, mais aussi des sous-produits de récoltes dans le Walo en saison sèche. Il se caractérise dans le Diéri par sa mouvance à l'intérieur de la zone d'emprise du forage, mais également à l'extérieur de celle-ci sous la forme de transhumance accidentelle ou traditionnelle en fonction des disponibilités en fourrages et en eau d'abreuvement. En générant environ 6 milliards de revenus en 1999, la pêche contribue considérablement à la production des richesses de la région. Elle concourt aussi à la consommation des protéines (5 508 tonnes) et emploie quelques 16 000 pêcheurs et plusieurs personnes dans le mareyage et la transformation du poisson. Les principales contraintes qui entravent le plein essor du secteur sont la dépendance des zones de pêches frontalières de la Mauritanie, la présence d'une barre surtout de Novembre à Février et les difficultés d'exploiter certaines ressources (espèces démersales profondes, espèces hauturiennes, etc.).

La mer, le fleuve, les parcs et les réserves, les sites monuments vestiges et l'aéroport international sont des atouts pour la promotion touristique de la région. Trente deux (32) établissements, 534 chambres et 1 247 lits ont été recensés en 1998. La demande est également en augmentation : 33 001 arrivées en 1997 pour 82 502 nuitées globales. Le Taux d'occupation moyenne (42 %) est supérieur à la moyenne nationale.

Le système éducatif régional couvre tous les niveaux d'enseignement allant du préscolaire au supérieur. L'éducation préscolaire se développe lentement dans la région. Elle compte 25 établissements dont 14 privés pour un effectif global de 1 703 élèves dont 1 027 pour le privé. L'élémentaire intéresse 110 564 élèves dont 54 735 filles et un personnel de 2 184 maîtres. En 1999-2000, le TBS est de 74,79 %. Quant à l'enseignement moyen, il totalise en 1999/2000 19 collèges pour 11 602 élèves dont 4 345 filles. C'est un secteur en pleine expansion. Sept (07) lycées publics d'enseignement général ont fonctionné en 1999/2000 avec 3 272 élèves dont 34,47 % de filles (1 128). Dans le domaine de l'alphabétisation, les associations de langues donnent satisfaction. Elles ont ainsi alphabétisé en 1999/2000 quelques 24 517 personnes dont 20 345 femmes. L'université Gaston Berger de Saint-Louis contribue, depuis bientôt une décennie, à régler le problème d'orientation des bacheliers de la région. Elle a aussi commencé à intégrer les préoccupations régionales et locales dans ses activités de recherches. La région comprend 5 districts sanitaires et 1 hôpital régional à Saint-Louis ; 2 hôpitaux départementaux à Ndoum et Ourosogui, 5 centres de santé (1 par district) ; et 128 postes de santé (1 poste/7 000 habitants).

D'après les données du recensement général des demandeurs d'emplois de 1999, la région de Saint-Louis vient en 2^{ème} position en matière de demande d'emploi après Dakar. Saint-Louis avait enregistré quelques 23 994 demandeurs d'emploi dont 8 734 femmes.

Parmi les contraintes au développement de la région de Saint-Louis, les plus importantes sont le coût élevé des aménagements hydro-agricoles, l'inadéquation du crédit agricole, le mode de tenure foncière défavorable à l'éleveur (insuffisance des zones de parcours) et l'insuffisante capacité de stockage des produits frais (halieutiques et maraîchers).

7.1.8. Région de Tambacounda

La région de Tambacounda couvre une superficie de 59 602 km², soit 30 % du territoire national. Elle est donc la région la plus vaste du pays. Sa population est estimée en 2000 à 518 040 habitants soit une densité de 9 habitants au km².

L'agriculture contribue à hauteur de 40 % à la formation du secteur primaire dans la formation du PIB régional et mobilise plus de 70 % des actifs. Les superficies occupées par les cultures vivrières sont passées de 99 026 ha en 1995 à 122 460 h en 1999, soit une augmentation moyenne par an de 5 859 ha. Les principales cultures sont : le coton, l'arachide, le riz, le maïs, le mil souna, le sorgho et le fonio. Il est aussi récolté des quantités appréciables de fruits, de légumes, de niébé et de manioc. L'élevage contribue à hauteur de 32 % dans la part du secteur primaire à la formation du PIB régional.

Les principaux atouts pour l'industrialisation de la région résident dans la mise en valeur des énormes potentialités minières et la valorisation des importantes ressources animales et agricoles que possède la région. Les principales réserves de minerai estimées sont : 800 millions de tonnes de minerais de fer de bonne qualité, 30 tonnes d'or, 348 545 tonnes prouvées de marbre et 1 057 148 tonnes estimées à Ibel, Ndébu et Bandafassy. L'exploitation de ces ressources nécessitera des investissements importants compte tenu de l'enclavement de leur zone de localisation et du manque d'eau engendré par la non généralisation de la nappe.

L'enseignement élémentaire a bénéficié ces dernières années d'importants investissements qui ont permis de porter le taux brut de scolarisation (TBS) de 38,75 % en 94/95 à 76 % en 99/2000. Le TBS des filles est passé pendant la même période de 29,3 à 64,7 %. L'enseignement moyen et secondaire général connaît lui aussi un développement ces dernières années avec l'augmentation des effectifs et la création de nouveaux établissements. Cependant, le manque de structures d'accueil pour les élèves venant du monde rural handicape sérieusement l'enseignement secondaire. Le TBS des filles dans le moyen se situe à 6,9 % contre 16,7 % pour les garçons. La région est relativement peu pourvue en formations sanitaires. Les taux de couverture s'établissent ainsi qu'il suit : 1 centre de santé pour 126 482 habitants, 1 poste de santé pour 7 228 habitants et 1 case de santé pour 2 290 habitants. Les ratios de la couverture médicale par le personnel sont 1 médecin pour 33 728 habitants, 1 infirmier pour 5 270 habitants, 1 sage femme pour 7 943 femmes en âge de procréer et 1 pharmacien pour 50 592 habitants. Le paludisme reste encore de très loin la principale cause de mortalité dans la région.

Le cadre de vie est marqué par l'absence de réseaux d'assainissement au niveau des villes de la région. Dans la région, seuls 9 % des ménages sont alimentés en eau potable (robinet). L'usage

des latrines n'est pas encore généralisée et on dénote que 44,6 % des ménages font leur aisance dans la nature.

Les principales contraintes au développement de la région sont le sous-peuplement, le sous-équipement et l'enclavement interne.

7.1.9. Région de Thiès

La région occupe une superficie de 6 601 km² soit 3,35 % du territoire national. La population est estimée à 1 310 933 habitants en 2000 soit une densité de 192 habitants/km². La population urbaine représente 39 % du total.

L'agriculture est très diversifiée du fait de l'importance des zones éco-géographiques. Les principales productions agricoles de la région sont: le mil souba (72300 tonnes), l'arachide (52100 tonnes), le manioc (38260 tonnes), le sorgho (9400 tonnes), le niébé (8607 tonnes) et la pastèque (16 257 tonnes). Le maraîchage est surtout pratiqué dans la partie ouest du département de Tivaouane (Zone des Niayes) avec les $\frac{3}{4}$ de la production maraîchère et $\frac{1}{4}$ de la production fruitière régionale. Les principales productions maraîchères de la région donne : 6228 tonnes de pommes de terre, 5575 tonnes de choux, 5497 tonnes de tomates, 2031 tonnes d'aubergines, 2202 tonnes de diakhatou, 899 tonnes de piment et 197 tonnes d'oignons. Les productions fruitières sont constituées principalement en 1995 de mangues (11.824 tonnes), d'agrumes (1 906 tonnes) et de bananes (170 tonnes).

La situation de l'élevage est assez satisfaisante. Les effectifs du cheptel en 1997: 152250 bovins, 288890 ovins et caprins, 17230 porcins, 49460 équins, 45 880 asins et 2301350 volailles. La production de cuirs et peaux tournent autour de 155 tonnes pour une valeur marchande de 1,74 milliards. Le lait enregistre des recettes de l'ordre de 500 millions FCFA.

La production halieutique de la région a toujours dépassé le cap des 200 000 tonnes soit 70 % des prises nationales pour une valeur marchande évaluée à 20 milliards de FCFA.

La région compte 11 grandes unités industrielles qui sont : 3 unités extractives (CSPT, SSPT, PROCHIMAT), 2 unités chimiques (ICS, SIGELEC), 3 unités textiles de base (MSAD, NSTS, FTT), 2 unités mécaniques (SISMAR, SOREM) et 1 unité de matériaux de construction (SENAC-ETERNIT). C'est la deuxième région industrielle du pays après Dakar.

L'activité touristique est importante dans la région qui dispose d'un grand nombre d'établissements particulièrement sur la petite côte. Elle bénéficie d'importantes ressources et potentialités touristiques par une grande diversification des formules touristiques (balnéaire, découverte, chasse..), une longue façade maritime de 200 km, la proximité de l'aéroport de Dakar, la richesse en valeurs culturelles et historiques et des infrastructures touristiques et hôtelières de grande qualité.

La situation sanitaire est caractérisée par une légère amélioration de l'effectif du personnel de santé passé de 513 agents en 1996 à 537 agents en 2000. Cependant, le personnel demeure insuffisant et mal réparti entre les zones urbaines et le milieu rural. Les principaux ratios de couverture sanitaire sont : 1 Médecin pour 17 976 habitants, 1 Infirmier pour 4 240 habitants et

1 Sage-femme pour 2562 femmes en âge de procréer. L'éducation préscolaire concerne 3758 enfants dont 1961 filles soit 13% de la population préscolaire. Au niveau de l'enseignement élémentaire on dénombre 149 757 élèves pour 2 292 classes soit une moyenne de 60 élèves par classe. L'enseignement moyen et secondaire compte 25 établissements pour 17 685 élèves. On note une stagnation au niveau des infrastructures. Pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, Thiès vient en deuxième position après la région de Dakar avec 22 établissements dont 8 du public et 14 du privé pour un effectif de 2 292 élèves. La région de Thiès est bien dotée en structures d'enseignement supérieur avec 3 établissements : l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP), l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA), et l'Ecole Nationale des Officiers d'Active (ENOA).

Dans la région, les problèmes d'environnement et de protection du cadre de vie sont surtout liés à l'effet des industries extractives sur leurs sites d'implantation (Taïba Ndiaye, Ndomor, Lam-Lam, plateau de Thiès).

Les contraintes majeures au développement de la région de Thiès sont l'insuffisance des espaces (terres cultivables et pâturages) et l'électrification rurale, la faible diversification du tissu industriel régional et la dégradation de l'environnement du fait des industries extractives.

7.1.10. Région de Ziguinchor

Située au sud-ouest du pays, la région de Ziguinchor couvre une superficie de 7 339 km². C'est une des régions les moins étendues du pays. En 2000, la population était estimée à 543 886 habitants soit une densité de 74 habitants au km².

Sur le plan économique, la région a une vocation essentiellement agricole mais la pêche, l'artisanat et le tourisme demeurent des secteurs importants de l'économie régionale. Bénéficiant d'atouts naturels certains (pluviométrie abondante de 700 à 1 250 mm, sols riches et variés), l'agriculture contribue de manière significative à la réduction des importations de produits alimentaires. Les principales productions agricoles sont : le riz (17 274 tonnes), le mil (15 040 tonnes), l'arachide (13 275 tonnes), le maïs (2 981 tonnes) et le sorgho (2 018 tonnes). L'élevage constitue une activité complémentaire à l'agriculture, le cheptel est essentiellement composé de bovins, avec le taureau de race Ndama trypanotolérant et très prolifique (76 500 têtes), les petits ruminants de race Djallonké (77 500 ovins et 90 500 caprins), les porcins (37 000) et la volaille (1 115 000). Le cadre géophysique a favorisé le développement de formations forestières denses. Ce patrimoine comprenant 196 776,3 ha de forêts classées, un parc de 5 000 ha et deux réserves ornithologiques de 16 et 90 ha, est menacé par l'action de l'homme.

Avec près de 85 km de côtes, les ressources biologiques océanes, estuariennes et fluviales de la région de Ziguinchor sont importantes (130 000 tonnes/an) mais sous exploitées. L'armement comprend 626 pirogues motorisées contre 1 906 pirogues à rame soit un rapport inférieur à 1 pour 4 pour un effectif de 6 090 pêcheurs en 1998.

Avec des infrastructures composées de 89 réceptifs toutes catégories confondues, 1 920 chambres et 2 818 lits, la région de Ziguinchor a enregistré 26 916 arrivées de touristes pour 129 691 nuitées. C'est une des principales régions touristiques du Sénégal. Cette situation qui est due à un

certain nombre d'atouts naturels (climats doux, littoral ensoleillé, végétation luxuriante, rites et cérémonies culturelles) est contrecarrée pendant ces dernières années par l'insécurité prévalante.

Avec un taux brut de scolarisation de 99,1 %, Ziguinchor est la première région scolaire du pays. Elle compte 20 écoles préscolaires, 292 écoles élémentaires, 28 collèges d'enseignement moyen, 5 établissements d'enseignement secondaire pour un effectif global de 87 839 élèves dont 38 543 filles. Sur le plan sanitaire, la région est également bien lotie avec une pyramide complète dont les principaux éléments sont : 1 hôpital régional, 1 pharmacie régionale d'approvisionnement, 3 centres de santé, 75 postes de santé, 134 cases de santé et 217 maternités rurales. Les principales maladies rencontrées sont le paludisme et les maladies diarrhéiques.

Les principales contraintes au développement de la région de Ziguinchor sont : (i) la situation d'insécurité ; (ii) la salinisation progressive des terres ; (iii) le déficit en main d'œuvre dû à l'exode vers les centres urbains ou l'extérieur ; (iv) les difficultés d'accès à certaines zones ; (v) la trypanosomiasse qui attaque les animaux non résistants ; (vi) la réduction de l'aire de cueillette des huîtres consécutive à la régression des mangroves.

7.2 Analyse des disparités régionales

Les indicateurs économiques ces dernières années montrent l'aggravation des disparités régionales qui sont accentuées par l'intervention public. Les déséquilibres villes/campagnes et Est/Ouest sont renforcées par les actions du PTIP. Les variables qui suivent illustrent parfaitement cette situation.

Tableau 39

Indicateurs Régions	Densité Pop. Année 2000	Budget CL 1996	Montant CFPB 1996	PTIP 99/01	Réseau Bitumé 1992	% Scol. Année 2000	Santé Hab/ Médec 2000	IDH 1998	% Pau- Vreté 1994
Dakar	4 212	19 635	2 852	10,5	492	86,3	9 270	0,438	20,2
Diourbel	207	700	19	2,8	40	40,4	31 115	0,262	65,3
Fatick	79	332	14	1	45	54,5	39 310	0,301	81,4
Kaolack	68	1 382	111	1,4	24	44,3	47 866	0,315	75,7
Kolda	37	346	33	3,6	27	76,8	79 716	0,213	79,2
Louga	19	435	13	0,2	20	55,9	18 368	0,277	59,2
St-Louis	19	1 132	73	9,4	14	75,2	19 571	0,307	65,7
Tamba	9	274	14	4,4	5	76,3	27 265	0,222	69,2
Thiès	198	1 182	22	1,6	67	69,6	31 974	0,301	68,4
Ziguinchor	74	511	104	3,6	44	99,1	36 259	0,385	65,5
SENEGAL	48	394 300	3 256	61,6*	20,5	68,3	35 018	0,324	57,9

Source : Direction de la Planification /* Cette donnée n'intègre pas les taux des régions ; elle vient en complément .

La situation démographique montre une forte concentration de la population à Dakar et dans la partie ouest du pays. Avec 2.320.929 habitants sur l'axe Dakar-Thiès-Diourbel avec des densités avoisinant ou dépassant 200 habitants au km². Toutes les régions périphériques à l'exception de Ziguinchor ont une densité inférieure à la moyenne nationale et sont les plus étendues (Tambacounda/Saint-Louis, Louga/et Kolda).

Les trois régions restantes ont une densité de population comprise entre 50 et 100 habitants au km². Il s'agit de Fatick (79 habitants au km²), Ziguinchor (74 habitants au km²) et Kaolack (68 habitants au km²). La concentration humaine est fortement corrélée à celle des infrastructures.

L'analyse des budgets des collectivités locales permet de déceler d'importantes disparités qui traduisent en fait le niveau de développement de chaque collectivité locale.

A côté des collectivités locales de la région de Dakar dont les ressources avoisinent 20 milliards (19 635 millions exactement), les autres régions affichent des ressources relativement faibles. Les plus nanties tournent autour de 1 milliard. Il s'agit des collectivités locales de la région de Kaolack (1 382 millions) et celles de la région de Thiès (1 192 millions FCFA). Les régions les plus démunies tournent autour de 300 millions. C'est le cas de Kolda (346 millions), Fatick (332 millions) et Tambacounda (274 millions).

Les ressources des collectivités locales déterminent leur capacité d'investissement. Cependant, les investissements réels proviennent d'autres sources telles que l'Etat à travers le PTIP.

La répartition des projets du Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) 1999-2001 reste marquée par la prédominance des projets nationaux non localisables, 61,6 % du total contre 38,4 % réparti entre les 10 régions. Une comparaison entre les régions accorde la première position de la région de Dakar 10,5 % du PTIP. Les régions les plus démunies ont les taux d'investissements du PTIP les plus bas : il s'agit notamment de Louga (0,2 %), Fatick (1 %) et Kaolack (1,4 %). Le relèvement des taux pour les régions périphériques s'explique par leurs potentialités hydroagricoles. C'est le cas de Saint-Louis, 9,4 %), Tambacounda (4,4 %), Kolda (3,6 %) et Ziguinchor (3,6 %). La répartition des investissements a obéi aux mêmes ordres de grandeur dans les PTIP depuis 1996. Il en résulte que la mise en valeur des régions a suivi la même tendance. Elle est reflétée par la densité du réseau bitumé par région. Avec un taux de 492 km sur 1 000 km², la région de Dakar affiche de loin le meilleur taux. Elle est suivie de loin par les régions de Thiès (67 km/1 000 km²), Fatick (45), Ziguinchor (44) et Diourbel (40). La région de Tambacounda qui n'affiche que 5 km/1 000 km² a un grand retard à rattraper dans ce domaine.

Dans le domaine de la scolarisation, les disparités entre régions sont moins énormes. Cependant, les taux bruts de scolarisation varient de 99,1 % pour la région de Ziguinchor qui occupe la première position à 40,4 % pour la région de Diourbel.

Dans le domaine de la santé, toutes les régions sont dotées d'au moins un hôpital. Les hôpitaux régionaux de Fatick et de Kolda sont en construction très avancée. Cependant, la moitié des hôpitaux du pays est implantée dans la région de Dakar (9 hôpitaux). Les hôpitaux régionaux connaissent des difficultés de fonctionnement liées à l'insuffisance de l'équipement et du